

# Rapport ESG

DE SPIRICA

PÉRIODE ALLANT  
DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025  
AU 31 DÉCEMBRE 2025

**2025**

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT  
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



ASSURANCES





## MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE SPIRICA

### L'engagement durable au cœur de notre mission

L'année 2025 constitue une étape structurante pour Spirica. Dans un contexte marqué par des transformations économiques, environnementales et sociales profondes, le rôle de l'assureur évolue et s'élargit. Au-delà de sa mission première de gestion de l'épargne, Spirica s'engage durablement dans le financement des transitions.

Filiaire à 100 % de Crédit Agricole Assurances, Spirica déploie sa stratégie en cohérence avec les orientations du Groupe, en contribuant activement à ses engagements en matière de durabilité.

### L'épargne comme levier d'allocation responsable

Au 31 décembre 2025, Spirica gère 19,4 milliards d'euros d'encours. Cette position nous confère une responsabilité significative en tant qu'investisseur institutionnel. Les flux d'épargne orientés par Spirica contribuent directement au financement de l'économie réelle et à l'accompagnement des transformations structurelles de la société.

Dans ce cadre, Spirica met en œuvre une politique d'investissement responsable alignée avec la stratégie de Crédit Agricole Assurances, tout en l'adaptant à ses spécificités.

L'année 2025 a ainsi été marquée par le renforcement de l'offre, notamment à travers le développement du Fonds Euro Objectif Climat, la revue de notre gamme dédiée au développement durable et la structuration d'une offre orientée vers la souveraineté européenne, ainsi que le lancement de profils de gestion pilotée profilée orientés climat.

Ces évolutions s'inscrivent dans une démarche de transparence accrue relative aux choix d'allocation et à leurs impacts.

### Favoriser une compréhension collective des enjeux de durabilité

La prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance implique une appropriation collective. Spirica déploie ainsi des actions de sensibilisation et d'accompagnement à destination de l'ensemble de ses parties prenantes – partenaires, clients et collaborateurs – afin de favoriser une compréhension partagée des enjeux ESG.

Dans ce cadre, Spirica renforce également ses dispositifs d'éducation financière. L'amélioration de la compréhension des enjeux de durabilité constitue un levier essentiel d'orientation des décisions d'investissement. À ce titre, des outils et des informations pédagogiques sont mis à disposition pour éclairer les choix et en mesurer les impacts.

## Une ambition alignée avec notre raison d'être et l'intérêt collectif

La recherche de performance durable s'inscrit dans une approche globale, conciliant objectifs financiers et contribution positive à la société. Cette exigence guide l'ensemble des activités de Spirica et s'inscrit pleinement dans sa raison d'être : « **agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société** ».

En 2025, cette dynamique se traduit par une collecte brute de 4,2 milliards d'euros, en progression de 38 % par rapport à l'exercice précédent. Ces résultats témoignent de la confiance accordée par les clients et partenaires, et renforcent la responsabilité de Spirica dans l'allocation des capitaux confiés.

Convaincue que la création de valeur à long terme repose sur la prise en compte des impacts extra-financiers, Spirica poursuit son engagement en faveur d'un modèle de développement responsable.

Je tiens à remercier l'ensemble des collaborateurs, partenaires et clients pour leur contribution à la mise en œuvre de cette ambition.

**Ensemble, chaque jour, nous faisons la différence  
et construisons un avenir meilleur.**

**Anaïd Chahinian**

Directrice Générale  
de Spirica

# FAITS MARQUANTS DE SPIRICA 2025

Certification  
environnementale sur

**53 %** des actifs  
Immobiliers (environ  
2,5 millions de m<sup>2</sup>)

**31%**

d'énergies renouvelables  
dans le mix énergétique  
de Spirica (actions et  
obligations d'entreprises)

Poursuite de  
l'élargissement de  
la couverture du  
calcul de l'empreinte  
carbone sur les actifs

Soutenir les  
investissements  
répondant aux  
besoins de la  
société

**780 M€**  
de Green bonds  
**60 M€**  
de Social bonds  
**180 M€**  
de Sustainable bonds  
  
Soit **1,02 Md€**  
au total (10,7 % Mds€  
de l'encours global  
Euros)

Intégration ESG sur  
**69,6 %**  
des actifs, soit  
**6,66 Mds€**,  
en valeur de marché

Taxonomie (base sur  
le chiffre d'affaires)  
**14,30 %**  
d'actifs éligibles  
et **3,60 %**  
alignés

Votes sous mandat  
de gestion déléguée

**99 %** de taux  
de participation  
et **20 %** de taux  
d'opposition

Poursuite de  
la déclinaison  
des politiques  
sectorielles de  
Crédit Agricole S.A.

Votes en direct  
**14** avis ESG émis  
**104** résolutions ESG  
analysées  
**2** Say-On-Climate  
**1** Say-On-Biodiversity

# SOMMAIRE

|                                                                                                                                                   |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE</b>                | <b>9</b>  |
| <b>1.1. ENTITÉS</b>                                                                                                                               | <b>9</b>  |
| 1.1.1. Crédit Agricole S.A.                                                                                                                       | 9         |
| 1.1.2. Crédit Agricole Assurances                                                                                                                 | 10        |
| 1.1.3. Spirica                                                                                                                                    | 11        |
| <b>1.2. ADHÉSION À DES CHARTES ET INITIATIVES PAR CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES</b>                                                                  | <b>13</b> |
| <b>1.3. UNE DÉMARCHE ESG BIEN ANCRÉE CHEZ CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES</b>                                                                          | <b>14</b> |
| 1.3.1. Les exclusions normatives et sectorielles                                                                                                  | 15        |
| 1.3.2. Les critères extra-financiers dans la gestion des fonds euros et fonds propres                                                             | 20        |
| 1.3.3. Les critères extra-financiers dans la gestion des unités de compte                                                                         | 30        |
| 1.3.4. Privilégier les investissements générateurs de valeurs                                                                                     | 31        |
| 1.3.5. Information des assurés                                                                                                                    | 33        |
| 1.3.6. Plan d'amélioration continue                                                                                                               | 34        |
| <b>2. MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS PAR L'ENTITÉ</b>                                                                                                   | <b>35</b> |
| <b>2.1. MOYENS ORGANISATIONNELS</b>                                                                                                               | <b>35</b> |
| 2.1.1. Contexte et alignement stratégique                                                                                                         | 35        |
| 2.1.2. Dispositif de formation de Crédit Agricole S.A.                                                                                            | 35        |
| 2.1.3. Résultats spécifiques à Crédit Agricole Assurances                                                                                         | 35        |
| <b>2.2. MOYENS PÉRENNES</b>                                                                                                                       | <b>36</b> |
| 2.2.1. L'équipe ESG de la Direction des Investissements                                                                                           | 36        |
| 2.2.2. Le partenariat avec Amundi                                                                                                                 | 37        |
| <b>2.3. MOYENS TECHNIQUES PONCTUELS</b>                                                                                                           | <b>37</b> |
| <b>2.4. PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE</b>                                                                                                          | <b>37</b> |
| <b>3. DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ</b> | <b>38</b> |
| <b>3.1. PRÉSENTATION DE LA GOUVERNANCE SOCIÉTALE</b>                                                                                              | <b>38</b> |
| <b>3.2. NIVEAU STRATÉGIQUE : CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>                                                                                         | <b>38</b> |
| 3.2.1. Responsabilités et missions ESG                                                                                                            | 39        |
| 3.2.2. Compétences et formations des administrateurs                                                                                              | 39        |
| 3.2.3. Intégration des critères ESG dans la rémunération                                                                                          | 40        |
| <b>3.3. NIVEAU PILOTAGE : COMEX SOCIÉTAL</b>                                                                                                      | <b>41</b> |
| 3.3.1. Périodicité                                                                                                                                | 41        |
| 3.3.2. Application des sous-groupes                                                                                                               | 41        |
| <b>3.4. NIVEAU OPÉRATIONNEL : DIRECTIONS</b>                                                                                                      | <b>41</b> |
| 3.4.1. Direction RSE et communication                                                                                                             | 41        |
| 3.4.2. Direction des Investissements                                                                                                              | 41        |
| <b>3.5. PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE</b>                                                                                                          | <b>41</b> |
| <b>4. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS OU VIS-À-VIS DES SOCIÉTÉS DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE</b>                         | <b>42</b> |
| <b>4.1. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT DE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES</b>                                                                                  | <b>42</b> |
| 4.1.1. Périmètre d'application                                                                                                                    | 42        |
| 4.1.2. Application de la stratégie d'engagement                                                                                                   | 42        |
| <b>4.2. PRÉSENTATION ET BILAN DE LA POLITIQUE DE VOTE 2025</b>                                                                                    | <b>44</b> |
| 4.2.1. Votes effectués en direct par Crédit Agricole Assurances                                                                                   | 44        |
| 4.2.2. Votes effectués sous mandat de gestion déléguée par Amundi                                                                                 | 46        |
| <b>4.3. PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE</b>                                                                                                          | <b>48</b> |

|                                                                                                                                                                                |               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| <b>5. TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES</b>                                                                                                                        | <b>49</b>     |
| <b>5.1. INVESTISSEMENTS DU PORTEFEUILLE ÉLIGIBLES ET ALIGNÉS À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE</b>                                                                                     | <b>49</b>     |
| 5.1.1. Principe                                                                                                                                                                | 49            |
| 5.1.2. Périmètre du calcul                                                                                                                                                     | 50            |
| 5.1.3. Méthodologie applicable                                                                                                                                                 | 50            |
| 5.1.4. Limites                                                                                                                                                                 | 51            |
| 5.1.5. État des lieux au 31 décembre 2025                                                                                                                                      | 51            |
| <b>5.2. PART DES ENCOURS EXPOSÉS DANS LE SECTEUR DES FOSSILES, AU SENS DE L'ACTE DÉLÉGUÉ EN VERTU DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT DISCLOSURE (SFDR)</b>                            | <b>53</b>     |
| 5.2.1. Cadre réglementaire                                                                                                                                                     | 53            |
| 5.2.2. Périmètre d'application                                                                                                                                                 | 53            |
| 5.2.3. Méthodologie applicable                                                                                                                                                 | 53            |
| 5.2.4. État des lieux au 31 décembre 2025                                                                                                                                      | 53            |
| <b>5.3. PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE</b>                                                                                                                                       | <b>53</b>     |
| <br><b>6. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DES ARTICLES 2 ET 4 DE L'ACCORD DE PARIS RELATIFS À L'ATTÉNUATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE</b> | <br><b>54</b> |
| <b>6.1. ÉVALUATION DU MIX ÉNERGÉTIQUE DU PORTEFEUILLE INVESTI PAR SPIRICA</b>                                                                                                  | <b>54</b>     |
| 6.1.1. Périmètre d'application                                                                                                                                                 | 54            |
| 6.1.2. Méthodologies applicables                                                                                                                                               | 54            |
| 6.1.3. État des lieux au 31 décembre 2025                                                                                                                                      | 55            |
| <b>6.2. ANTICIPATION DE LA SORTIE TOTALE DU CHARBON À HORIZON 2030</b>                                                                                                         | <b>56</b>     |
| 6.2.1. Principes                                                                                                                                                               | 56            |
| 6.2.2. Périmètre d'application                                                                                                                                                 | 57            |
| 6.2.3. Méthodologie applicable                                                                                                                                                 | 57            |
| 6.2.4. État des lieux au 31 décembre 2025                                                                                                                                      | 57            |
| <b>6.3. MESURER ET MAÎTRISER LES EMPREINTES CARBONE DES ACTIFS DE SPIRICA</b>                                                                                                  | <b>57</b>     |
| 6.3.1. Périmètre d'application pour les fonds euros et fonds propres                                                                                                           | 57            |
| 6.3.2. Méthodologie applicable pour les fonds euros et fonds propres                                                                                                           | 57            |
| 6.3.3. Empreinte carbone des actions et obligations d'entreprises cotées                                                                                                       | 58            |
| 6.3.4. Empreinte carbone des obligations d'entreprises cotées                                                                                                                  | 58            |
| 6.3.5. Empreinte carbone des Souverains et entités assimilées                                                                                                                  | 58            |
| 6.3.6. Empreintes carbone de l'immobilier                                                                                                                                      | 58            |
| 6.3.7. Empreinte carbone des infrastructures                                                                                                                                   | 59            |
| 6.3.8. Empreinte carbone des fonds dédiés                                                                                                                                      | 59            |
| 6.3.9. Empreinte carbone des fonds ouverts                                                                                                                                     | 59            |
| 6.3.10. Empreinte carbone des autres actifs                                                                                                                                    | 59            |
| 6.3.11. Empreinte carbone globale des fonds euros et des fonds propres                                                                                                         | 59            |
| 6.3.12. Empreinte carbone globale des unités de compte                                                                                                                         | 60            |
| <b>6.4. ADHÉSION À LA NET ZERO ASSET OWNER ALLIANCE</b>                                                                                                                        | <b>60</b>     |
| 6.4.1. Principe                                                                                                                                                                | 60            |
| 6.4.2. Périmètre d'application                                                                                                                                                 | 60            |
| 6.4.3. État des lieux en 2025 et objectifs à horizon 2030                                                                                                                      | 61            |
| <b>6.5. INDICATEUR DE TEMPÉRATURE DU PORTEFEUILLE</b>                                                                                                                          | <b>61</b>     |
| 6.5.1. Principe                                                                                                                                                                | 61            |
| 6.5.2. Périmètre d'application                                                                                                                                                 | 61            |
| 6.5.3. Méthodologie applicable                                                                                                                                                 | 62            |
| 6.5.4. État des lieux au 31 décembre 2025                                                                                                                                      | 62            |
| 6.5.5. État des lieux au 31 décembre 2025 des unités de compte                                                                                                                 | 62            |
| <b>6.6. PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE</b>                                                                                                                                       | <b>63</b>     |



|                                                                                                                                                                                                                                                               |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>7. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ</b>                                                                                                                                                                      | <b>64</b>  |
| <b>7.1. ANALYSE DES IMPACTS ET DES DÉPENDANCES SECTORIELS</b>                                                                                                                                                                                                 | <b>65</b>  |
| 7.1.1. Principe                                                                                                                                                                                                                                               | 65         |
| 7.1.2. Périmètre d'application                                                                                                                                                                                                                                | 65         |
| 7.1.3. Méthodologie applicable                                                                                                                                                                                                                                | 65         |
| 7.1.4. État des lieux au 31 décembre 2025                                                                                                                                                                                                                     | 66         |
| <b>7.2. ANALYSE DES IMPACTS ET DES DÉPENDANCES DES ENTREPRISES INVESTIES</b>                                                                                                                                                                                  | <b>67</b>  |
| 7.2.1. L'empreinte biodiversité                                                                                                                                                                                                                               | 67         |
| 7.2.2. L'empreinte biodiversité des unités de compte                                                                                                                                                                                                          | 70         |
| 7.2.3. Les enjeux liés à l'eau                                                                                                                                                                                                                                | 70         |
| <b>7.3. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ</b>                                                                                                                                                                    | <b>73</b>  |
| 7.3.1. Stratégie biodiversité de Crédit Agricole S.A.                                                                                                                                                                                                         | 73         |
| 7.3.2. Stratégie biodiversité de Crédit Agricole Assurances                                                                                                                                                                                                   | 73         |
| 7.3.3. Investissements menés en faveur de la biodiversité                                                                                                                                                                                                     | 73         |
| <b>7.4. PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE</b>                                                                                                                                                                                                                      | <b>74</b>  |
| <b>8. DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES, NOTAMMENT LES RISQUES PHYSIQUES, DE TRANSITION ET DE RESPONSABILITÉ LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA BIODIVERSITÉ</b> | <b>75</b>  |
| <b>8.1. PROCESSUS D'IDENTIFICATION, D'ÉVALUATION, DE PRIORISATION ET DE GESTION DES RISQUES LIÉS À LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE</b>                                                                 | <b>75</b>  |
| 8.1.1. Cadre de gestion de risque                                                                                                                                                                                                                             | 75         |
| 8.1.2. Actions complémentaires                                                                                                                                                                                                                                | 76         |
| <b>8.2. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE</b>                                                                                                                                              | <b>77</b>  |
| 8.2.1. Cartographie des risques environnementaux                                                                                                                                                                                                              | 77         |
| 8.2.2. Principaux risques identifiés et priorisés                                                                                                                                                                                                             | 78         |
| 8.2.3. Indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques                                                                                                                                                                                 | 79         |
| 8.2.4. Analyse, suivis et plans d'actions visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance                                                                                  | 79         |
| <b>8.3. ESTIMATION QUANTITATIVE DE L'IMPACT FINANCIER DES PRINCIPAUX RISQUES EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE IDENTIFIÉS</b>                                                                                                 | <b>83</b>  |
| 8.3.1. Scénario de court terme                                                                                                                                                                                                                                | 83         |
| 8.3.2. Scénarios de long terme                                                                                                                                                                                                                                | 85         |
| <b>8.4. INDICATION DE L'ÉVOLUTION DES CHOIX MÉTHODOLOGIQUES ET DES RÉSULTATS</b>                                                                                                                                                                              | <b>85</b>  |
| <b>8.5. PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE</b>                                                                                                                                                                                                                      | <b>86</b>  |
| <b>CONCLUSION</b>                                                                                                                                                                                                                                             | <b>87</b>  |
| <b>ANNEXES</b>                                                                                                                                                                                                                                                |            |
| <b>ANNEXE 1. LISTE DES FONDS ARTICLES 8 ET ARTICLES 9 DES FONDS EN EUROS</b>                                                                                                                                                                                  | <b>88</b>  |
| <b>ANNEXE 2. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019</b>                                                                                                      | <b>90</b>  |
| <b>ANNEXE 3. DÉFINITIONS</b>                                                                                                                                                                                                                                  | <b>100</b> |



# 1

## DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

Conformément à l'article L.29 de la Loi Énergie Climat du Code des assurances, Spirica présente son rapport ESG, témoignage, en toute transparence de son engagement et de sa responsabilité.

Ce document illustre la démarche d'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) au cœur des activités de l'entité. À travers une approche rigoureuse et sélective des investissements, Spirica cherche à accompagner la transition vers une économie plus durable et responsable.

Cette stratégie vise à minimiser les risques environnementaux et sociétaux tout en créant de la valeur partagée pour l'ensemble des parties prenantes. En soutenant les entreprises qui cherchent à tenir compte des enjeux de durabilité, Spirica poursuit l'ambition d'offrir à la société un avenir plus respectueux de l'environnement et de l'humain.

### 1.1. ENTITÉS

#### 1.1.1. CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Crédit Agricole S.A. place la responsabilité sociétale au cœur de son modèle d'affaires et de sa raison d'être. Face aux enjeux de la société, Crédit Agricole S.A. s'engage à accompagner l'ensemble de ses clients dans leur vie quotidienne et au cœur de l'économie réelle des territoires. La responsabilité sociétale se décline au sein des différentes activités depuis plusieurs années.

**En 2019**, Crédit Agricole S.A. a publié sa Raison d'être « *Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société* » et son Projet pour le Groupe dans lequel s'inscrivent : sa stratégie climat et son Projet Sociétal, cadre d'actions global de sa politique RSE et de sa performance ESG. Il place ainsi la transition climatique et écologique au cœur de son modèle de développement.

**En 2021**, face à l'urgence climatique et à l'éloignement de l'objectif de l'Accord de Paris, Crédit Agricole a adhéré aux alliances de la « Glasgow Financial Alliance for Net Zero » et renforcé son Projet Sociétal en publiant un plan-programme. Ce dernier s'est articulé autour de 3 axes et 10 engagements en faveur de la société :

- **Agir pour le climat et la transition vers une économie bas-carbone,**
- **Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale,**
- **Réussir les transitions agricole et agro-alimentaire.**

**En 2022**, Crédit Agricole S.A. a créé deux nouveaux métiers pour accompagner les transitions : Crédit Agricole Transitions & Énergies et Crédit Agricole Santé et Territoires.

**En 2025**, Crédit Agricole S.A. a publié son nouveau plan stratégique moyen terme : **ACT2028**. Ce plan pose les fondations des ambitions pour demain : être leader en Europe, leader des nouvelles technologies et leader des transitions. Il se décline en trois parties :

- **A pour Accélération** : continuer d'agir en France comme à l'étranger et renforcer les engagements en faveur du climat, de l'environnement et de la transition démographique.
- **C pour Cohésion** : renforcer le rôle de « Business Partners » des Métiers et assurer une plus forte coordination stratégique entre chacun
- **T pour Transformation** : créer de nouvelles activités au service de Crédit Agricole S.A. et investir dans des socles technologiques communs.

Dans le cadre du lancement du Plan Moyen Terme ACT2028, le Projet sociétal a été actualisé. L'ambition de Crédit Agricole S.A. est de devenir un acteur clé de l'économie régénérative en favorisant l'accélération des transitions. Cette stratégie se matérialise en deux axes : être le leader de la transition écologique et intensifier les actions en faveur de l'économie de l'inclusion et de la transition juste dans les territoires et dans les pays d'implantation de Crédit Agricole S.A. à l'international. Pour cela, trois leviers sont mis en place :

- Poursuivre et renforcer l'intégration de l'écologie dans les activités,
- Élargir l'éventail des solutions en faveur d'une économie de l'inclusion,
- Renforcer l'industrialisation des territoires en accompagnant le développement des filières d'avenir.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. consolide sa performance extra-financière et obtient, au 31 décembre 2025, les notations suivantes :



AA sur AAA



17,7 sur 40+

(plus le score est bas, plus les risques sont bien maîtrisés)



C+ sur A+



Climat : A sur A  
Forêt : B sur A

Pour la première fois, Crédit Agricole S.A. se hisse, dans l'évaluation réalisée par le Carbon Disclosure Project (CDP), parmi les entreprises les plus performantes sur le critère de la stratégie climatique.

Seulement 3,00 % des entreprises évaluées obtiennent la note de A. La qualité de son plan de transition climatique et sa transparence sur les actions menées ont retenu l'attention de CDP qui, depuis 25 ans, évalue les efforts des entreprises notamment pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et atténuer les risques liés au changement climatique.

## 1.1.2. CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

Crédit Agricole S.A. détient 100 % de la holding de Crédit Agricole Assurances.

En tant qu'assureur, la mission de Crédit Agricole Assurances porte depuis 40 ans à répondre aux besoins des clients et des territoires, et ce, tout en répondant aux défis actuels. Ces défis sont nombreux : climatiques, démographiques, technologiques, géopolitiques et macroéconomiques.

Dans la continuité d'ACT2028, Crédit Agricole Assurances a formalisé ses engagements sur plus long terme, à travers le projet **Façonner Demain**.

Ce projet est une co-construction avec les équipes, les partenaires, les clients et les autres parties prenantes. Façonner Demain est l'expression de la responsabilité de Crédit Agricole Assurances en tant que premier assureur en France. Il se décline en 4 engagements structurants, véritables principes d'action pour guider notre transformation :

- Placer l'intérêt des clients au centre des priorités,
- Être un acteur référent de la prévention,
- Cultiver la confiance et l'envie d'entreprendre,
- Investir dans la vitalité des territoires.

### 1.1.2.1. Déclinaison du Projet Sociétal de Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole Assurances décline son rôle en matière de responsabilité sociétale, à partir du nouveau Projet Sociétal de Crédit Agricole S.A., autour des trois positionnements suivants :

**Agir en assureur responsable** en proposant des offres responsables et engagées qui intègrent les enjeux environnementaux et sociaux sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

- Construire et déployer un référentiel permettant d'intégrer nativement les critères de durabilité dans l'ensemble des nouvelles offres.
- Permettre à tous l'accès à des solutions d'assurance adaptées aux besoins et capacités.
- Soutenir l'agriculture face aux aléas climatiques.
- Poursuivre le soutien aux forêts françaises et à la filière bois.
- Promouvoir l'épargne responsable.

**Agir en entreprise responsable** en prenant en compte les impacts sociaux et environnementaux de l'activité et en veillant au développement des collaborateurs.

- Mesurer et réduire l'empreinte carbone de fonctionnement de Crédit Agricole Assurances.
- Sensibiliser les collaborateurs aux enjeux sociétaux.
- Développer l'engagement solidaire des collaborateurs.
- Poursuivre l'engagement en faveur des aidants.

**Agir en investisseur responsable** en intégrant une approche sélective des critères environnementaux et sociaux dans les décisions d'investissement.

- Développer l'engagement dans les énergies renouvelables.
- Réduire l'empreinte carbone des portefeuilles d'investissement cotés.
- Sortir le charbon thermique des portefeuilles d'investissement à horizon 2030.

### 1.1.3. SPIRICA

Filiale détenue à 100 % par Crédit Agricole Assurances, Spirica conçoit et gère des solutions d'épargne (assurance vie, capitalisation et épargne retraite) distribuées par différents partenaires.

Dans le cadre de ses activités, Spirica s'inscrit pleinement dans la stratégie de responsabilité sociale et environnementale portée par Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole Assurances.

À ce titre, la société intègre les enjeux climatiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'ensemble de ses activités.

#### **Spirica, assureur responsable**

En tant qu'assureur, Spirica propose des solutions d'épargne avec une offre financière large, permettant à ses clients de préparer leur avenir tout en intégrant des considérations environnementales et sociales dans la conception et la gestion de ses produits.

#### **Spirica, investisseur responsable**

Spirica s'inscrit dans les travaux et actions menés par la direction des investissements de Crédit Agricole Assurances pour intégrer des critères environnementaux et sociaux dans la gestion des investissements réalisés sur ses actifs au sein des fonds euros.

À travers cette approche, Spirica soutient les secteurs clés du Projet Sociétal : l'agriculture, l'accès au logement, la santé, l'alimentation et l'accès au numérique dans les territoires.

Les ambitions de Spirica s'alignent sur l'horizon temporel 2025/2030 défini par Crédit Agricole Assurances, en contribuant aux trois piliers du Projet Sociétal de Crédit Agricole S.A. : agir pour la transition climatique, agir pour la cohésion et l'inclusion, et agir pour les transitions agro-agricoles.

Sur la partie unités de compte, Spirica a par ailleurs, fait évoluer, en 2025, sa gamme développement durable, afin de proposer à ses partenaires et leurs clients, une offre enrichie et adaptée aux enjeux de la finance responsable, incluant des supports OPC ainsi que des solutions non cotées.

#### **Spirica, entreprise responsable**

Au-delà de ses activités d'assurance et d'investissement, Spirica veille à intégrer les enjeux de durabilité dans son fonctionnement interne. L'entreprise promeut un environnement de travail inclusif et responsable, en faveur du bien-être des collaborateurs, de la diversité et de l'égalité des chances.

Elle déploie également des actions de sensibilisation et de mobilisation, contribuant à diffuser les enjeux de la finance durable auprès de ses collaborateurs et partenaires.

Dans un souci de lisibilité, certaines informations dans ce rapport peuvent faire référence à Crédit Agricole Assurances. Spirica, en tant que filiale, s'inscrit dans les cadres, politiques et orientations définis au niveau de Crédit Agricole Assurances et au niveau de Crédit Agricole S.A., qu'elle applique en les adaptant à son périmètre d'activité.

#### 1.1.3.1 Répartition des actifs de Spirica

La répartition des actifs, présentée ci-après, repose sur l'état des placements, en valeur de marché. Il s'agit du document comptable et financier qui présente de manière détaillée et structurée l'ensemble des investissements et actifs financiers détenus par Spirica.

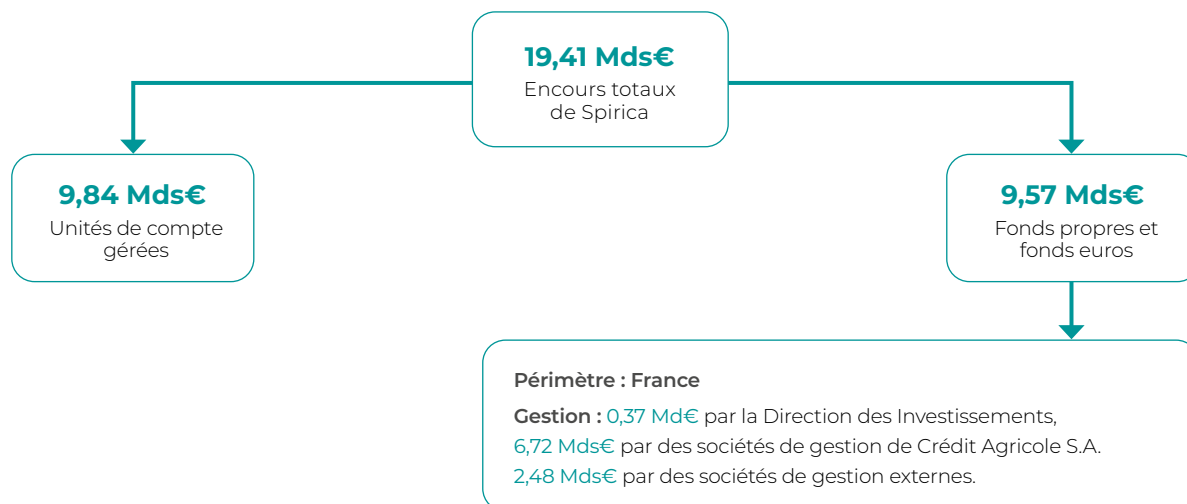
#### **LES FONDS EUROS ET LES FONDS PROPRES**

Ils définissent les supports d'investissement en représentation des contrats à capital garanti (hors frais de gestion) faisant porter un risque de performance financière des supports d'investissement à l'assureur.

Les fonds propres ne sont pas en représentation de contrats d'assurance vie et retraite mais correspondent à l'activité propre de l'assureur et permettent de couvrir les besoins réglementaires en capital. Les rendements des actifs en face de ces fonds propres reviennent intégralement à l'assureur.

#### **LES UNITÉS DE COMPTE (UC)**

Elles constituent des supports d'investissement soumis aux fluctuations de marché, pour lesquels le risque de variation de valeur est porté par l'assuré. Le choix des supports ou des orientations d'investissement est de la responsabilité des assurés.



Les éléments qualitatifs et quantitatifs présentés dans ce rapport reposent, sauf indication, sur l'encours total des fonds propres et des fonds euros, soit 9,57 Mds€. Dans le cas contraire, les données sont rapportées à l'encours total des unités de compte, soit 9,84 Mds€.

### 1.1.3.2 Gestion des actifs de Spirica

Spirica s'appuie sur l'organisation de gestion des investissements à deux niveaux de Crédit Agricole Assurances, pour optimiser la performance et mieux maîtriser les risques sur l'ensemble des portefeuilles. Elle se décline de la manière suivante :

- **Gestion sous mandat direct**, réalisée en interne par la Direction des Investissements.
- **Gestion sous mandat délégué**, opérée par des sociétés de gestion, dont Amundi assure la part la plus importante, en tant que partenaire privilégié.

Amundi est une filiale de Crédit Agricole S.A. et apporte à Crédit Agricole Assurances son expertise reconnue en gestion d'actifs en complément de sa connaissance des enjeux du Groupe. Cette organisation permet à Spirica de combiner efficacement savoir-faire interne et expertise externe.

#### RÉPARTITION DE LA GESTION DES ACTIFS (FONDS PROPRES ET FONDS EUROS)

| Classes d'actifs<br>(non transparisées)<br>Montants en Mds EUR | Répartition de la gestion des encours de Spirica |                                             |                              |             |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|---------------------------------------------|------------------------------|-------------|
|                                                                | Direction des Investissements                    | Sociétés de gestion de Crédit Agricole S.A. | Sociétés de gestion externes | Total       |
| Actions cotées                                                 | 0,10                                             | 0,00                                        | 0,00                         | 0,10        |
| Obligations d'entreprises                                      | 0,00                                             | 4,24                                        | 0,00                         | 4,24        |
| Souverains et assimilés (supranationales & agences)            | 0,00                                             | 1,08                                        | 0,00                         | 1,08        |
| Immobilier <sup>(1)</sup>                                      | 0,04                                             | 0,26                                        | 0,25                         | 0,55        |
| Infrastructures et Private Equity                              | 0,07                                             | 0,00                                        | 0,00                         | 0,07        |
| Fonds dédiés                                                   | 0,00                                             | 0,58                                        | 0,03                         | 0,61        |
| Fonds ouverts                                                  | 0,00                                             | 0,56                                        | 2,20                         | 2,76        |
| Autres                                                         | 0,16                                             | 0,00                                        | 0,00                         | 0,16        |
| <b>TOTAL FONDS EUROS ET FONDS PROPRES</b>                      | <b>0,37</b>                                      | <b>6,72</b>                                 | <b>2,48</b>                  | <b>9,57</b> |

(1) La classe d'actifs Immobilier correspond aux actifs et club deals investis par la Direction des Investissements. Les autres fonds d'actifs immobiliers sont intégrés dans la classe d'actifs Fonds ouverts.

## 1.2. ADHÉSION À DES CHARTES ET INITIATIVES PAR CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

Dans le cadre de sa démarche d'investisseur responsable, Crédit Agricole Assurances s'engage activement au sein d'initiatives sectorielles de référence. Ces adhésions attestent de la volonté de Crédit Agricole Assurances de contribuer collectivement aux enjeux sociétaux et environnementaux, tout en bénéficiant du partage des meilleures pratiques des acteurs du marché. Par l'intermédiaire de Crédit Agricole Assurances, Spirica adhère également aux chartes et initiatives suivantes.

### PRINCIPLES FOR RESPONSIBLE INVESTMENT (PRI) – Engagement depuis 2011



Engagement volontaire, lancé par les Nations Unies en 2006, qui s'adresse au secteur financier et qui incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance dans les décisions d'investissement et les pratiques d'actionnariat.

### TOBACCO-FREE FINANCE PLEDGE – Engagement depuis 2020



Traité international visant à réduire l'impact du tabac sur l'économie mondiale, en engageant les institutions financières à exclure l'industrie du tabac de leurs activités d'investissement et de financement. Ce traité vise également à aligner les pratiques financières avec les enjeux de santé.

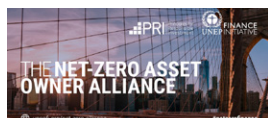
*Crédit Agricole Assurances s'est engagé à ne plus investir dans le secteur du tabac.<sup>(2)</sup>*

### PRINCIPLE FOR SUSTAINABLE INSURANCE (PSI) – Engagement depuis 2021



Cadre incitant le secteur de l'assurance à intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, dans les prises de décisions : souscription, gestion de sinistres, gestion d'actifs et relations clients.

### NET-ZERO ASSET OWNER ALLIANCE (NZAOA) – Engagement depuis 2021



Initiative dirigée par des investisseurs institutionnels qui s'engagent à faire transitionner leurs portefeuilles d'investissement vers la neutralité carbone d'ici 2050, en cohérence avec l'objectif de limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C.

*Crédit Agricole Assurances s'est engagé publiquement sur les objectifs atteints en 2025 et ceux à atteindre en 2030.<sup>(3)</sup>*

### TASKFORCE ON NATURE-RELATED FINANCIAL DISCLOSURES (TNFD) – Engagement depuis 2022



Initiative internationale qui définit un cadre de reporting financier lié à la nature, permettant de déclarer les risques liés à la nature et d'agir suivant leur évolution.

*En tant que membre, Crédit Agricole S.A. a participé à plusieurs exercices pilotes TNFD pour tester le processus LEAP-FI<sup>(4)</sup> et co-construire la méthodologie pour les institutions financières. Crédit Agricole Assurances s'appuie sur les recommandations de la TNFD pour identifier et évaluer les dépendances, les impacts, les risques et les opportunités matériels liés à la nature.*

### FORUM FOR INSURANCE TRANSITION TO NET ZERO (FIT) – Engagement depuis 2024



Coalition d'assureurs, réassureurs et courtiers engagés dans la transition vers la neutralité carbone, lancée en 2023 et présidée par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

Les missions principales de la coalition reposent sur l'accélération de la transition du secteur de l'assurance vers le net zéro, le développement des méthodologies sectorielles adaptées aux spécificités de l'assurance et le partage des meilleurs pratiques entre les acteurs.

(2) Cf. Section ; Exclusion sectorielle tabac.

(3) Cf. Section : Stratégie d'alignement à l'Accord de Paris.

(4) Processus LEAP-FI : méthodologie développée par la TNFD pour identifier où sont les interfaces avec la nature ; analyser les dépendances et impacts ; évaluer les risques et opportunités matériels ; élaborer des stratégies de réponse et de reporting.

### 1.3. UNE DÉMARCHE ESG BIEN ANCRÉE CHEZ CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

En tant qu'assureur et investisseur institutionnel, Crédit Agricole Assurances cherche à contribuer au financement de la transition vers une économie durable. Spirica s'inscrit dans cette même démarche.

Crédit Agricole Assurances intègre les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans sa démarche d'investissement, afin de maximiser les impacts positifs et minimiser les impacts négatifs pour la société et l'environnement, tout en préservant la performance financière de ses investissements.

L'intégration des critères ESG enrichit considérablement l'analyse des entreprises, en offrant une vision plus complète de leurs activités et de leur environnement opérationnel.

Cette approche présente plusieurs avantages concrets : elle contribue à améliorer la résilience du portefeuille, influence positivement la valorisation des actifs et permet surtout d'identifier des facteurs de risque qui échappent traditionnellement à l'analyse financière.

**En somme, les critères ESG constituent un outil d'analyse complémentaire indispensable pour une évaluation plus fine et prospective des opportunités d'investissement.**

Pleinement conscient de cette responsabilité, Crédit Agricole Assurances a développé une approche rigoureuse et sélective dans le choix des émetteurs, fondée sur des critères extra-financiers.

Cette démarche ESG répond à trois objectifs stratégiques complémentaires :

- **Mesurer et optimiser l'impact sociétal du portefeuille**

L'intégration des critères ESG permet d'évaluer précisément la capacité des entreprises détenues à générer des impacts positifs, tout en minimisant leurs externalités négatives sur l'environnement et la société.

Cette approche contribue activement à accompagner la transition de l'économie vers un modèle plus durable et responsable.

- **Anticiper et maîtriser les risques sectoriels**

Au-delà de l'analyse financière traditionnelle, l'évaluation ESG permet d'identifier et de gérer proactivement les risques spécifiques liés aux secteurs d'activité des entreprises, ainsi qu'à leur positionnement stratégique.

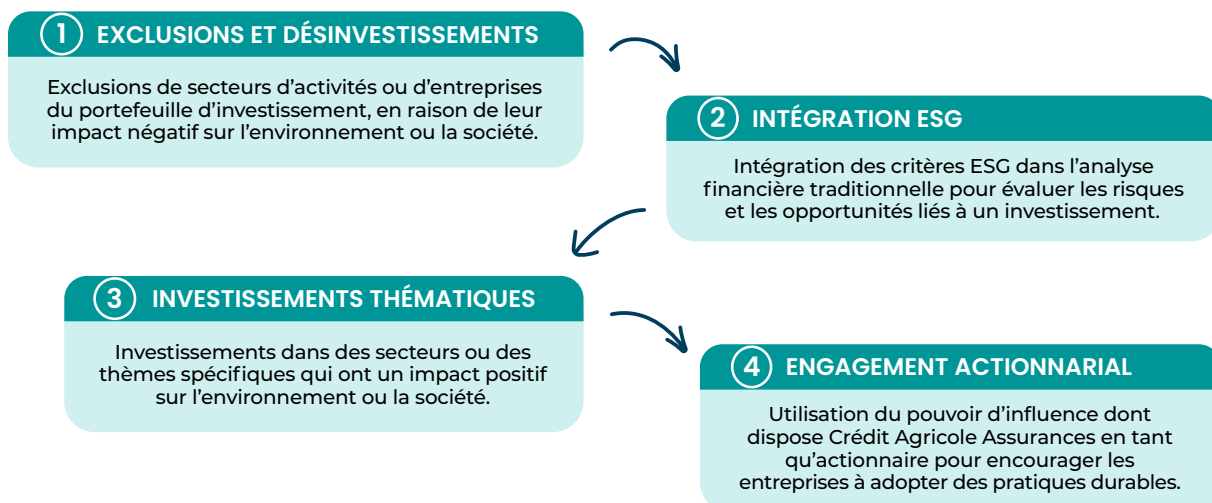
Cette anticipation renforce la résilience du portefeuille face aux défis environnementaux, sociaux et réglementaires émergents.

- **Identifier et saisir les opportunités de croissance durable**

L'analyse ESG constitue également un outil précieux pour détecter les opportunités d'investissement liées à la transition écologique et aux nouveaux modèles économiques. Elle permet d'identifier les entreprises les mieux positionnées pour tirer parti des évolutions sectorielles et réglementaires, créant ainsi de la valeur à long terme.

**La démarche d'investissement responsable de Crédit Agricole Assurances se décline sur l'ensemble des entités du Groupe.** Pour l'appliquer, Crédit Agricole Assurances œuvre au travers de méthodologies propres à chacune des classes d'actifs (fonds euros et fonds propres).

#### APPLICATION DE LA DÉMARCHE ESG CHEZ CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES



### 1.3.1. LES EXCLUSIONS NORMATIVES ET SECTORIELLES



#### 1.3.1.1. Périmètre, rôles et responsabilités

Dans le cadre des politiques sectorielles établies par Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Assurances définit, en collaboration avec Amundi, la stratégie et les exclusions qui s'appliquent à tous les actifs du portefeuille<sup>(5)</sup>. Spirica applique les mêmes politiques sectorielles que Crédit Agricole Assurances.

L'ensemble des exclusions s'applique aussi bien aux émetteurs privés, qu'aux émetteurs publics et entités assimilées<sup>(6)</sup>. Les exclusions sont appliquées sur tous les modes de gestion.

#### GESTION PAR LA DIRECTION DES INVESTISSEMENTS

La Direction des Investissements applique strictement les modalités définies par les politiques sectorielles définies par Crédit Agricole Assurances.

#### GESTION DÉLÉGUÉE À AMUNDI

Une fois les exclusions définies, Amundi assume la responsabilité opérationnelle de l'application des exclusions définies. Amundi intègre la liste des émetteurs ou groupes d'émetteurs interdits dans son cadre de gestion des risques.

Cela se matérialise par l'attribution systématique de la note « G », soit la notation la plus défavorable de son échelle de notation interne. Il est impossible d'investir sur les actifs qui présentent une note « G ». Si un actif détenu voit sa notation dégradée, des contraintes de gestion spécifiques sont appliquées.

#### GESTION DÉLÉGUÉE HORS AMUNDI

Pour les fonds collectifs gérés par d'autres sociétés de gestion, le dispositif repose sur un engagement contractuel préalable. Les gestionnaires tiers s'engagent formellement, dès la signature des mandats de gestion, à respecter les règles ESG communiquées par Crédit Agricole Assurances.

#### 1.3.1.2. Les exclusions normatives

**Les exclusions normatives** constituent un premier niveau de filtrage en matière d'investissement responsable. Cela se traduit par l'exclusion systématique du portefeuille des entreprises ou des Etats qui ne respectent pas les normes et standards internationaux reconnus en matière de droits humains, de droit du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption. Les exclusions normatives se déclinent sous trois piliers, présentés ci-après.

##### 1° EXCLUSIONS POUR VIOLATIONS RÉPÉTÉES ET AVÉRÉES DE TOUT OU PARTIE DES 10 PRINCIPES DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES (UN GLOBAL COMPACT)

Sont exclus des investissements, les entreprises dont les pratiques contreviennent de façon manifeste et récurrente aux 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies. Ces principes couvrent quatre domaines essentiels : le respect des droits humains, l'application de normes de travail équitables, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption. Le Pacte Mondial puise ses fondements dans plusieurs textes de référence internationaux.

**Droits humains :** le Pacte s'appuie sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et sur les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, adoptés en 2011 par le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies. Des outils pratiques ont été développés en partenariat avec le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme pour accompagner les entreprises dans leur mise en œuvre.

**Normes du travail :** le Pacte se réfère à la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail de 1998. Cette déclaration établit huit conventions essentielles réparties dans quatre domaines clés, développées en étroite collaboration avec l'OIT.

**Protection de l'environnement :** les principes environnementaux s'inspirent de la Déclaration de Rio de 1992, notamment le principe de précaution, ainsi que du chapitre 30 de l'Agenda 21 qui définit le rôle des entreprises dans le développement durable.

**Lutte contre la corruption :** ce volet s'appuie sur la Convention des Nations Unies contre la corruption, avec le soutien de Transparency International pour son développement et sa mise en œuvre.

(5) Hors investissements en gestion passive et politique d'exclusion de l'industrie du charbon thermique (1.3.1.3.2).

(6) Les entités assimilées correspondent à toutes les collectivités locales (ex : les régions), les subdivisions des Etats, les entités supranationales (ex : la banque européenne d'investissement) et les agences publiques d'Etat exerçant une mission de Service Public. A titre d'exemple, la SNCF n'est pas considérée comme un souverain et assimilé, en raison de son activité marchande, alors que l'Unedec l'est.



## LES 10 PRINCIPES DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

### DROITS HUMAINS

- Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits humains.
- Elles doivent veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits humains.

### NORMES DU TRAVAIL

- Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.
- Elles doivent contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
- Elles doivent contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
- Elles doivent contribuer à l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

### ENVIRONNEMENT

- Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
- Elles doivent entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- Elles doivent favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

### LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

## 2° EXCLUSIONS DES ÉTATS MIS AU BAN DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE ET AYANT DES PRATIQUES FISCALES AGRESSIVES

Les titres de dettes émis par des États et des émetteurs assimilés (ou organismes publics) peuvent être exclus des investissements. Sauf cas argumenté, les émetteurs privés ayant élu domicile dans ces États sont également exclus.

**Deux critères fondent ces exclusions :**

**Les politiques d'embargos :** Crédit Agricole Assurances exclut des investissements les États faisant l'objet de sanctions internationales. Les embargos et sanctions peuvent être décidés par le Conseil de sécurité de l'ONU, l'Office of Foreign Assets Control américain (OFAC), l'Union européenne et les États individuels, (ici l'État français). Ces mesures visent généralement des États impliqués dans des crimes collectifs, des violations graves des droits humains ou le financement du terrorisme.

**Les pays fiscalement sensibles :** Crédit Agricole Assurances n'investit pas dans des États ou territoires considérés comme non coopératifs selon l'article 238-0 A du Code Général des impôts français, ni dans ceux figurant sur la liste européenne des juridictions non coopératives à des fins fiscales.

## 3° EXCLUSIONS RELATIVES AUX ARMEMENTS DITS « INTERDITS »

Crédit Agricole Assurances reconnaît le droit légitime des États à assurer leur défense face aux conflits conventionnels ou aux menaces asymétriques, comme le terrorisme. Les investissements dans l'industrie de défense traditionnelle sont acceptés, y compris la recherche et le développement d'armements classiques.

L'exclusion porte sur l'ensemble de la chaîne de valeur conduisant au développement des armements controversés : conception, production, financement, transport, distribution, stockage, etc.

Seuls les armements dits « controversés » ou « interdits » font l'objet d'une exclusion des investissements<sup>(7)</sup>. Un armement est considéré comme controversé s'il ne respecte pas deux critères fondamentaux : **la discrimination et la proportionnalité**.

**Discrimination :** l'armement doit pouvoir distinguer les cibles militaires des populations civiles, tant pendant, qu'après les conflits (exemple : les mines antipersonnel qui restent actives après la guerre).

**Proportionnalité :** les dommages humains causés doivent rester proportionnés à l'objectif militaire visé.

(7) Cf. Politique Défense et Sécurité de Crédit Agricole S.A. : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/205839>

### 1.3.1.3. Les exclusions sectorielles

**Les exclusions sectorielles** correspondent au second niveau de filtrage en matière d'investissement responsable. L'objectif est d'exclure, de manière systématique, certains secteurs d'activité ou industries du portefeuille d'investissement. Les raisons de ces exclusions peuvent porter sur des considérations éthiques, environnementales, sociales ou réglementaires.

Crédit Agricole Assurances a adopté des politiques sectorielles en déclinaison de celles de Crédit Agricole S.A.<sup>(8)</sup>. Elles sont décrites autour des thématiques suivantes : industrie du tabac, industrie du charbon thermique, hydrocarbures non conventionnels, pétrole et gaz, forêts et transports routiers.

La Direction des Investissements, les entités internationales et les sociétés de gestion appliquent une liste des pays et Emetteurs Sous Restriction (ESR) pour assurer le respect des politiques normatives et des politiques sectorielles<sup>(9)</sup>.

#### 1.3.1.3.1. Exclusion de l'industrie du tabac

En mai 2020, à l'occasion de la Journée mondiale sans tabac, Crédit Agricole Assurances est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge. Cette initiative, portée par Tobacco Free Portfolio, vise à réduire significativement le nombre de décès liés aux maladies causées par le tabac.

Il ne s'agit pas d'une politique sectorielle, mais cette signature a engagé Crédit Agricole Assurances à exclure des portefeuilles d'investissement les entreprises impliquées dans la production de tabac et ce, dans un délai de trois ans. Dès le troisième trimestre de 2020, les portefeuilles de Crédit Agricole Assurances étaient exempts de titres en direct liés au secteur du tabac. En ce sens, Crédit Agricole Assurances exclut les entreprises impliquées dans les activités suivantes :

- **Fournisseurs** : exclusion des entreprises fabriquant des produits complets du tabac dont le chiffre d'affaires dépasse 5,00 % dans ce secteur.
- **Fabricants et détaillants de cigarettes** : exclusion des entreprises dont plus de 10,00 % du chiffre d'affaires provient de la vente de produits du tabac.

#### 1.3.1.3.2. Politique sectorielle RSE : charbon thermique

Crédit Agricole Assurances applique la politique charbon thermique de Crédit Agricole S.A. Cette politique prévoit la sortie du charbon thermique à horizon 2030 pour l'Union européenne et l'OCDE, et 2040 pour le reste du monde.

#### PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

La politique s'applique au stock d'actions et d'obligations détenues en direct, ainsi que sur les investissements en infrastructures et private equity. Elle ne concerne pas les obligations vertes émises par les entreprises du secteur. La politique couvre l'ensemble de la chaîne de valeur du charbon thermique : centrales électriques, mines d'extraction et infrastructures de transport.

#### MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

La politique s'articule autour de critères d'exclusion, différenciés selon les types d'investissements.

**1° Les nouveaux projets** : Crédit Agricole Assurances exclut systématiquement tous les nouveaux projets liés au charbon thermique, ainsi que les entreprises qui les développent, sans exception.

**2° Les investissements directs** : Crédit Agricole Assurances exclut dans un premier temps toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié au charbon thermique dépasse 5 %.

Pour s'assurer du respect des engagements, Crédit Agricole Assurances a adopté en 2023 son propre plan de sortie du charbon thermique et s'engage à se retirer progressivement des émetteurs détenus en direct, dont le chiffre d'affaires indexé au charbon dépasse un certain seuil (cf. section 6.2 Anticipation de la sortie totale du charbon à horizon 2030).

**3° Investissements via des fonds :**

|                                             |                                                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Extraction minière</b>                   | Exclusion si plus de 20 % du chiffre d'affaires réalisé dans l'extraction du charbon, et/ou production de 70 millions de tonnes et plus par an.                                                                                                       |
| <b>Production électrique</b>                | Exclusion si les revenus du charbon dépassent 50 % des revenus totaux de l'activité électrique.                                                                                                                                                       |
| <b>Exposition intermédiaire</b>             | Exclusion de toutes les entreprises qui génèrent entre 20 % et 50 % de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à partir de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, avec une trajectoire de transition insuffisante. |
| <b>Développement de nouvelles capacités</b> | Exclusion si une entreprise développe ou projette de développer de nouvelles capacités de charbon thermique sur l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport).                                |

(8) Cf. Politiques sectorielles de Crédit Agricole S.A. : <https://www.creditagricole.com/responsable-et-engage/notre-strategie-rse-etre-acteur-d-une-societe-durable/nos-politiques-sectorielles>

(9) La liste des pays et Emetteurs Sous Restriction comprend ceux identifiés par les politiques normatives et ceux identifiés par les politiques sectorielles de Crédit Agricole Assurances.

### 1.3.1.3.3. Politique sur les hydrocarbures non conventionnels

Même dans les scénarios alignés sur les objectifs de la COP21, le pétrole et le gaz devraient continuer à constituer une part importante, bien que décroissante d'ici 2050, du mix énergétique. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole Assurances restent conscients des impacts environnementaux et sociaux négatifs importants que peuvent générer ces activités.

Cela concerne notamment : l'atteinte à la biodiversité, le déplacement des populations ou encore la pollution des écosystèmes.

Crédit Agricole Assurances poursuit l'application des règles d'exclusion sur le pétrole et le gaz et applique la politique sur les hydrocarbures non conventionnels de Crédit Agricole S.A., en privilégiant les énergies conventionnelles, tout en excluant progressivement les hydrocarbures les plus polluants.

#### PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

La politique s'applique aux investissements effectués directement dans des actions et obligations et dans des fonds dédiés au titre des fonds euros des contrats d'assurance vie et des fonds propres. Sont également compris dans le périmètre, les nouveaux investissements effectués dans des infrastructures au titre des fonds euros des contrats d'assurance-vie et des fonds propres. La présente politique ne s'applique pas aux infrastructures déjà en portefeuille.

#### MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

Crédit Agricole Assurances exclut systématiquement les entreprises dont plus de 30 % du chiffre d'affaires (exploration et production compris) provient des hydrocarbures non conventionnels suivants : pétrole de schiste, gaz de schiste et sables bitumineux.

### 1.3.1.3.4. Politique sectorielle RSE : pétrole & gaz

En septembre 2024, Crédit Agricole Assurances a défini sa propre politique sectorielle pétrole et gaz<sup>(10)</sup>, en alignement avec la politique sectorielle pétrole et gaz de Crédit Agricole S.A. (évoquée ci-dessus).

#### PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

Cette politique sectorielle s'applique à tous les investissements effectués directement et dans des fonds dédiés des fonds euros et comptes propres de Crédit Agricole Assurances relatifs au secteur du pétrole et du gaz. Les classes d'actifs visées par cette politique sont : les actions d'entreprises cotées ou non cotées et les obligations et dettes émises par ces entreprises, ainsi que les investissements en infrastructures<sup>(11)</sup> dédiées aux activités susmentionnées et leurs financements. Seuls les investissements réalisés à partir de la publication de cette politique sont concernés par ces nouvelles règles.

L'ensemble de la chaîne de valeur du secteur du pétrole et du gaz est concerné : l'exploration et la production de pétrole et de gaz, le transport par oléoduc ou gazoduc et le stockage, ainsi que la transformation du pétrole ou du gaz (raffinerie de pétrole, terminaux de liquéfaction).

#### MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

Crédit Agricole Assurances n'investira pas et ne financera pas directement de nouvelles infrastructures selon ses critères :

|                                                        | PÉTROLE                                                                                                                                                                                                                                                                                 | GAZ                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Phase UPSTREAM</b><br>Exploration et production     | Aucun nouvel investissement, qu'il s'agisse du pétrole ou du gaz.                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Phase MIDSTREAM</b><br>Transport et stockage        | L'investissement dans la distribution et le stockage est limité aux projets brownfield. Les investissements dans la conversion des pipelines de pétrole pour transporter des énergies vertes sont acceptables.                                                                          | Les investissements dans le transport, la distribution et le stockage des gazoducs sont limités aux brownfield. Les investissements dans la conversion des pipelines de gaz pour transporter des énergies vertes sont acceptables. Aucun nouvel investissement dans de nouvelles infrastructures Midstream pour le gaz, sauf s'il est aligné sur des trajectoires de 1,5 °C.                                                                                                                                    |
| <b>Phase DOWNSTREAM</b><br>Raffinage et transformation | Aucun nouvel investissement ne doit être fait dans la production d'électricité au fioul. Les investissements dans les raffineries et pétrochimie sont limités aux projets de sites brownfield (p. ex., pour promouvoir leur efficacité ou éliminer les émissions fugitives de méthane). | Aucun nouvel investissement ne doit être fait dans de nouvelles centrales de production d'électricité à base de gaz ou dans des infrastructures utilisant le gaz comme combustible pour produire de l'hydrogène en l'absence de captage et d'utilisation du carbone et le stockage (CCUS). Pas d'investissement dans de nouvelles infrastructures gazières à moins qu'elles ne soient conçues avec un objectif de réduction des émissions de carbone suffisantes pour s'aligner sur des trajectoires de 1,5 °C. |

(10) Cf. [https://www.ca-assurances.com/wp-content/uploads/Politique\\_Petrole\\_et\\_gaz\\_2024.pdf](https://www.ca-assurances.com/wp-content/uploads/Politique_Petrole_et_gaz_2024.pdf)

(11) Il s'agit d'investissements dans une entité ou un groupe d'entreprises dont la grande majorité du chiffre d'affaires (plus des 2/3) provient de la détention, du financement, du développement d'actifs d'infrastructures.

Le terme **greenfield** fait référence à la mise en œuvre d'un nouveau système ou d'un nouveau projet dans un environnement totalement nouveau et vierge.

Le terme **brownfield** fait référence à la mise à niveau d'un système dans un environnement existant, généralement avec des systèmes ou des infrastructures hérités du passé.

Concernant les actions et obligations, en complément de la politique pétrole et gaz de Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Assurances privilégie un dialogue constructif avec les entreprises pour : promouvoir les meilleures pratiques environnementales, encourager les initiatives sociales responsables et les accompagner dans leur transition énergétique.

En cas de non-respect des attentes, Crédit Agricole Assurances se réserve la possibilité de réduire son exposition, ou d'exclure les entreprises qui ne démontrent pas une amélioration suffisante de leurs pratiques.

### 1.3.1.3.5. Politique sectorielle RSE : Forêts

La politique déforestation et conversion des écosystèmes de Crédit Agricole S.A.<sup>(12)</sup> a été publiée en fin d'année 2024. Cette politique vise à expliquer les principales règles applicables aux entités de Crédit Agricole S.A., dans leurs activités en lien avec la filière forêt-bois et la production de matières premières agricoles à risque de déforestation tropicale. Elle a pour objectif de limiter les impacts négatifs environnementaux et sociaux.

#### PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

Cette politique concerne les entreprises en portefeuille ayant : des opérations directes dans les pays à fort risque et/ou utilisant des matières premières dans leur chaîne d'approvisionnement issues de ces zones à risque. Les pays concernés sont identifiés selon les critères rigoureux de CDP Forest, référence mondiale en matière d'évaluation des risques de déforestation.

#### MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

La politique sectorielle définit des engagements spécifiques, selon :

- **Les produits concernés** (matières premières à risque) ;
- **Les zones géographiques** (pays à haut risque de déforestation) ;
- **Une approche graduée** (procédure d'escalade pouvant aller jusqu'à l'exclusion).

Crédit Agricole Assurances bénéficie de l'expertise d'Amundi, qui déploie son propre dispositif technique tout en respectant les principes fondamentaux définis par Crédit Agricole S.A.

### 1.3.1.3.5. Politique sectorielle RSE : Transports routiers

Cette politique sectorielle RSE « Transports routiers » s'inscrit dans le cadre de la politique RSE « Transports routiers » de Crédit Agricole S.A., dont elle précise l'application pour Crédit Agricole Assurances. L'objectif de cette politique est de détailler les grandes orientations retenues par Crédit Agricole Assurances en matière de transports routiers, au regard des enjeux sociaux et environnementaux détaillés dans la politique Groupe.

#### PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

Cette politique<sup>(13)</sup>, publiée en décembre 2025, s'applique au périmètre des investissements réalisés par Crédit Agricole Assurances au titre des fonds euros et des fonds propres dans les actifs suivants : actions et obligations d'entreprises, cotées ou non, émises par des acteurs du secteur du transport routier.

Le secteur du transport routier inclut les activités relatives aux véhicules légers et lourds, aux bus, ainsi qu'aux deux-roues et concerne les acteurs suivants : les constructeurs, les distributeurs primaires (contrat direct avec les constructeurs pour vendre leurs nouveaux véhicules) et secondaires (généralement vente des véhicules d'occasion et pas de contrat de concessions avec les constructeurs), les opérateurs de services de transport, ainsi que les entreprises de location et de gestion des flottes.

#### MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

Crédit Agricole Assurances applique sa démarche d'investisseur responsable dans la mise en œuvre de cette politique à travers les trois leviers suivants : exclusions normatives, sélection des actifs selon des critères ESG et engagement actionnarial. En pratique, la mise en œuvre de ces leviers est réalisée par Crédit Agricole Assurances pour les actifs gérés en direct et par les sociétés de gestion, principalement Amundi, pour les actifs dont la gestion leur est déléguée.

(12) Cf. <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/205230>.

(13) Cf. Politique-sectorielle-RSE-CAA-transports-routiers-decembre-2025.pdf

### 1.3.2. LES CRITÈRES EXTRA-FINANCIERS DANS LA GESTION DES FONDS EUROS ET FONDS PROPRES



Crédit Agricole Assurances œuvre pour décliner sa démarche d'investissement responsable sur l'ensemble de ces entités et des classes d'actifs, que ce soit sous gestion directe ou sous gestion indirecte. Plusieurs critères sont pris en compte, à travers les divers modes de gestion, pour évaluer les entreprises et les projets d'investissement.

Les principaux critères s'articulent autour des piliers de l'ESG : **Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance**.

#### CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX

Ces critères évaluent l'impact environnemental des entreprises à travers leur gestion des ressources naturelles, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau, la gestion des déchets et la préservation de la biodiversité.

**Crédit Agricole Assurances privilégie et soutient les entreprises qui prennent des mesures concrètes pour minimiser leur empreinte environnementale et qui contribuent activement à la transition vers une économie plus durable.**

#### CRITÈRES SOCIAUX

L'évaluation sociale porte sur l'impact des entreprises sur la société, notamment leurs pratiques de gestion des ressources humaines, les conditions de travail, la diversité et l'inclusion, les relations avec les parties prenantes, la protection des droits de l'Homme, ainsi que la santé et la sécurité des employés.

**Crédit Agricole Assurances investit dans des entreprises qui respectent les normes sociales, favorisent l'égalité des chances et génèrent un impact positif sur les communautés où elles opèrent.**

#### CRITÈRES DE GOUVERNANCE

Les critères de gouvernance analysent la structure et les pratiques de gouvernance d'entreprise, notamment au travers de la transparence des informations financières, l'indépendance du conseil d'administration, la rémunération des dirigeants et la gestion des risques.

**Crédit Agricole Assurances favorise les entreprises adoptant des pratiques de gouvernance solides et transparentes, renforçant ainsi la confiance des actionnaires et des parties prenantes.**

Crédit Agricole Assurances s'appuie sur une **analyse ESG complète** pour la sélection des investissements. L'ensemble des critères ESG constitue le socle de l'expertise de Crédit Agricole Assurances pour sélectionner des entreprises qui se conforment aux meilleures pratiques en matière de durabilité et qui génèrent un impact positif sur l'environnement et la société.

Plus spécifiquement, sur le périmètre des fonds propres et des fonds euros, la stratégie d'investissement de Crédit Agricole Assurances repose sur un processus de sélection rigoureux intégrant des exigences de notation ESG à plusieurs niveaux.

#### ENCOURS DE SPIRICA COUVERTS PAR UNE ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

| Classes d'actifs<br>(non transparisées)<br>Montants en Mds EUR | Répartition de la gestion des encours de Spirica |                                             |                              |             |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|---------------------------------------------|------------------------------|-------------|
|                                                                | Direction des Investissements                    | Sociétés de gestion de Crédit Agricole S.A. | Sociétés de gestion externes | Total       |
| Actions cotées                                                 | 0,10                                             | 0,00                                        | 0,00                         | 0,10        |
| Obligations d'entreprises                                      | 0,00                                             | 4,09                                        | 0,00                         | 4,09        |
| Souverains et assimilés<br>(supranationales & agences)         | 0,00                                             | 1,08                                        | 0,00                         | 1,08        |
| Immobilier                                                     | 0,01                                             | 0,20                                        | 0,15                         | 0,36        |
| Infrastructures et Private Equity                              | 0,07                                             | 0,00                                        | 0,00                         | 0,07        |
| Fonds dédiés                                                   | 0,00                                             | 0,25                                        | 0,01                         | 0,26        |
| Fonds ouverts                                                  | 0,00                                             | 0,55                                        | 0,15                         | 0,70        |
| Autres                                                         | 0,00                                             | 0,00                                        | 0,00                         | 0,00        |
| <b>TOTAL FONDS EUROS<br/>ET FONDS PROPRES</b>                  | <b>0,18</b>                                      | <b>6,18</b>                                 | <b>0,30</b>                  | <b>6,66</b> |

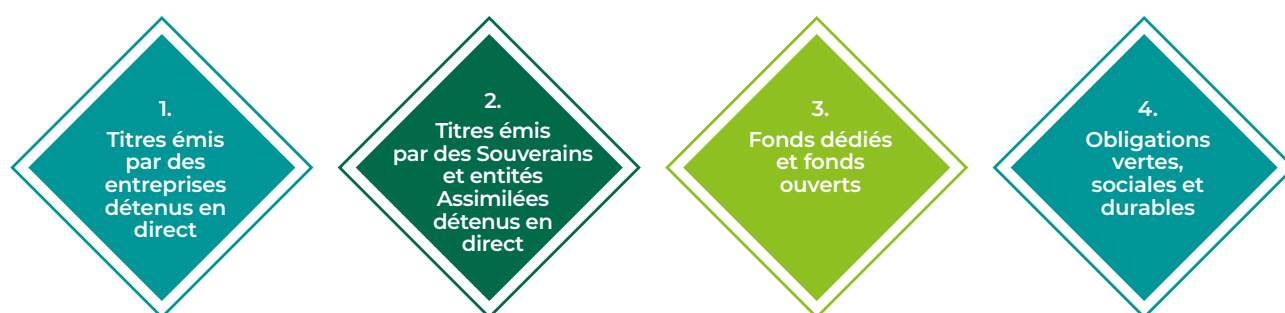
À fin 2025, **69,57 %** des actifs sous gestion de Spirica (soit **6,66 Mds€** en valeur de marché) bénéficient d'une analyse extra-financière, comparé à 67,00 % en 2024. Par rapport à l'exercice précédent, la méthodologie de calcul du périmètre a évolué et s'explique par deux facteurs principaux :

- L'élargissement du périmètre de couverture des actifs, avec l'intégration des intérêts minoritaires<sup>(14)</sup> (explication principale) ;
- L'exclusion des actifs cotés n'ayant pas fait l'objet d'une notation ESG sur l'année.

Cette approche garantit ainsi une évaluation plus robuste de l'intégration des critères ESG au sein du portefeuille.

### 1.3.2.1. Intégration ESG sur les actifs cotés

L'approche extra-financière sur le périmètre coté, déléguée principalement à Amundi, concerne les classes d'actifs suivantes :



Sur les actifs cotés, des notes minimales ESG sont exigées tant au niveau individuel (note de chaque émetteur) qu'au niveau global (note du portefeuille), avec une comparaison systématique à un univers de référence<sup>(15)</sup>.

La note ESG moyenne du portefeuille doit être égale ou supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement ou de l'indice de référence, garantissant ainsi que les investissements se situent parmi les meilleures pratiques du marché en matière de durabilité.

#### 1.3.2.1.1. Titres émis par des entreprises détenus en direct

##### PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

Spirica investit principalement dans des titres émis par des entreprises détenus en direct des secteurs financiers et non financiers. Les encours de cette classe d'actifs sont répartis ainsi :

- **Le portefeuille Obligations d'entreprises**, pour 4,24 Mds€, qui regroupe les obligations émises par les entreprises détenues en direct. Il s'agit des titres de dette par lesquels l'entreprise s'engage à rembourser le capital et à verser des intérêts réguliers aux investisseurs.
- **Le portefeuille Actions**, pour 0,10 Md€, qui regroupe les actions émises par des entreprises détenues en direct. Il s'agit de titres de propriété, qui représentent une part du capital de l'entreprise.

##### PRINCIPE « BEST-IN-CLASS »

Crédit Agricole Assurances applique pour ses différents mandats la méthode dite « best-in-class », déployée par Amundi. Cette méthodologie permet d'investir dans les entreprises les plus performantes de leur secteur, en matière de durabilité, tout en maintenant une diversification sectorielle appropriée et un contrôle rigoureux des expositions. Cette approche consiste à :

- Sélectionner les meilleures entreprises de chaque secteur selon leurs performances ESG,
- Appliquer des règles de gestion circonscrites sur l'univers noté par les agences financières,
- Intégrer une partie d'obligations vertes dans les investissements,
- Assurer un suivi mensuel des contraintes de gestion pour garantir le respect des critères ESG.

Grâce à cette approche, le portefeuille de Spirica présente une exposition relativement faible aux risques ESG. Cela se traduit par l'application d'une stratégie de sélection rigoureuse et un focus opéré sur des marchés matures aux pratiques durables. De plus, ces titres sont majoritairement émis par des entreprises françaises et européennes. Cette approche géographique privilégiée permet à Spirica de bénéficier d'un environnement réglementaire et de standards ESG généralement plus élevés.

(14) Les intérêts minoritaires représentent la part du capital et des résultats d'une filiale qui n'appartient pas à la société mère.

(15) L'univers de référence correspond à la gamme complète d'investissements, telle que définie par l'objectif d'investissement d'un fonds, dans laquelle le gérant peut investir. L'indice de référence est utilisé pour déterminer le montant à verser au titre d'un instrument ou d'un contrat financier, ou le prix d'un instrument financier. Il peut aussi être utilisé pour mesurer la performance d'un fonds d'investissement.

## MÉTHODOLOGIE APPLICABLE

Amundi utilise une méthode de notation ESG systématique et objective, basée sur des sources de données diversifiées, pour évaluer les entreprises dans lesquelles Spirica est investi.

**1. Collecte de la donnée :** Amundi collecte des données provenant de sources multiples et fiables (liste non exhaustive) : agences de notation spécialisées, ONG, rapports d'entreprises, bases de données gouvernementales, ainsi que ses propres ressources internes dédiées à la recherche ESG.

Cette approche diversifiée garantit une vision complète et objective des performances des entreprises. La liste des sources évolue en fonction des besoins spécifiques et des innovations dans le domaine de l'investissement responsable.

**2. Analyse quantitative :** Amundi utilise une analyse quantitative pour évaluer les performances ESG des entreprises. Cette analyse se base sur des indicateurs spécifiques liés à l'environnement, au social et à la gouvernance.

Par exemple, Amundi peut examiner les émissions de CO<sub>2</sub> d'une entreprise, sa politique de diversité et d'inclusion, ou encore la composition de son conseil d'administration. Cette approche systématique permet une évaluation objective et comparable entre entreprises.

**3. Pondération des critères :** Amundi applique une méthodologie spécifique de pondération des différents critères ESG, en fonction de leur impact potentiel sur la performance financière et la durabilité à long terme des entreprises. Cette pondération permet d'adapter l'évaluation aux spécificités sectorielles et aux enjeux de chaque entreprise.

**4. Notation ESG :** Chaque entreprise reçoit une note ESG sur une échelle de A à G, où A représente les meilleures pratiques et G les moins bonnes. Un portefeuille est considéré comme ESG si des conditions de gestion spécifiques sont respectées.

Amundi peut utiliser les notes ESG et les controverses des entreprises, pour les exclure de ses investissements. Les titres notés G (incluant notamment les émetteurs exclus par les politiques normatives et sectorielles) sont automatiquement exclus de l'ensemble des gestions actives d'Amundi.

**5. Intégration dans la gestion d'actifs :** Les notes ESG guident directement les décisions d'investissement des gestionnaires de portefeuille d'Amundi, qui favorisent les entreprises avec de bonnes performances ESG et évitent celles présentant de faibles performances. Cette intégration varie selon les stratégies d'investissement spécifiques.

Amundi peut engager un dialogue avec ces entreprises pour les encourager à adopter des pratiques plus durables et responsables.

### CONTRAINTES DE GESTION APPLICABLES AU PORTEFEUILLE ACTIONS

**Contrôle des expositions à risque :** l'encours des actifs notés E, F, G (en cas de dégradation) ou non notés doit respecter des conditions de seuils de détention strictes dans le portefeuille en valeur de marché.

**Standard de qualité ESG :** la note moyenne de chaque portefeuille doit être au moins égale à C, maintenant un niveau ESG minimum sur l'ensemble des investissements actions.

### CONTRAINTES DE GESTION APPLICABLES AU PORTEFEUILLE OBLIGATIONS D'ENTREPRISES

**Contrôle des expositions à risque :** l'encours des actifs notés E, F, G (en cas de dégradation) ou non notés doit respecter des conditions de seuils de détention strictes dans le portefeuille en valeur de marché.

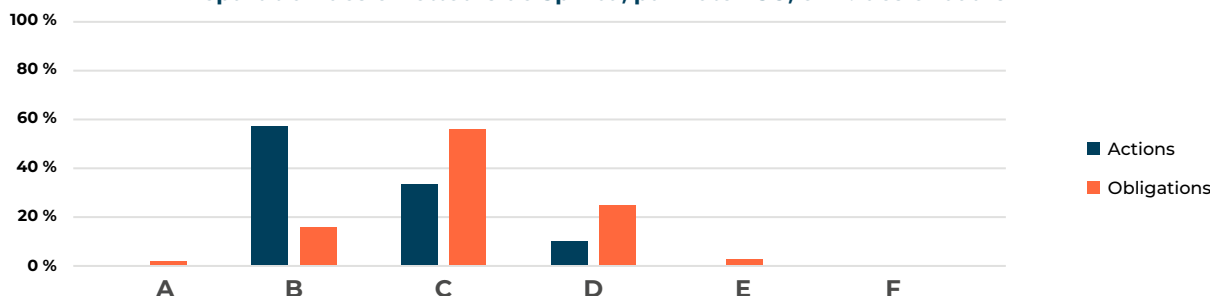
**Exigence de qualité minimale :** la note moyenne de chaque portefeuille doit être au moins égale à C, garantissant un niveau ESG satisfaisant.

**Performance relative :** la note moyenne de chaque portefeuille doit être au moins égale à celle de son univers de référence, assurant une performance ESG supérieure ou égale au marché.

## ÉTAT DES LIEUX AU 31 DÉCEMBRE 2025

A la fin de l'année 2025, 96,56 % du portefeuille Obligations d'entreprises de Spirica était couvert par une notation ESG (soit 4,09 Mds€) et 100 % du portefeuille Actions (soit 0,1 Md€).

Répartition des émetteurs de Spirica, par note ESG, en % des encours



Source : Crédit Agricole Assurances



### 1.3.2.1.2. Titres émis par des Souverains et entités Assimilées détenus en direct

#### PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

Les obligations publiques (catégories « sovereign » et « treasuries » au sens de la nomenclature Barclays), intégrant les Supranationales et Agences, représentent 1,08 Md€ (périmètre des fonds euros et fonds propres).

#### MÉTHODOLOGIE APPLICABLE

Les notations extra-financières de ces émetteurs font l'objet d'une évaluation et d'un suivi systématiques. La méthodologie s'appuie sur une cinquantaine d'indicateurs ESG pertinents pour mesurer l'impact des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sur leur solvabilité à moyen et long terme, ainsi que sur leur contribution à la stabilité mondiale.

L'encours des actifs notés E, F et G (en cas de dégradation de la note) doit rester inférieur à un certain seuil du portefeuille en valeur de marché. La note moyenne de chaque portefeuille doit être au moins égale à C.

#### ÉTAT DES LIEUX AU 31 DÉCEMBRE 2025

A la fin de l'année 2025, 99,58 % des Souverains et des entités Assimilées de Spirica sont couverts par une notation ESG (soit **1,08 Md€**).

Plus de 95,00% des titres émis par des Souverains et entités Assimilées détenus en direct par Spirica sont notés C.

### 1.3.2.1.3. Fonds dédiés et fonds ouverts

**Les fonds dédiés** sont des supports d'investissement créés spécifiquement pour un assureur et ses contrats. Ils offrent une gestion personnalisée et une transparence accrue sur la composition des actifs.

**Les fonds ouverts** sont des fonds d'investissement accessibles à tous les investisseurs, permettant d'investir collectivement dans un portefeuille diversifié géré par une société de gestion professionnelle.

#### PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

Le portefeuille des fonds de Spirica représente, à fin 2025, 3,37 Mds€ (0,61 Md€ en fonds dédiés et 2,76 Mds€ en fonds ouverts), en valeur de marché. Cette classe d'actifs constitue un pilier majeur de la stratégie d'investissement.

#### PRINCIPE « BEAT-THE-BENCHMARK »

De très nombreux fonds gérés par Amundi, dans lesquels Crédit Agricole Assurances est investi, intègrent une démarche ESG structurée, notamment par le biais de l'approche « beat the benchmark ». Celle-ci vise à surperformer l'indice de référence sur les critères ESG. Certains fonds bénéficient de labellisations reconnues (comme le label ISR ou Finansol), attestant de leur qualité en matière d'investissement responsable.

#### CAS DES ACTIFS ILLIQUIDES<sup>(16)</sup>

Les actifs illiquides (notamment l'immobilier) gérés par Amundi intègrent une démarche ESG spécifique. Pour les expertises déléguées à des gérants externes, Crédit Agricole Assurances veille à inclure un volet ESG dans les due diligences réalisées, garantissant la cohérence d'une approche responsable sur l'ensemble des investissements.

#### CAS DES SOUS-JACENTS<sup>(17)</sup>

Les sous-jacents identifiés et cotés composant ces classes d'actifs sont intégrés dans l'analyse ESG s'ils sont déjà détenus en direct.

#### ÉTAT DES LIEUX AU 31 DÉCEMBRE 2025

A la fin de l'année 2025, 28,46 % des fonds dédiés et ouverts de Spirica sont couverts par une notation ESG (soit **0,96 Md€**).

Les fonds ouverts de Spirica sont principalement des fonds d'actifs immobiliers, gérés par des sociétés de gestion externes qui intègrent une démarche ESG, mais qui n'intègrent pas la notation ESG suivie par Crédit Agricole Assurances.

### 1.3.2.1.4. Obligations vertes, sociales et durables

#### PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

Les obligations vertes, sociales et durables sont des titres de dette émis par des entreprises, des États ou des collectivités avec pour objectif le financement de projets liés à la durabilité. Les projets issus de ces obligations sont, pour la plupart, localisés en Europe et en Amérique du Nord.

#### FINALITÉ DES PROJETS FINANCÉS

Les obligations vertes sont des titres qui financent exclusivement des projets environnementaux. Les obligations vertes de Crédit Agricole Assurances financent principalement les projets suivants : énergies renouvelables, transports propres, bâtiments verts, gestion durable de l'eau, conservation de la biodiversité.

Les obligations sociales financent des projets à impact social positif et concernent, au sein de Crédit Agricole Assurances, les projets suivants : logement social et abordable, services essentiels, autonomisation et inclusion.

(16) Actifs qui ne peuvent être cédés rapidement, qui sont difficiles à céder ou qui ne peuvent être cédés sans subir une perte de valeur significative.

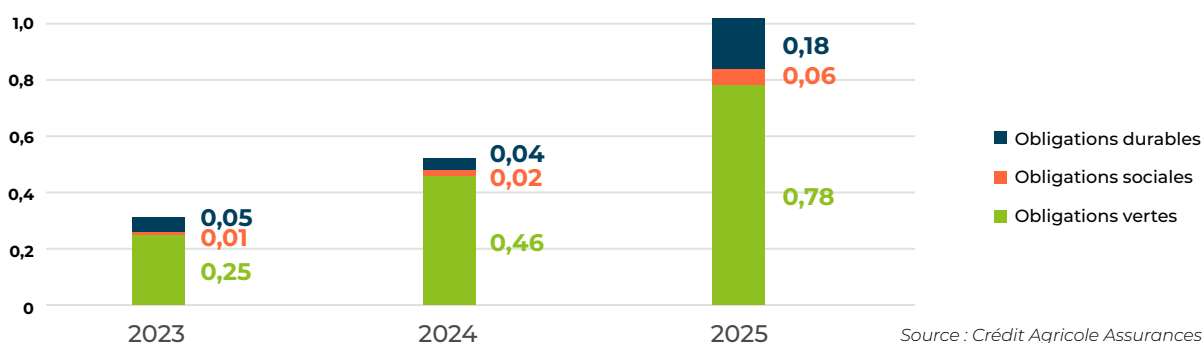
(17) Un sous-jacent correspond à l'actif financier dans lequel est investi le fonds.

Les obligations durables combinent les deux dimensions présentées, en finançant des projets environnementaux et sociaux. Ces projets intègrent la notion de développement durable dans son ensemble.

### ÉTAT DES LIEUX AU 31 DÉCEMBRE 2025

À fin 2025, Spirica détient **1,02 Md€** d'obligations durables, en direct, soit une hausse de 155,00 % par rapport à l'exercice précédent.

**Répartition des obligations vertes, sociales et durables de Spirica, en Mds€**



#### 1.3.2.1.5. Suivi et engagement de Crédit Agricole Assurances

Crédit Agricole Assurances réalise un suivi régulier avec Amundi (a minima mensuel) à travers des indicateurs de reporting et notamment en fonction des sujets en cours. Ces reportings permettent à Crédit Agricole Assurances de suivre l'évolution des actifs sous gestion déléguée, sur l'ensemble de son périmètre et de prendre des décisions en matière d'exclusion des émetteurs si le cas se présente.

En interaction avec Amundi et en corrélation avec le suivi opéré, Crédit Agricole Assurances tend à faire évoluer les pratiques des émetteurs. Si, malgré diverses interventions, un émetteur maintient des pratiques non alignées avec les standards ESG souhaités, ce dernier est ajouté dans la liste d'émetteurs exclus. Cette liste est mise à jour régulièrement en coordination avec Crédit Agricole S.A. et Amundi.

#### 1.3.2.2. Intégration ESG sur les actifs non cotés

La Direction des Investissements de Crédit Agricole Assurances développe une stratégie de diversification à travers des investissements directs non cotés : infrastructures, capital-investissement et immobilier. Cette stratégie s'applique aux différentes entités de Crédit Agricole Assurances, dont Spirica.

Ces actifs ne rentrent pas dans le périmètre de délégation d'Amundi et nécessitent le développement d'une analyse extra-financière propre à la Direction des Investissements, adaptée à leurs caractéristiques particulières.

##### 1.3.2.2.1. Infrastructures

#### PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

Les infrastructures gérées en direct, sont des classes d'actifs qui, du fait de leur nature non cotée et de leurs spécificités sectorielles, nécessitent une approche différente, opérée par l'équipe ESG de la Direction des Investissements.

A fin 2025, ces actifs représentent au sein de Spirica un encours de 0,07 Md€.

#### PRINCIPE

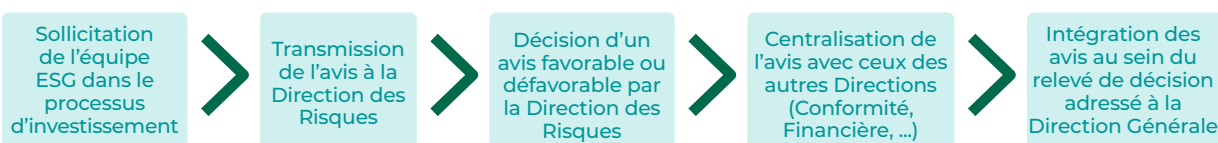
Les investissements non cotés gérés en direct, sont suivis par les équipes en charge de ces actifs au sein de la Direction des Investissements.

Pour couvrir l'ensemble des besoins en matière d'analyse extra-financière, l'équipe ESG déploie deux approches complémentaires pour y répondre :

## • L'analyse des nouveaux investissements

Cette première approche se concentre sur l'évaluation ESG prospective des opportunités d'investissement identifiées. Elle permet d'intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dès la phase de sélection, garantissant ainsi l'alignement des nouveaux actifs avec les objectifs de durabilité du portefeuille, en adéquation avec le Projet Sociétal.

La Direction des Investissements intègre systématiquement une analyse extra-financière pour les nouveaux investissements. Cette analyse s'inscrit dans le cadre de la due diligence de Crédit Agricole Assurances et se déploie de la manière suivante :



**Investissement en direct** : l'analyse porte sur différents éléments nécessaires au rendu d'une décision finale : la localisation, le secteur, l'activité de l'entreprise, le contexte et les tendances de marché, le respect des politiques sectorielles et les trois piliers de l'ESG.

**Investissement dans un fonds** : pour ce type d'investissement, l'équipe ESG peut être amenée à rendre un avis sur des émetteurs détenus via le fonds.

## • L'analyse du stock existant

La seconde approche porte sur l'évaluation annuelle des investissements déjà présents en portefeuille, au travers d'une notation ESG propre. Cette analyse permet d'effectuer le suivi de l'évolution des performances ESG des actifs détenus, et d'adapter les stratégies d'engagement des participations concernées.

### MÉTHODOLOGIE APPLICABLE AU STOCK EXISTANT

Pour réaliser le suivi extra-financier des investissements déjà détenus en portefeuille, Crédit Agricole Assurances a élaboré une méthodologie de notation ESG. Contrairement à l'approche « best-in-class » appliquée par Amundi sur la gestion des actifs cotés, Crédit Agricole Assurances adopte une **démarche d'accompagnement et d'amélioration continue** pour les investissements non cotés gérés en direct.

La notation ESG a été élaborée avec l'appui d'un cabinet externe pour sa construction et est mise en place depuis 2023.

### PÉRIMÈTRE D'APPLICATION DU STOCK EXISTANT

Cette notation ESG est appliquée aux encours classés en participation stratégique, pour lesquels le questionnaire ESG appliqué par la Direction des Investissements est adapté.

Une participation stratégique est un actif dans lequel Crédit Agricole Assurances exerce généralement une influence et un engagement de détention dans le temps.

En 2025, les participations stratégiques de Spirica représentent un encours total de 0,07 Md€ (soit 0,70% de l'encours total).

### PRINCIPE

La notation ESG s'effectue sur la base d'un questionnaire, transmis à l'ensemble des participations stratégiques. Cet outil d'évaluation comprend des questions organisées autour des 3 piliers fondamentaux : les enjeux de gouvernance, les enjeux environnementaux et les enjeux sociaux.

Le questionnaire aborde les principaux enjeux ESG en adéquation avec le Projet Sociétal de Crédit Agricole S.A. et les priorités identifiées de Crédit Agricole Assurances : la transition énergétique, la biodiversité, la gestion des ressources, la diversité et l'inclusion et les pratiques de gouvernance.

L'outil repose sur une approche mixte combinant des questions standards communes à toutes les entreprises et des questions spécifiques adaptées aux secteurs d'activité. Les réponses sont principalement qualitatives pour permettre une analyse plus approfondie. Les données quantitatives viennent compléter l'analyse, notamment pour suivre l'évolution de certains indicateurs. Ces données sont par la suite traitées et utilisées pour répondre aux objectifs et reportings de Crédit Agricole Assurances.

Les réponses fournies dans le questionnaire relèvent du déclaratif. Sur ce principe, dans le cas où une participation stratégique ne répond pas à une ou plusieurs questions, la plus mauvaise notation est alors appliquée. Cette approche a pour objectif d'inciter les répondants à remplir le questionnaire dans son intégralité.

## PILIERS D'ANALYSE DE LA NOTATION ESG (liste non exhaustive)

### ENJEUX DE GOUVERNANCE

- Gestion des risques et contrôle interne
- Conduite des affaires
- Intégration des enjeux ESG dans la gouvernance
- Stratégie RSE/ESG

### ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- Réglementation (Taxonomie et CSRD)
- Atténuation du changement climatique
- Emissions de gaz à effet de serre
- Consommation d'énergie
- Risque de pollution
- Utilisation des ressources en eau et impact sur les ressources aquatiques
- Impact sur la biodiversité
- Utilisation des ressources et gestion des déchets

### ENJEUX SOCIAUX

- Structure de l'entreprise et informations sur les effectifs
- Santé et sécurité des effectifs
- Bien-être et avantages sociaux
- Équité et diversité
- Travailleurs dans la chaîne de valeur
- Communautés affectées
- Satisfaction clients

## ÉVOLUTIONS RÉALISÉES EN 2025

Crédit Agricole Assurances fait évoluer le contenu du questionnaire ESG pour répondre aux engagements et stratégies en place, ou en cours de définition. Les évolutions, en 2025, portent principalement sur l'approfondissement des thématiques liées à la biodiversité<sup>(18)</sup> et de manière plus générale sur les questions liées aux enjeux sociaux.

## SUIVI ET COMITOLOGIE

Les campagnes de notation ESG sont organisées sur un rythme annuel avec une intégration systématique de l'ensemble des gestionnaires d'actifs de la Direction des Investissements dans le processus. Cette approche collaborative garantit un meilleur suivi opérationnel et assure la complétude des informations collectées auprès des participations.

L'implication directe des gestionnaires permet également de maintenir un dialogue continu avec les entreprises du portefeuille sur les thématiques ESG.

À la clôture de chaque campagne, les questionnaires font l'objet d'un dépouillement et d'une analyse approfondie visant à identifier les meilleures pratiques de l'entreprise, ainsi que les axes d'amélioration prioritaires. Les résultats sont ensuite présentés devant les différentes parties prenantes internes incluant les gestionnaires d'actifs, les responsables de la Direction des Investissements, le Département des Risques, le Département de la communication et de la RSE, ainsi que le Département de la Conformité. Un bilan consolidé est également effectué lors d'un comité spécifique de la Direction, assurant ainsi une prise en compte de ces sujets au sein de la gouvernance.

L'équipe ESG maintient une veille permanente sur les évolutions en matière de durabilité, couvrant les nouvelles réglementations, les initiatives de place, les faits d'actualité marquants et les pratiques observées chez les pairs du secteur. Ce travail de recherche continue permet d'enrichir régulièrement les méthodologies d'analyse et d'adapter l'approche de notation ESG.

## ÉTAT DES LIEUX AU 31 DÉCEMBRE 2025

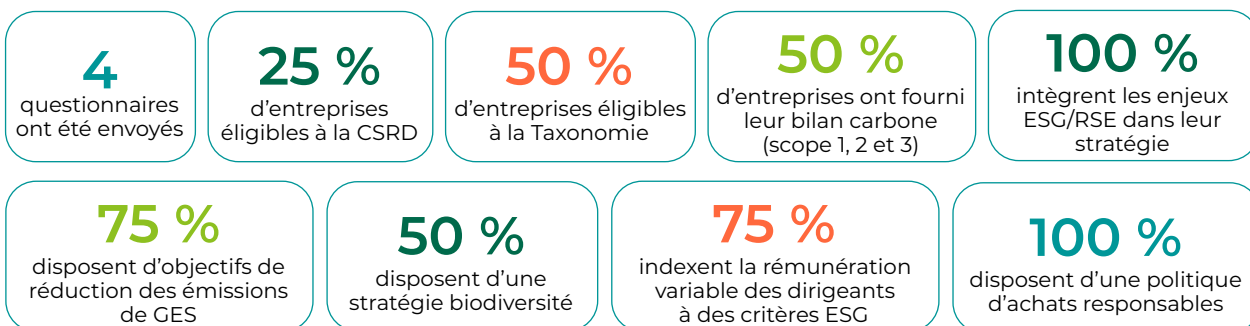
La campagne de notation ESG 2025 a été menée auprès de toutes les participations stratégiques de Spirica. Les secteurs d'activité couverts par la notation ESG sont répartis ainsi : **50,04 %** en énergie, **12,14 %** en infrastructure de transport et **37,81 %** en infrastructure de télécoms.

L'ensemble des participations stratégiques de Spirica, concernées par la campagne de notation ESG, ont répondu et ont fait l'objet d'une notation, soit **0,11 Md€**.

Cette édition marque une nouvelle étape dans l'évaluation des performances extra-financières des participations stratégiques. Les résultats présentés ci-après offrent un panorama des résultats recensés par la Direction des Investissements de Crédit Agricole Assurances.

(18) Cf Section : Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

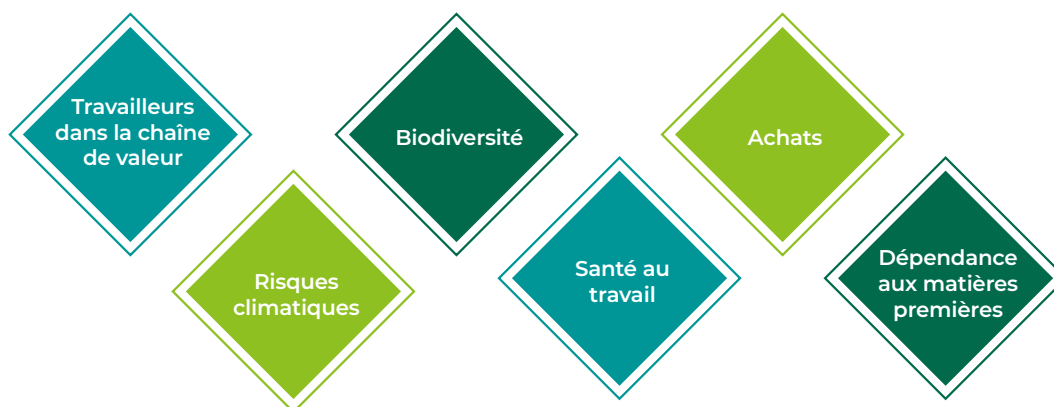
## RÉSULTATS DE LA CAMPAGNE DE NOTATION ESG 2025 DE SPIRICA (liste non exhaustive)



De manière générale, la finalité de la notation ESG interne ne réside pas dans la note elle-même, mais dans l'obtention d'une vision globale de l'intégration des enjeux ESG au sein du portefeuille d'investissements géré par la Direction des Investissements.

Cette évaluation constitue un fondement pour engager un dialogue constructif avec les entreprises investies, afin d'échanger sur leurs pratiques actuelles et d'échanger ensemble sur leurs axes d'amélioration.

Au titre de la campagne 2025, l'équipe ESG a pu identifier les axes d'amélioration suivants (liste non exhaustive) pour les participations stratégiques de Spirica :



Crédit Agricole Assurances va continuer à faire évoluer son questionnaire et poursuivre les échanges avec les participations stratégiques pour les conduire à communiquer davantage sur leurs enjeux, objectifs et plans d'actions afférents. Crédit Agricole Assurances envisage également d'adapter le questionnaire ESG en fonction des différentes structures, pour mieux tenir compte des cas spécifiques inhérents.

### 1.3.2.2.2. Cas des fonds de capital-investissement en gestion déléguée

Une partie des fonds de capital-investissement est gérée par l'entité Amundi Private Equity Fund (PEF). Amundi PEF est une filiale d'Amundi Asset Management détenue à 100 %, qui gère un milliard d'euros en capital-investissement direct dans des PME et ETI françaises et européennes.

Amundi PEF a pour ambition d'apporter aux actifs privés l'expertise ESG d'Amundi et les meilleures pratiques du monde coté, à chaque étape du processus d'investissement : phase de **préinvestissement**, phase de **détention** des participations et phase de **cession**.

Amundi PEF s'engage à soutenir les transitions durables par le biais d'une politique d'engagement et d'une stratégie d'investissement durable.

Si un dossier est retenu, une équipe dédiée prend en charge les étapes d'analyse et rencontre l'équipe de gestion du fonds. L'objectif est de réaliser une étude du fonds et de la société de gestion, notamment des risques et opportunités, ainsi que de la prise en compte des critères extra-financiers.

Au moment de l'investissement, deux questionnaires, visant à mesurer la performance ESG du fonds et de sa société de gestion, sont transmis à la société de gestion du fonds cible, via un prestataire externe spécialisé :

- **Un questionnaire Société de Gestion** qui couvre la stratégie globale, l'engagement, le processus d'investissement et la transparence en termes d'ESG à l'échelle de la société de gestion. Les sujets traités regroupent l'ensemble des politiques extra-financières, les reportings, l'organisation interne, l'alignement réglementaire (PRI, SFDR). Les réponses aux questionnaires permettent d'obtenir une notation de la société de gestion.
- **Un questionnaire Fonds** qui permet d'obtenir une note qui s'articule autour de deux axes : la qualité du portefeuille et la qualité de la donnée disponible. Les thématiques abordées respectent l'équilibre des trois piliers, E, S et G, couvrent l'exposition à des controverses, s'assurent que le fonds n'est pas exposé aux secteurs ayant le plus d'impact et analysent la classification réglementaire du fonds (SFDR, labels...).

En plus de sa méthodologie de scoring, Amundi PEF effectue des analyses qualitatives et quantitatives internes, en tenant compte des informations publiées et partagées par la société de gestion, ainsi que des Due Diligences effectuées afin d'émettre un avis sur le fonds.

Ces analyses reprennent des éléments liés à la gouvernance de la société de gestion, ses politiques ESG (engagement, exclusion, intégration de l'ESG dans les processus de gestion), son alignement avec des pratiques de place (signataire des UN PRI) et sa capacité de reporting (à l'échelle de la société mais également du fonds).

L'ensemble des points relevés et discutés sont archivés dans les différents comptes rendus de comité d'investissement et transmis au service Risques lors de la phase suivante. À travers les questionnaires et un échange régulier (au moins une fois par an) avec les sociétés de gestion, Amundi PEF contribue à la démarche d'engagement d'Amundi Asset Management.

#### EXEMPLES DE REPORTINGS ESG SUIVIS PAR AMUNDI PEF



#### 1.3.2.2.3. Analyse extra-financière sur les actifs immobiliers

##### PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

Les actifs immobiliers (y compris via des sociétés foncières) représentent 0,55 Md€ (soit 5,74 %) des investissements de Spirica.

Crédit Agricole Assurances gère des actifs immobiliers de différentes natures : habitations, bureaux ou encore commerces et ce, à différentes phases du cycle de vie de l'actif (construction, exploitation et rénovation).

##### PRINCIPE

Les actifs immobiliers sont suivis par l'équipe dédiée à cette classe d'actifs de la Direction des Investissements. Pour couvrir l'ensemble de leurs besoins en matière d'analyse extra-financière, l'équipe ESG de la Direction l'appuie dans la démarche, qu'il s'agisse d'une gestion directe ou déléguée à des sociétés de gestion.

Crédit Agricole Assurances veille à ce que cette classe d'actifs respecte les meilleurs standards du marché en termes de durabilité. Pour suivre les progrès de ces actifs, Crédit Agricole Assurances a mis en place une notation ESG annuelle, propre à l'immobilier, grâce à la collaboration de l'équipe immobilière et de l'équipe ESG.

Cette notation ESG s'applique pour les actifs gérés en direct et pour ceux sous gestion déléguée.

##### MÉTHODOLOGIE DE LA NOTATION ESG

###### Étape 1 : Collecte des caractéristiques de l'immeuble

L'équipe en charge de la gestion des actifs immobiliers mène un travail important chaque année, pour collecter et mettre à jour l'ensemble des caractéristiques propres à chacun des immeubles du portefeuille. S'agissant d'un travail de recensement important, les notations ESG de cette classe d'actifs sont toujours présentées avec une année de décalage. Elles se distinguent en trois catégories :

- **Les certifications connues** : HQE, BRREAM, BBC, ISR, OSMOZ, NF Habitat, LEED, BBKA, ...
- **Les spécificités** : type d'immeuble, logement intermédiaire, rénovation de quartier, ...
- **Les données** : localisation, année de construction, qualité du bâtiment, accès, ...

## Étape 2 : Attribution des points suivant les deux méthodes de notation

Crédit Agricole Assurances a développé un système de notation ESG spécifique qui évalue chaque immeuble selon deux approches distinctes :

- Une notation basée sur les **certifications et les spécificités** obtenues (elle diverge suivant les spécificités de l'immeuble, la certification, l'étape du cycle de vie de l'immeuble et le niveau d'atteinte de la certification),
- Une notation fondée sur les **données** intrinsèques du bâtiment (chaque donnée se voit attribuer des points qui contribueront à la notation finale).

Cette double évaluation, notée de 0 à 100, permet une analyse plus fine et plus globale des performances ESG des immeubles. La meilleure des deux notes obtenues constitue la note finale. Chaque note est par ailleurs pondérée en fonction des trois dimensions de l'ESG : volet environnemental, volet social et volet de gouvernance.

## Étape 3 : Définition d'une note ESG pour le périmètre direct et indirect<sup>(19)</sup>

Le processus d'agrégation des notes ESG s'effectue en deux étapes successives pour garantir une évaluation représentative du patrimoine immobilier.

Dans un premier temps, les notes ESG individuelles de chaque immeuble sont consolidées au niveau de chaque groupement d'immeubles partageant le même code ISIN<sup>(20)</sup>. Ce calcul est réalisé à partir d'une moyenne pondérée, selon la valeur d'expertise de chaque immeuble.

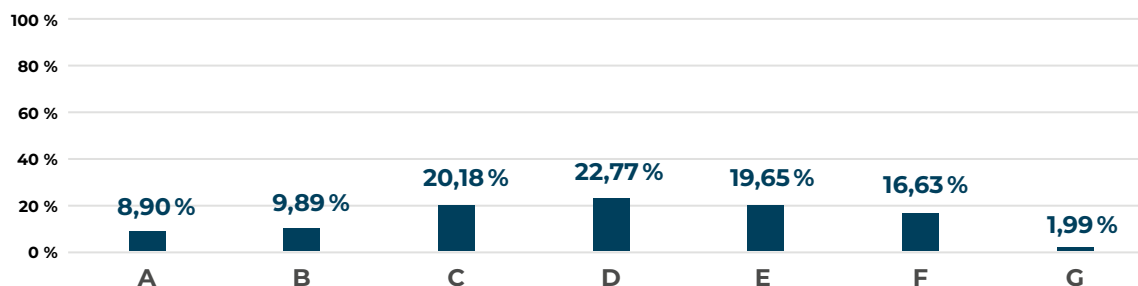
Dans un second temps, les notes ESG obtenues pour chaque code ISIN sont à leur tour agrégées par catégorie de détention (par exemple : immobilier de bureaux, résidentiel, commercial) en appliquant le même principe de moyenne pondérée par la valeur d'expertise.

Cette méthode en cascade assure que la note ESG finale de chaque type de détention reflète fidèlement la performance environnementale du patrimoine, en tenant compte de l'importance relative de chaque groupement d'actifs dans le portefeuille global (pour le direct, comme pour l'indirect).

## RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2025

A la fin de l'année 2025, **0,36 Md€** des actifs immobiliers (gestion directe et indirecte) de Spirica sont couverts par la notation ESG (soit 64,85%).

**Répartition des notes ESG de Spirica, par code ISIN**



Source : Crédit Agricole Assurances

Comme vu précédemment, les notes ESG obtenues par code ISIN sont par la suite agrégées par catégorie de détention. A titre illustratif, à fin 2025, les notes ESG des principales catégories sont les suivantes : **D** pour la catégorie Bureau, **A** pour la catégorie Habitation et **E** pour la catégorie Commerce. Cette dernière catégorie s'explique principalement par la détention historique d'actifs dans le parc parisien caractérisé par une architecture ancienne.

## SPÉCIFICITÉS DES DIAGNOSTICS ÉNERGÉTIQUES

Pour le patrimoine résidentiel détenu en pleine propriété, des audits énergétiques complets incluant les DPE (diagnostic de performance énergétique) sont en cours. L'objectif de cette démarche pour Crédit Agricole Assurances est d'anticiper les impacts réglementaires sur les logements classés F et G et de définir des programmes d'amélioration en adéquation : modernisation des huisseries, optimisation du chauffage ou encore renforcement de l'isolation.

Le déploiement systématique des DPE et l'analyse des consommations énergétiques permettent une collecte plus précise des émissions de CO<sub>2</sub>. Ces données permettent notamment de piloter la stratégie de décarbonation des actifs immobiliers et de respecter également les engagements pris dans le cadre d'initiatives comme la NZAOA.

(19) L'indirect fait ici référence aux immeubles sous gestion déléguée.

(20) Un code ISIN (International Securities Identification Number) est un identifiant unique international composé de 12 caractères alphanumériques qui permet d'identifier de manière univoque un instrument financier ou un actif d'investissement.



### 1.3.3. LES CRITÈRES EXTRA-FINANCIERS DANS LA GESTION DES UNITÉS DE COMPTE

En premier lieu, Crédit Agricole Assurances communique sur les actifs financiers de Spirica, en représentation des fonds propres et des fonds euros, pour lesquels les supports d'investissement sont choisis par l'assureur (en respectant la réglementation et les limites de risques internes).

En second lieu, Crédit Agricole Assurances communique sur les actifs financiers de Spirica, en représentation des contrats d'assurance-vie en unités de compte, pour lesquels les supports d'investissement sont choisis par le client (au sein d'un univers défini et géré par Crédit Agricole Assurances). Ces actifs représentent plus de **9,84 Mds€**.

Les impacts et les risques inhérents à ces actifs financiers doivent également être pris en compte et faire l'objet d'une démarche d'analyse extra-financière.

#### APPLICATION DE LA POLITIQUE DE SÉLECTION DES UNITÉS DE COMPTE

Crédit Agricole Assurances définit les règles suivantes :

Pour les unités de compte **gérées par les partenaires internes** de Crédit Agricole S.A. (19,00% des encours en unités de compte) : respecter les exclusions définies au niveau du Groupe.

Pour les unités de compte **gérées par des partenaires externes** de Crédit Agricole S.A. (81,00% des encours en unités de compte) : renforcer l'analyse en s'appuyant sur les services d'un prestataire pour la sélection et le suivi, et en se dotant d'un fournisseur externe de données extra financières.

#### 1.3.3.1. Les unités de compte labélisées

À la suite de l'Accord de Paris sur le climat en 2015 et de la loi Pacte de 2019, l'offre d'investissements responsables des contrats d'assurance-vie a été accentuée. Cela a également été renforcé par l'obligation, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, de proposer au sein des contrats, au moins une unité de compte pour chacun des labels reconnus par l'État : ISR, Greenfin et Finansol.

Les caractéristiques de ces différents labels, qui se sont complétées depuis leur création, sont :

##### Le label ISR

Créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances, il permet de choisir des placements responsables et durables, reposant sur des critères définis par arrêté.



##### Le label Greenfin

Créé en 2015 par le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, il certifie les fonds finançant des entreprises contribuant à l'économie verte et excluant celles des secteurs des énergies fossiles.



##### Le label Finansol

Créé en 1997 par l'association professionnelle Finansol, il garantit la contribution de l'épargne au financement d'activités génératrices d'utilité sociale.



#### ÉTAT DES LIEUX AU 31 DÉCEMBRE 2025 DES LABELS

| SPIRICA (données disponibles) |                 |                                                              |
|-------------------------------|-----------------|--------------------------------------------------------------|
| Label ISR                     | 1,56 Md€        | Soit, 15,83 % des encours totaux des unités de compte        |
| Label Greenfin                | 0,12 Md€        | Soit, 1,19 % des encours totaux des unités de compte         |
| Label Finansol                | 0,05 Md€        | Soit, 0,48 % des encours totaux des unités de compte         |
| <b>TOTAL DES LABELS</b>       | <b>1,69 Md€</b> | <b>Soit, 17,14 % des encours totaux des unités de compte</b> |

Source : Crédit Agricole Assurances

#### 1.3.3.2. Les unités de comptes classifiées SFDR

##### Fonds classifiés article 8

Ils promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales, mais ne font pas de l'investissement durable leur objectif principal. Ils doivent cependant démontrer comment leurs investissements contribuent à des objectifs environnementaux ou sociaux.

##### Fonds classifiés article 9

Ils ont pour objectif principal de réaliser des investissements durables. Ils doivent démontrer que leurs investissements contribuent à un objectif environnemental ou social précis, sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux.

## ÉTAT DES LIEUX AU 31 DÉCEMBRE 2025 DE LA CLASSIFICATION DES FONDs

| SPIRICA (données disponibles)    |                  |                                                              |
|----------------------------------|------------------|--------------------------------------------------------------|
| Article 8                        | 4,55 Mds€        | Soit, 46,27 % des encours totaux des unités de compte        |
| Article 9                        | 0,62 Mds€        | Soit, 6,26 % des encours totaux des unités de compte         |
| <b>TOTAL DES ARTICLES 8 ET 9</b> | <b>5,17 Mds€</b> | <b>Soit, 52,53 % des encours totaux des unités de compte</b> |

Source : Crédit Agricole Assurances

### 1.3.3.3. Autres approches ESG sur les unités de compte

Depuis 2020, Spirica propose dans ses contrats des produits structurés à impact positif, sous le format de green bonds et de social bonds. Spirica met en avant, pour ses clients, une gamme de fonds engagés définis et suivis dans le temps, cette gamme a notamment été revue en 2025.

En 2025, Spirica a renforcé ses capacités d'analyse des performances ESG des fonds, via la contractualisation avec un fournisseur de données extra-financières.

### 1.3.4. PRIVILÉGIER LES INVESTISSEMENTS GÉNÉRATEURS DE VALEURS



Cette section présente les leviers d'action déployés par Crédit Agricole Assurances pour concrétiser opérationnellement la démarche d'investisseur responsable et contribuer aux objectifs de développement durable (ODD). Spirica s'inscrit dans cette démarche et agit directement à travers quatre classes d'actifs stratégiques : l'immobilier, le capital-investissement, les fonds et les infrastructures.

## OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Source : Unicef

### 1.3.4.1. Agir pour le développement durable des territoires

#### AXE 1 : CERTIFICATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Crédit Agricole Assurances œuvre depuis plusieurs années à diversifier son patrimoine immobilier, pour répondre aux différents besoins de la population : bureaux, commerces, habitations, hôtels, logistiques, résidences services et santé.

Crédit Agricole Assurances déploie une approche volontariste d'amélioration de la performance environnementale de son patrimoine immobilier. A fin 2025, plus de **0,32 Md€** d'actifs immobiliers sont certifiés au sein de Spirica, sur un encours total de 0,60 Mds€<sup>(21)</sup> (soit 53,33 % du patrimoine).

Crédit Agricole Assurances poursuit ses investissements en incluant des critères environnementaux et sociaux spécifiques. Chaque nouveau projet de construction ou de réhabilitation des actifs de bureau, vise désormais une certification environnementale reconnue, s'inscrivant dans une logique de « restructuration verte » particulièrement opportune lors des reconstructions d'actifs commerciaux.

Cette stratégie intègre les exigences du décret tertiaire du 23 juillet 2019, qui impose des objectifs ambitieux de réduction des consommations énergétiques aux horizons 2030, 2040 et 2050. Crédit Agricole Assurances souhaite néanmoins respecter l'autonomie des foncières dans l'application de leurs propres standards.

#### AXE 2 : INVESTIR POUR LES BESOINS DÉMOGRAPHIQUES DE LA SOCIÉTÉ

Crédit Agricole Assurances contribue activement aux besoins de la société, à travers différents leviers :

- La restructuration de quartiers urbains, notamment grâce à la création d'écoquartiers piétons au cœur des villes, privilégiant la restauration, les commerces de proximité et les services.
- Le développement de programmes de logements à loyers libres ou intermédiaires (LLI), alignés sur les enjeux environnementaux et sociaux.
- Le financement de projets immobiliers, à travers des fonds de logement intermédiaire de la Caisse des Dépôts et des Consignations, pour permettre à des ménages d'obtenir un logement dont les revenus sont trop élevés pour accéder aux logements sociaux classiques, mais insuffisants pour accéder facilement au marché immobilier privé.

Ces investissements, évalués à **0,06 Md€** à fin 2025 pour Spirica, participent à des défis structurels majeurs : création et maintien de l'emploi dans des zones éloignées des centres financiers traditionnels, redynamisation des quartiers urbains défavorisés, inclusion des populations à risque d'exclusion sociale et réduction des inégalités territoriales.

Cela illustre la démarche d'investisseur responsable de Crédit Agricole Assurances de long terme, sur des projets urbains mixtes de qualité, alliant logements, commerces et bureaux dans des zones à fort potentiel.

#### AXE 3 : INVESTIR DANS LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Crédit Agricole Assurances développe une partie des investissements dans les infrastructures de télécommunications, secteur important pour l'aménagement numérique du territoire et la connectivité des populations. En tant qu'entité de Crédit Agricole Assurances, Spirica contribue à ce secteur notamment au travers des entreprises présentées ci-après.



Crédit Agricole Assurances possède **22,50 %** du capital de la plateforme de fibre optique FTTH (Fiber To The Home) de Telefonica, en Espagne.

**Bluevia** opère et déploie un réseau de fibre dans les zones rurales les moins peuplées d'Espagne, ayant un faible recouvrement avec les réseaux fibre d'autres opérateurs.

A fin 2025, le portefeuille de Bluevia comprend **5 millions** de foyers raccordés.



Crédit Agricole Assurances est investi à hauteur de **24,30 %** au sein de l'opérateur historique de fibre optique FTTH de l'île de La Réunion, l'un des départements les plus connectés de France.

**Océinde Communication** est reconnue dans toute l'île pour la rapidité de son réseau, sa qualité de service et sa couverture étendue (**40 %** du territoire), ce qui en fait un acteur essentiel du développement local.

(21) En valeur d'expertise des immeubles.

### 1.3.4.2. Agir pour la transition énergétique

#### AXE 1 : INITIATIVE DE PLACE « FONDS OBJECTIF CLIMAT »

Crédit Agricole Assurances a investi **60 M€** dans le projet de fonds de place « Objectif Climat », lancé en 2019, dans le but de répondre aux objectifs de l'Accord de Paris : limiter le réchauffement climatique en dessous de 2°C et atteindre la neutralité carbone en 2050. Spirica a investi **5 M€** dans cette initiative de place.

Trois sociétés de gestion ont été sélectionnées pour assurer la gestion : Amundi et Sycomore Asset Management pour la gestion des deux fonds d'actions cotées et HSBC Global Asset Management pour la gestion du fonds obligataire coté.

#### AXE 2 : FONDS EURO OBJECTIF CLIMAT

Spirica a créé, en décembre 2023, le « **Fonds Euro Objectif Climat** », qui vise à soutenir exclusivement les projets qui contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique, en poursuivant deux objectifs majeurs :

- L'adaptation et l'atténuation du changement climatique (financement de transports propres, aménagement du territoire, bâtiments propres, économie circulaire...).
- La gestion durable des ressources (gestion durable des déchets et de l'eau, agriculture régénératrice, reforestation...).

Ce nouveau fonds euro d'assurance-vie se compose :

- D'une part d'une poche obligataire pour financer exclusivement des projets à impact environnemental positif,
- D'autre part, d'une poche de diversification composée exclusivement de supports répondant aux exigences de transparence de l'Article 9 de la réglementation SFDR.

L'ensemble des investissements composant ce fonds sont rigoureusement sélectionnés en s'appuyant notamment sur les travaux du Sustainable Finance Observatory.

**Objectifs du Fonds Euro Objectif Climat :**  
90% d'investissements durables  
30% d'alignement à la Taxonomie européenne  
Poche obligataire investi à 100% en Green Bonds

### 1.3.5. INFORMATION DES ASSURÉS

Spirica s'engage à informer ses clients sur sa démarche environnementale, sociale et de gouvernance. Cette communication s'articule autour de plusieurs canaux et supports pour garantir une information complète et accessible.

#### 1.3.5.1. Les communications de Spirica

Le site internet de Crédit Agricole Assurances constitue le principal vecteur d'information, avec une section spécifique dédiée aux engagements et des articles publiés selon l'actualité. Cette section reprend notamment les axes principaux qui découlent du Projet Sociétal de Crédit Agricole S.A. (assureur, investisseur et entreprise responsable) et l'ensemble des publications extra-financières (Document d'Enregistrement Universel, rapports ESG et rapports SFDR des supports).

Crédit Agricole Assurances communique tout au long de l'année sur les investissements thématiques ESG réalisés, ainsi que sur l'évolution de l'empreinte carbone des portefeuilles d'investissement. Ces informations sont diffusées via les actualités en ligne, les réseaux sociaux et les communiqués de presse.

Sur le site de Spirica, une rubrique est dédiée à l'ensemble des sujets réglementaires liés à la durabilité<sup>(22)</sup> : informations sur les produits, politique de l'entreprise en matière de prise en compte de la durabilité et déclaration des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

#### 1.3.5.2. Le règlement européen SFDR

Crédit Agricole Assurances structure sa stratégie d'investissement autour du règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), en vigueur depuis mars 2022, dans laquelle Spirica s'inscrit.

Cette réglementation définit trois classifications selon les caractéristiques de durabilité des produits, qui sont :

##### Article 6 – Produits sans objectif de durabilité spécifique

Ces investissements « traditionnels » se concentrent principalement sur les rendements financiers. Bien qu'ils puissent intégrer les risques de durabilité dans leurs décisions d'investissement, ils ne promeuvent pas activement des caractéristiques ESG.

##### Article 8 – Produits promouvant des caractéristiques sociales ou environnementales

Ces produits intègrent systématiquement les critères ESG dans leur processus de sélection et de gestion, tout en visant des rendements financiers. Ils ne visent cependant pas l'investissement durable comme objectif principal.

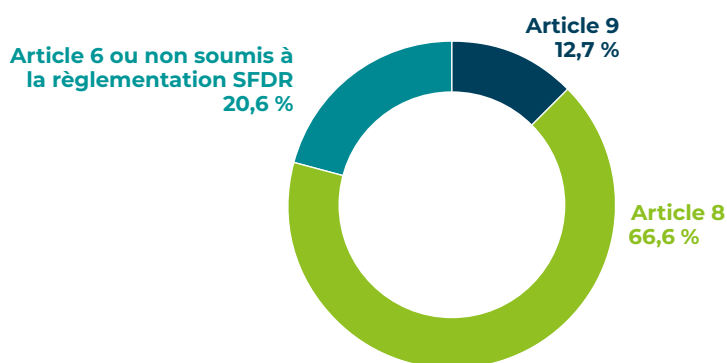
(22) <https://www.spirica.fr/publication-dinformation-en-matiere-de-durabilite/>

### Article 9 – Produits ayant un objectif d'investissement durable

Ces produits visent spécifiquement à générer un impact environnemental et/ou social positif mesurable, en complément des rendements financiers. Ils doivent démontrer comment leurs investissements contribuent concrètement à des objectifs de durabilité.

## ÉTAT DES LIEUX AU 31 DÉCEMBRE 2025 DES FONDS EUROS

### Classification SFDR des fonds d'investissements de Spirica



Source : Crédit Agricole Assurances

Spirica privilégie les fonds classés Article 8 et Article 9, reflétant la démarche d'investisseur responsable applicable. Les fonds d'actifs non cotés lancés antérieurement à cette réglementation ne sont pas soumis à ces obligations. En conséquence, les fonds non soumis au règlement SFDR et les fonds classés Article 6 représentent une part de plus en plus faible du portefeuille d'investissements de Spirica.

### MISE À DISPOSITION DES DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES

Pour chaque contrat proposé par Spirica, promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, les clients peuvent consulter les éléments suivants :

- Les informations de durabilité du contrat,
- La liste des supports d'investissement durables classés selon la réglementation européenne,
- Les caractéristiques ESG de chaque support du contrat.

## 1.3.6. PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

### 1.3.6.1. Sur les fonds en euros

Crédit Agricole Assurances va poursuivre sa démarche d'investisseur responsable, à travers la déclinaison et l'application de politiques sectorielles adaptées aux activités du portefeuille, le développement de la couverture de notation et d'analyse ESG sur l'ensemble des classes d'actifs et la poursuite des investissements générateurs de valeur, en réponse aux besoins de la société.

Cette approche reflète la volonté, pour chacune des entités de Crédit Agricole Assurances, de concilier performance financière et impact positif, en s'inscrivant dans une logique d'amélioration continue et de création de valeur à long terme.

### 1.3.6.2. Sur les unités de compte

Conscient de l'importance croissante des unités de compte dans l'épargne des clients, Spirica s'engage à renforcer la prise en compte des critères ESG dans la sélection de ses gestionnaires d'actifs et dans leur suivi. De plus, la politique de sélection des unités de compte sera revue pour assurer sa cohérence avec la stratégie d'investissement appliquée sur les fonds propres et les fonds euros, notamment sur le non coté et la gamme de développement durable.

Concernant la gamme développement durable, cette dernière a été revue en 2025. Cette gamme, composée exclusivement de fonds relevant des articles 8 ou 9 du Règlement (UE) 2019/2088 (SFDR), reflète notre volonté d'intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance au cœur de notre offre d'investissement et celles de nos partenaires.

Par ailleurs, au même titre que d'autres entités du groupe, Spirica a souscrit à une licence auprès d'un fournisseur de données extra-financières, lui permettant d'analyser les différentes controverses.

# 2

## MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS PAR L'ENTITÉ

Crédit Agricole Assurances mobilise différentes ressources internes pour accompagner Spirica sur les thématiques ESG.

### 2.1. MOYENS ORGANISATIONNELS

#### 2.1.1. CONTEXTE ET ALIGNEMENT STRATÉGIQUE

Les exigences réglementaires se renforcent et multiplient les demandes de reporting ainsi que les questionnaires provenant d'ONG, des régulateurs et d'agences de notation extra-financière. Ces sollicitations portent notamment sur l'intégration des critères ESG dans les investissements, l'impact des produits distribués et l'empreinte directe.

Face à ce contexte, Crédit Agricole Assurances a renforcé la prise en compte de la durabilité au sein de ses entités et de ses équipes. Depuis 2022, Crédit Agricole Assurances aligne sa stratégie sur le Projet Sociétal de Crédit Agricole S.A., articulé autour de trois axes stratégiques, qui sont, pour rappel :

- Poursuivre et renforcer l'intégration de l'écologie dans les activités,
- Élargir l'éventail des solutions en faveur d'une économie de l'inclusion,
- Renforcer l'industrialisation des territoires en accompagnant le développement des filières d'avenir.

#### 2.1.2. DISPOSITIF DE FORMATION DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Crédit Agricole S.A. s'attache à créer les conditions d'une employabilité durable en adaptant les métiers et compétences aux évolutions technologiques, sociétales et environnementales (intelligence artificielle, transition Net Zéro...). De nombreuses initiatives sont lancées pour utiliser l'intelligence artificielle en complément de l'intelligence humaine dans l'ensemble des métiers.

Crédit Agricole S.A. et l'IFCAM, son institut de formation, ont développé un écosystème de formations structuré autour de deux objectifs clés :

1. **Anticiper l'évolution des métiers** pour favoriser la montée en compétences des collaborateurs,
2. **Former à la Responsabilité Sociétale et Environnementale** pour comprendre les enjeux et impulser une dynamique collective.

Le module « Au cœur du Projet Sociétal » constitue le pilier central de ce dispositif. Il met en lumière les engagements de Crédit Agricole S.A. pour l'environnement, l'inclusion sociale et les transitions agricole et agro-alimentaire. Les ressources proposées sont diversifiées pour mobiliser différents modes d'apprentissage : podcasts, webinars, e-learning, formations en présentiel, etc.

En cohérence avec la Raison d'Être de Crédit Agricole S.A. « Agir chaque jour dans votre intérêt et celui de la société », l'ensemble des dirigeants et collaborateurs sont formés aux enjeux de la RSE. Un module spécifique sur la Finance Durable complète cette offre de formation.

Les collaborateurs de Crédit Agricole Assurances participent aux « Rendez-vous de la RSE », des webconférences trimestrielles organisées lors de temps forts thématiques. En présence de représentants de différents métiers du Groupe et d'experts externes, ces rendez-vous permettent de décrypter des sujets liés au Projet Sociétal et de présenter les leviers d'action pour être un Assureur, un Investisseur et une Entreprise pleinement responsables.

#### 2.1.3. RÉSULTATS SPÉCIFIQUES À CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

Depuis 2024, une communauté d'Ambassadeurs RSE est en place au sein de Spirica. Ces ambassadeurs, référents de leur Direction sur les enjeux sociétaux, relaient les engagements RSE au plus près des équipes et constituent des interlocuteurs privilégiés. Cette communauté, animée en interne, participe au déploiement d'initiatives de sensibilisation pour tous les collaborateurs.

Concernant les collaborateurs, 1 474 d'entre eux ont participé à une Fresque du Climat depuis 2019, témoignage de l'engagement de sensibilisation de Crédit Agricole Assurances aux enjeux climatiques. Sous le même format, mais dans une autre thématique, 472 collaborateurs ont eu l'opportunité de participer à une Fresque de la Diversité durant l'année 2025. Concernant les initiatives spécifiques à Spirica, 88 collaborateurs ont participé à l'atelier « La balance carbone » sur l'année 2025. De manière générale, diverses formations propres aux sujets RSE sont proposées aux collaborateurs pour leur acculturation sur les enjeux qui en découlent.

## LISTE NON EXHAUSTIVE DES FORMATIONS À ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



## LISTE NON EXHAUSTIVE DES FORMATIONS À ENJEUX SOCIAUX



En complément, au niveau de Crédit Agricole Assurances, plus de 98,00 % des collaborateurs dans le monde ont suivi des formations portant sur la RSE durant l'année 2025.

## 2.2. MOYENS PÉRENNES

Face aux exigences réglementaires croissantes et aux engagements ambitieux pris, Crédit Agricole Assurances a renforcé ses équipes opérationnelles en allouant des ressources humaines et techniques spécialisées aux sujets de durabilité.

### 2.2.1. L'ÉQUIPE ESG DE LA DIRECTION DES INVESTISSEMENTS

La mise en œuvre et le suivi de la politique ESG sont confiés à une équipe dédiée au sein de la Direction des Investissements. Cette équipe, composée de 6,7 équivalents temps plein en 2025, ainsi que de 1,1 alternant, pilote l'ensemble des sujets relatifs aux investissements durables des différentes entités.

L'équipe ESG joue un rôle transversal, en collaborant avec l'ensemble des collaborateurs de la Direction des Investissements (environ cinquante personnes), pour garantir l'intégration des critères ESG dans toutes les classes d'actifs. Cette approche transversale permet d'inclure une approche plus durable dans les décisions d'investissement. L'équipe ESG travaille également de manière rapprochée avec la Direction des Risques, ainsi que la Direction de la Communication et de la RSE. L'équipe ESG a fait l'objet d'une restructuration en 2025, pour répondre au mieux aux différentes missions clés qui lui sont confiées :



L'équipe ESG s'organise autour de ces deux services complémentaires pour répondre aux enjeux du secteur. Elle pilote la démarche d'investissement responsable de Crédit Agricole Assurances, participe à l'élaboration des politiques sectorielles, assure le suivi des engagements climatiques et produit les indicateurs ESG, notamment nécessaires à la production des reportings réglementaires.

**Le coût total des moyens humains est estimé à 1 338 000€ (coût global incluant les charges patronales).**



La Direction des Investissements bénéficie annuellement de sensibilisations aux enjeux de durabilité menées par l'équipe ESG (biodiversité, politique de vote, notation extra-financière interne). Cette démarche vise à renforcer l'engagement de chaque collaborateur de la Direction et, plus largement, de l'ensemble des parties prenantes concernées par les défis extra-financiers. Cela s'inscrit dans une logique d'amélioration continue et de montée en compétences des équipes.

### 2.2.2. LE PARTENARIAT AVEC AMUNDI

Comme vu précédemment, Crédit Agricole Assurances bénéficie de l'expertise de sa principale société de gestion, Amundi, où plus de quarante spécialistes sont mobilisés sur l'analyse extra-financière. Cette collaboration renforce significativement les capacités d'analyse et d'évaluation ESG des équipes.

Au total, 6,5 ETP de chez Amundi sont dédiés aux sujets ESG de Crédit Agricole Assurances et sont répartis comme suit : équipes ESG (62,00 %), équipes de gestion (12,00 %), autres équipes support (26,00 %).

### 2.2.3. LES PRESTATAIRES SPÉCIALISÉS

Pour compléter ses ressources internes, Crédit Agricole Assurances s'appuie sur des prestataires spécialisés sélectionnés pour leur expertise technique :



Cette société française, spécialisée dans l'analyse des risques environnementaux, accompagne Crédit Agricole Assurances depuis 2023 sur les enjeux de biodiversité. **Iceberg Data Lab** développe des méthodologies pour mesurer l'impact des activités sur les écosystèmes et évaluer les risques liés à la biodiversité dans les portefeuilles d'investissement.



Cette plateforme technologique leader dans l'analyse de durabilité accompagne la compagnie depuis 2024 dans ses besoins de conformité réglementaire. **Clarity AI** traite de vastes volumes de données ESG pour produire les indicateurs liés à la Taxonomie européenne et aux principales incidences négatives (PAL), tout en automatisant les processus de reporting.



Filiale de S&P Global reconnue pour ses analyses des risques climatiques, **S&P Trucost** accompagne Crédit Agricole Assurances depuis 2025 dans ses missions de pilotage et reporting. Ce prestataire fournit des données précises sur les émissions de GES et les impacts environnementaux des entreprises présentes dans les portefeuilles d'investissement.

Le coût total de ces prestations de reporting extra-financier représente 219 000 € (hors taxes) pour l'exercice 2025.

## 2.3. MOYENS TECHNIQUES PONCTUELS

Les travaux relatifs à l'investissement durable sont aujourd'hui nombreux et permettent de répondre, entre autres, aux besoins et évolutions réglementaires françaises et européennes. En ce sens, Crédit Agricole Assurances doit ponctuellement faire appel à diverses expertises externes pour avancer au mieux sur ces sujets, dans une logique d'amélioration continue et de conformité.

C'est dans cette approche que Crédit Agricole Assurances a fait appel en 2025, à un cabinet, pour une formation spécialisée visant à l'élaboration de sa stratégie biodiversité<sup>(23)</sup>. La validation de celle-ci est prévue au premier trimestre 2026.

En complément de cette prestation, Crédit Agricole Assurances a fait appel à un cabinet externe pour réaliser le maquetage de son rapport ESG, pour l'édition 2024.

Le coût total de ces prestations ponctuelles représente 32 800 € (hors taxes) pour l'exercice 2025.

En 2025, le budget total alloué directement à la réalisation des missions de l'équipe ESG de la Direction des Investissements représente 1 589 800 € (coûts humains et moyens techniques compris).

## 2.4. PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

Crédit Agricole Assurances s'efforce d'améliorer d'année en année la visibilité de ses moyens internes, dédiés à l'intégration des sujets de durabilité. Cette approche permet notamment de mettre en avant l'évolution des moyens mis en place sur ces thématiques.

Par ailleurs, l'équipe ESG continue les sensibilisations sur les sujets extra-financiers qu'elle traite, auprès de la Direction des Investissements et au sein de la gouvernance sociétale : biodiversité, politique de vote, notation ESG, ... L'objectif est de continuer à impliquer l'ensemble des collaborateurs sur ces sujets.

(23) Éléments complémentaires détaillés dans la section 7 du rapport.

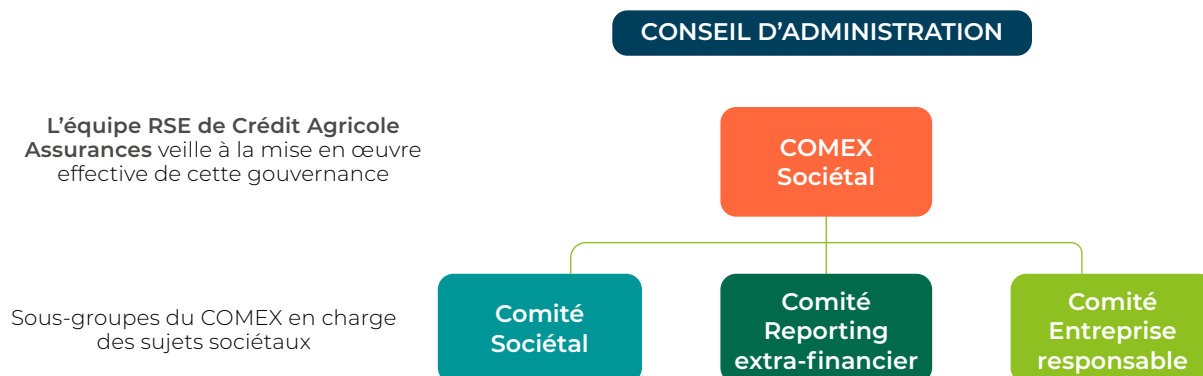
# DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ

La démarche ESG de Crédit Agricole Assurances s'articule autour d'une gouvernance structurée mise en place pour répondre aux évolutions réglementaires en matière de durabilité et aux ambitions du Projet Sociétal de Crédit Agricole S.A. Cette gouvernance s'applique à Spirica.

## 3.1. PRÉSENTATION DE LA GOUVERNANCE SOCIÉTALE

Crédit Agricole Assurances s'est doté en 2022 d'un dispositif de gouvernance interne « **la gouvernance sociétale** » pour assurer la mise en œuvre de son projet sociétal. Ce dispositif couvre notamment les enjeux liés aux impacts de l'entreprise en matière de changement climatique. Des ajustements ont été réalisés depuis sa création, afin d'y apporter davantage de transversalité.

Cette gouvernance permet de couvrir toutes les dimensions de Crédit Agricole Assurances et d'assurer la mise en œuvre des décisions prises ainsi que des réglementations relatives à la durabilité.



## 3.2. NIVEAU STRATÉGIQUE : CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2025, le Conseil est composé de quinze administrateurs, dont sa Présidente. Deux censeurs participent également aux réunions du Conseil.

Le Conseil s'interroge chaque année sur l'équilibre souhaitable de sa composition et notamment sur sa diversité (genre, âge, handicap, qualifications et expériences professionnelles...). Le Conseil est composé de six femmes (40,00 %) et neuf hommes (60,00 %). L'âge moyen des administrateurs de Crédit Agricole Assurances au 31 décembre 2025 est de cinquante-six ans.

Par ailleurs, Spirica a son propre Conseil d'Administration qui est composé de cinq administrateurs au 31 décembre 2025. La Directrice Générale de Spirica assiste également au Conseil.

Le Conseil est composé de trois femmes (60,00 %) et deux hommes (40,00 %). L'âge moyen des administrateurs de Spirica au 31 décembre 2025 est de cinquante-six ans.

### 3.2.1. RESPONSABILITÉS ET MISSIONS ESG

#### 3.2.1.1. Responsabilités et missions ESG du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration approuve annuellement la section spécifique du rapport de gestion relative aux informations en matière de durabilité. Ses missions en matière de durabilité sont décrites dans le règlement intérieur du Conseil d'administration et se déclinent ainsi :

- Le Conseil d'administration agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise. Il s'attache à **promouvoir la création de valeur** par l'entreprise à long terme en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités.
- Il **définit la stratégie** ainsi que les politiques générales de la Société, y compris en matière de responsabilité sociale, environnementale et climatique.
- Le Conseil d'administration approuve, le cas échéant, sur proposition du Directeur Général, les **plans d'actions nécessaires** à la mise en œuvre des stratégies et politiques qu'il a définies.
- Il s'assure également de la **cohérence des engagements** et du projet de l'entreprise notamment au regard des enjeux sociaux et environnementaux du Projet du Groupe.

#### 3.2.1.2. Responsabilités et missions ESG du Comité d'audit et des risques

Agissant sous la responsabilité du Conseil d'administration (article L. 821-67 du Code de commerce), le Comité d'audit et des risques, comité spécialisé, assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations en matière de durabilité.

En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, il supervise les informations en matière de durabilité au même titre qu'il le fait pour les informations comptables et financières. Les responsabilités du Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole Assurances en matière de durabilité sont les suivantes :

- Suivre le processus d'élaboration des informations en matière de durabilité et le processus mis en œuvre pour déterminer les informations à publier conformément aux normes pour la communication d'informations en matière de durabilité et formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité,
- S'assurer du contrôle légal des informations en matière de durabilité et suivre la mission de certification des informations en matière de durabilité,
- Émettre, le cas échéant, des recommandations au Conseil d'administration sur les propositions de nomination et de renouvellement des Commissaires aux comptes de la société chargés de la mission de certification des informations en matière de durabilité,
- S'assurer du respect des conditions d'indépendance requises des intervenants pour l'exercice des missions de certification des informations en matière de durabilité,
- Suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et le cas échéant de l'Audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information en matière de durabilité,
- Suivre la réalisation des missions des Commissaires aux comptes et de certification en matière d'information de durabilité et en rendre compte au Conseil d'administration,
- Le cas échéant, examiner les orientations stratégiques déterminées par le Conseil, notamment en matière de stratégie climat et de transition énergétique.

**Chacun des administrateurs de la société adhère sans réserve aux dispositions de la charte de l'administrateur, annexée au Règlement Intérieur du Conseil d'administration, dont elle fait partie intégrante.**

### 3.2.2. COMPÉTENCES ET FORMATIONS DES ADMINISTRATEURS

#### 3.2.2.1. Compétences des administrateurs

Les qualifications et expériences des membres sont variées et se complètent. La compétence collective du Conseil est évaluée à partir d'une appréciation individuelle de chaque membre. Les administrateurs doivent disposer collectivement des connaissances et de l'expérience nécessaires en matière de marché de l'assurance et de marchés financiers, de stratégie de l'entreprise et de son modèle économique, de son système de gouvernance, d'analyse financière et actuarielle et d'exigences législatives et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance, ainsi que dans le domaine sociétal et environnemental.

La compétence d'un administrateur est évaluée au regard de la nature des fonctions qu'il occupe, conformément à la politique « Compétence et Honorabilité », approuvée et revue annuellement par le Conseil.

Un questionnaire est adressé à chaque membre, pour lui permettre de s'évaluer et ainsi exprimer une demande de formation dans ces domaines :



Le Conseil d'administration de Crédit Agricole Assurances a constaté que les résultats de la campagne d'évaluation des compétences conduite en 2025 ont permis de conclure que, sur chacun des domaines, le Conseil bénéficiait en toutes circonstances d'une maîtrise suffisante des sujets par plusieurs de ses membres et que toutes les expertises nécessaires à sa compétence collective étaient couvertes.

**L'expertise des administrateurs en matière de durabilité est évaluée afin de garantir la compétence collective du Conseil.**

### 3.2.2.2. Formations des administrateurs

Chaque administrateur peut bénéficier, s'il le juge nécessaire d'une formation sur les spécificités de l'entreprise, ses méthodes, son secteur d'activité et ses enjeux en matière de responsabilité sociale et environnementale. Depuis 2023, des sessions de formation réglementaire sur le risque climatique et la finance durable sont dispensées aux administrateurs.

### 3.2.3. INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS LA RÉMUNÉRATION

En tant que filiale de Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Assurances décline sa politique de rémunération dans le respect des valeurs mutualistes et des principes coopératifs fondateurs de Crédit Agricole S.A.

Alignée sur l'intérêt social de l'entreprise, la politique de rétribution des dirigeants mandataires sociaux prend en compte les dimensions de performance durable au-delà des seuls résultats économiques à court terme.

Les critères de détermination de la rémunération variable personnelle des dirigeants mandataires sociaux relèvent :

- Pour au moins 50,00 % d'indicateurs de performance économique, en lien avec ceux du Plan moyen terme, comportant des critères sur le périmètre de Crédit Agricole S.A. et des critères sur le périmètre de responsabilité du dirigeant,
- Pour la partie restante, d'indicateurs de performance non économique, collectifs et/ou individuels, en lien notamment avec le Projet du Groupe et qui mesurent la création de valeur. Parmi les indicateurs collectifs figurent des critères liés à la RSE.

#### STRUCTURE DES OBJECTIFS NON ÉCONOMIQUES POUR L'EXERCICE 2025

|                       |                                                                                                                           |                   |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Objectifs collectifs  | Objectifs RSE                                                                                                             | 20,00 % à 40,00 % |
|                       | Conquête                                                                                                                  | 10,00 %           |
| Objectifs individuels | Objectifs liés directement à l'activité, au métier et au périmètre de responsabilité dont un objectif qualitatif conquête | 50,00 % à 70,00 % |

S'agissant de la rémunération variable de long terme attribuée sous la forme de numéraire indexé, depuis 2024 au titre de la performance mesurée sur 2023, les critères d'acquisition intègrent également un objectif lié à la performance environnementale et sociétale de Crédit Agricole S.A. pour 33,33 %.

En ligne avec le plan Ambitions 2025 et le nouveau PMT ACT 2028, cette performance environnementale et sociétale est mesurée à l'aune de deux objectifs : contribuer à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et amplifier la diversité et la mixité dans toutes les entités de Crédit Agricole S.A. et au sein de sa gouvernance.

### 3.3. NIVEAU PILOTAGE : COMEX SOCIÉTAL

Le Comité Exécutif (COMEX), présidé par le Directeur Général, supervise la mise en œuvre du Projet Sociétal et valide les orientations définies par les instances de pilotage dédiées. Cette organisation garantit la couverture exhaustive de toutes les dimensions ESG de Crédit Agricole Assurances, ainsi que la mise en œuvre effective des décisions prises et des réglementations relatives à la durabilité.

#### 3.3.1. PÉRIODICITÉ

Le COMEX Sociétal se réunit trimestriellement avec l'ensemble des Directions concernées par les sujets de durabilité : Investissement, Risques, Finance, RSE et Communication, etc.

#### 3.3.2. APPLICATION DES SOUS-GROUPES

La gouvernance sociétale fonctionne sur le principe général de la responsabilité en proximité. Ainsi, au sein de cette gouvernance et dans le cadre de pilotage défini pour chaque sujet par le sous-groupe, chaque instance a la possibilité de prendre une décision :

- Le Comité de pilotage « **sociétal** » se prononce sur les orientations et positions retenues en matière sociétale par Crédit Agricole Assurances. Il supervise l'avancement des projets de nature sociétale ayant une dimension transverse,
- Le Comité de pilotage « **entreprise responsable** » traite des sujets relatifs au périmètre du fonctionnement de Crédit Agricole Assurances en tant qu'entreprise,
- Le Comité de pilotage « **reporting extra-financier** » en charge de superviser la production de différents reportings extra-financiers.

### 3.4. NIVEAU OPÉRATIONNEL : DIRECTIONS

#### 3.4.1. DIRECTION RSE ET COMMUNICATION

L'équipe RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) de Crédit Agricole Assurances est constituée de plusieurs services qui œuvrent au service de l'entreprise. Ils apportent leur expertise sur les sujets sociétaux tels que le climat, la biodiversité, la transition, etc. Ils contribuent aussi à la veille et à la mise en conformité des nouvelles réglementations sur la finance durable, ainsi qu'à la rédaction de reportings extra-financiers.

De manière plus générale, l'équipe RSE accompagne les métiers dans la déclinaison opérationnelle du Projet Sociétal et définit des plans d'actions. Elle assure le suivi des engagements pris et animent un réseau d'ambassadeurs RSE en interne. Le Directeur RSE et Communication est membre du Comité Exécutif et reporte directement à la Direction générale de Crédit Agricole Assurances.

En externe, l'opportunité de rejoindre des initiatives sectorielles ou alliances est étudiée au sein de l'équipe. Elle participe à des travaux et des groupes de travail externes sur les questions de durabilité.

#### 3.4.2. DIRECTION DES INVESTISSEMENTS

La Direction des Investissements gère les actifs pour la majorité des compagnies d'assurance de Crédit Agricole Assurances (françaises et certaines entités internationales).

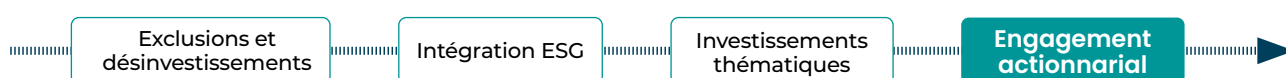
Dans le cadre de la gestion des actifs, la Direction des Investissements intègre les enjeux ESG dans la définition des stratégies d'investissement. Ce travail est notamment possible grâce à la collaboration entre l'équipe ESG dédiée, les gérants d'actifs, la Direction RSE et communication, ainsi que les différentes entités.

La Direction des Investissements développe son expertise dans les secteurs clés de la transition écologique, à travers des investissements directs dans l'immobilier et les infrastructures, avec une spécialisation sectorielle dans l'énergie et le transport. Elle se complète également grâce à la collaboration avec les analystes extra-financiers d'Amundi, pour assurer la cohérence des approches ESG.

### 3.5. PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

Les différentes parties prenantes de Crédit Agricole Assurances travaillent conjointement pour décliner le Projet sociétal de Crédit Agricole S.A. L'organisation de la gouvernance sociétale peut être amenée à évoluer, suivant les années, pour rendre plus agile l'application opérationnelle des différents axes au sein des activités.

# STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS OU VIS-À-VIS DES SOCIÉTÉS DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE



## 4.1. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT DE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

### 4.1.1. PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

La stratégie d'engagement opérée au sein de Crédit Agricole Assurances est la même pour chacune des entités du Groupe et se décline suivant les deux modes de gestion principaux : par la Direction des Investissements et par la société de gestion de Crédit Agricole S.A., Amundi, qui gère une part importante des actifs.

À ce jour, les informations relatives à l'engagement réalisé par les entités internationales et les sociétés de gestion externes pour le compte de Crédit Agricole Assurances ne sont pas consolidées.

Pour les actifs gérés en direct par Spirica, les entreprises visées par l'engagement concernent les participations stratégiques cotées et non cotées et sont réparties ainsi : 0,09 Md€ d'actions cotées et 0,07 Md€ d'infrastructures (soit 1,61 % de l'encours total). Au global, **14 émetteurs** sont concernés.

Pour les actifs gérés sous gestion déléguée à Amundi, **392 émetteurs au total** ont été engagés dans le courant de l'année 2025, pour le compte de Crédit Agricole Assurances.

### 4.1.2. APPLICATION DE LA STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

La stratégie d'engagement de Crédit Agricole Assurances se traduit principalement au travers du suivi des investissements en direct et sous gestion déléguée et de l'adhésion à des initiatives de place. La mise en œuvre de cette démarche mobilise l'ensemble des équipes internes de Crédit Agricole Assurances concernées et celles d'Amundi, créant une dynamique transversale qui associe toutes les parties prenantes.

#### 4.1.2.1. Politique de vote ESG-Climat

Crédit Agricole Assurances utilise l'exercice du droit de vote, en tant qu'actionnaire, pour faire évoluer les entreprises en gestion directe sur leurs pratiques.

Chaque année, lors de la campagne annuelle d'Assemblées Générales, l'équipe ESG de la Direction des Investissements émet des avis sur les projets de résolutions présentés (sur les résolutions à caractère extra-financier uniquement). À l'issue de cette étape, l'équipe ESG rend compte auprès de l'administrateur représentant de Crédit Agricole Assurances, des axes d'amélioration et des points de vigilance constatés durant l'analyse. Ces éléments peuvent faire l'objet d'un partage à la Direction de l'entreprise concernée.

#### 4.1.2.2. Notation interne ESG

Crédit Agricole Assurances s'appuie sur sa notation interne extra-financière, développée au sein de la Direction des Investissements, pour structurer son engagement auprès des participations stratégiques non cotées (notation détaillée dans la première section du présent rapport). Cette évaluation permet d'identifier les axes d'amélioration sur différentes thématiques ESG identifiées et couvre l'ensemble des secteurs du portefeuille d'investissements du périmètre.

Les résultats de cette analyse sont transmis aux administrateurs en charge des participations stratégiques et partagés avec les entreprises concernées. Cette démarche permet de poursuivre un dialogue constructif avec les dirigeants des entreprises investies, ou leurs représentants, sur leurs enjeux de durabilité. L'approche privilégiée par Crédit Agricole Assurances repose sur l'accompagnement des entreprises investies, dans leur transition, plutôt que sur des stratégies d'exclusion. Cette méthode vise à favoriser l'amélioration progressive des pratiques ESG au sein du portefeuille.

#### 4.1.2.3. Net Zero Asset Owner Alliance

Dans le cadre de son adhésion à la Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA), Crédit Agricole Assurances a intensifié ses actions d'engagement auprès des entreprises de son portefeuille d'investissement. En plus des obligations de reporting liées à son adhésion, l'engagement de Crédit Agricole Assurances, au travers d'Amundi, se concentre sur les 20 entreprises qui contribuent le plus à l'empreinte carbone du portefeuille global.

Ces entreprises font l'objet d'un dialogue structuré visant à les inciter à établir des objectifs de réduction d'émissions et à définir une trajectoire de décarbonation alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris.

#### 4.1.2.4. Principes pour une Assurance Durable

Signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis 2011, Crédit Agricole Assurances est également membre des Principes pour une Assurance Durable (PSI), depuis 2021. Ces principes fournissent un cadre au secteur de l'assurance, afin d'intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les prises de décision, en s'appuyant sur **quatre principes fondateurs** :

| INTÉGRATION ESG<br>DANS LES DÉCISIONS                                                                                                    | COLLABORATION AVEC<br>LES PARTIES PRENANTES                                                                                                              | COOPÉRATION<br>INSTITUTIONNELLE                                                                                                             | TRANSPARENCE ET<br>REPORTING                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Prendre en compte les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les processus décisionnels liés aux activités d'assurance. | Travailler avec les clients et partenaires pour les sensibiliser aux enjeux ESG, améliorer la gestion des risques et développer des solutions pratiques. | Collaborer avec les gouvernements, régulateurs et autres acteurs pour promouvoir une approche coordonnée des enjeux ESG au niveau sociétal. | Publier régulièrement des rapports sur l'application de ces principes et communiquer sur l'avancement de leur mise en œuvre. |

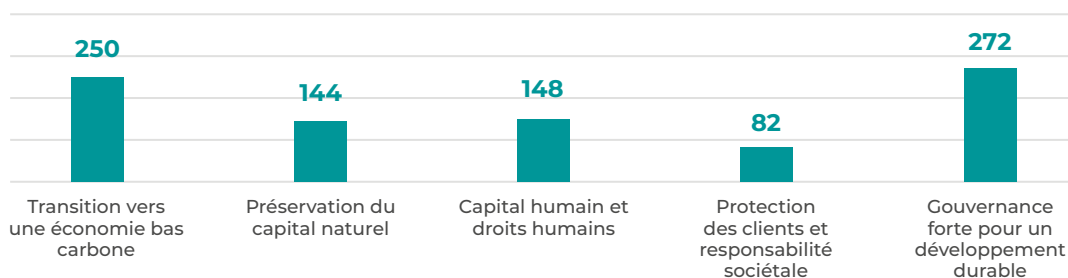
#### 4.1.2.5. Engagement mené sous mandat de gestion déléguée

En tant que principale société de gestion de Crédit Agricole Assurances, Amundi mène des actions d'engagement auprès des entreprises investies. Cette démarche vise à promouvoir les meilleures pratiques et à renforcer la gestion des risques de durabilité au sein de ces sociétés.

L'objectif principal est de soutenir la croissance durable de ces entreprises à moyen et long terme, tout en les encourageant à accélérer leur transition vers des modèles économiques plus durables. Amundi les pousse également à développer leurs investissements en recherche et développement dans les domaines clés de cette transformation. Pour cela, Amundi a défini 5 thèmes majeurs de l'engagement sur les trois piliers de l'ESG.

Dans la pratique, Amundi mène deux types d'engagement : **l'engagement direct** (Amundi engage individuellement les émetteurs à travers des réunions, appels téléphoniques ou vidéo, courriels électroniques, lettres formelles ou questionnaires) et **l'engagement collaboratif** (Amundi collabore et engage collectivement avec des pairs pour contribuer à alimenter la conversation et accroître l'influence sur certaines problématiques ESG).

Thèmes d'engagement par nombre d'émetteurs concernés  
dans le portefeuille de Crédit Agricole Assurances



Source : Amundi



## 4.2. PRÉSENTATION ET BILAN DE LA POLITIQUE DE VOTE 2025

La politique de vote de Crédit Agricole Assurances s'organise selon deux modalités distinctes en fonction de la gestion des actifs. Cette organisation permet d'assurer l'exercice des droits de vote sur l'ensemble du portefeuille, selon les modalités de gestion appropriées :

**Les votes opérés directement** par Crédit Agricole Assurances sur les actions détenues en direct.

**Les votes effectués sous mandat de gestion déléguée** à Amundi, qui exerce les droits de vote et mène les actions d'engagement pour le compte de Crédit Agricole Assurances sur ces actifs.

Les pratiques de vote sont les mêmes pour l'ensemble des entités de Crédit Agricole Assurances.

### 4.2.1. VOTES EFFECTUÉS EN DIRECT PAR CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

#### 4.2.1.1. Périmètre d'application

Crédit Agricole Assurances a développé et mis en œuvre sa propre politique de vote ESG-Climat en 2023, permettant d'intégrer de manière formalisée les facteurs ESG dans les décisions de vote du périmètre concerné.

La politique de vote ESG-Climat s'applique aux investissements sous mandat de la Direction des Investissements de Crédit Agricole Assurances. Concrètement, cela concerne les entreprises non cotées, ainsi que les entreprises cotées, considérées comme des participations stratégiques. Elle s'applique également aux entreprises incluses dans le Top 20 NZAOA (les 20 entreprises faisant partie des plus émettrices d'émissions de gaz à effet de serre) sous mandat de la Direction des Investissements.

La position de Crédit Agricole Assurances, au sein des instances décisionnelles, facilite des échanges réguliers avec les entreprises, portant à la fois sur leur performance financière et sur leur responsabilité sociétale.

En 2025, 14 entreprises étaient concernées par le périmètre d'application de la politique de vote ESG-Climat de Spirica.

#### 4.2.1.2. Politique de vote applicable

##### AXE 1 : PRINCIPE

La politique de vote ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances vise à orienter la gouvernance des entreprises vers des pratiques responsables répondant à **trois objectifs stratégiques** :

- Réussir la transition économique à travers la transition énergétique,
- Gérer de manière responsable les ressources naturelles et humaines,
- Répondre aux besoins de développement des territoires.

L'équipe ESG de la Direction des Investissements réalise une analyse des résolutions à caractère extra-financier des projets de résolutions présentés en Assemblées Générales. L'équipe ESG rend un avis sur les **résolutions à caractère ESG exclusivement**. Avec l'expérience acquise depuis la mise en place de la politique de vote ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances, l'équipe ESG a affiné les thématiques prioritaires des analyses. Elles s'articulent de la manière suivante :

##### RÉSOLUTIONS PORTANTS SUR LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

- Pourcentage de rémunération variable annuelle indexée à des critères ESG.
- Complétude des informations portants sur les critères ESG.
- Cohérence des critères ESG indexés avec l'activité de l'entreprise et les objectifs de transition.

##### RÉSOLUTIONS PORTANTS SUR LA RÉMUNÉRATION, AUTRE QUE CELLE DES DIRIGEANTS

- Critères similaires à ceux concernant la rémunération des dirigeants.
- Résolutions propres aux salariés.

##### RÉSOLUTIONS PORTANTS SUR L'ENGAGEMENT ET LA DURABILITÉ

- Résolutions portants sur des Say On Climate.
- Résolutions portants sur des Say On Biodiversity.
- Autres types de résolutions, comme la modification des statuts.

##### RÉSOLUTIONS PORTANTS SUR LES MEMBRES DE LA DIRECTION

- Résolutions propres aux mandats des administrateurs (renouvellement, nomination et ratification).
- Diversité et inclusion au sein du conseil d'administration.
- Participation aux conseils d'administration et autres comités spécialisés.

## AXE 2 : APPLICATION

En amont de chaque Assemblée Générale, l'administrateur représentant en charge de la participation stratégique communique sur ses intentions de vote et transmet à l'équipe ESG les informations suivantes : projet de résolutions, document d'enregistrement universel, comptes rendus de comités spécialisés, rapports de développement durable, et autres documents pertinents.

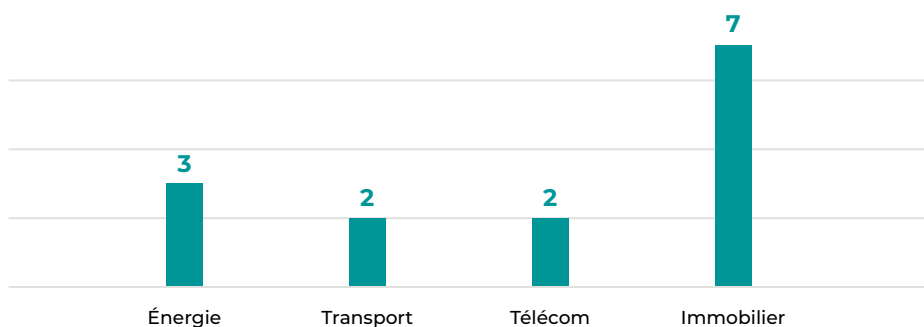
L'équipe ESG restitue son analyse dans les meilleurs délais afin de faciliter les échanges avec les administrateurs représentants et d'identifier, le cas échéant, les points d'attention spécifiques nécessitant une discussion approfondie.

Une restitution annuelle des résultats de la campagne de vote est présentée à l'ensemble des administrateurs représentants et dans un sous-groupe de la gouvernance sociétale. Les axes d'amélioration et points de vigilance recensés par l'équipe ESG y sont notamment présentés.

### 4.2.1.3. État des lieux au 31 décembre 2025

Sur l'année 2025, Spirica a participé à **14 Assemblées Générales**, soit l'ensemble des Assemblées Générales du périmètre. Cette activité de vote s'est répartie géographiquement entre 10 Assemblées Générales en France et 4 à l'international.

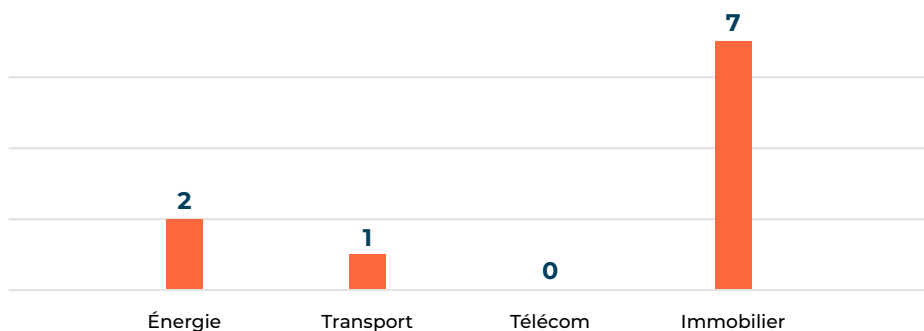
Répartition sectorielle de l'exercice des droits de vote de Spirica



Source : Crédit Agricole Assurances

En 2025, l'équipe ESG a été sollicitée pour rendre un avis sur 10 Assemblées Générales, pour lesquelles **104 résolutions** portaient sur des enjeux ESG ont été analysées.

Répartition sectorielle des avis ESG rendus pour Spirica



Source : Crédit Agricole Assurances

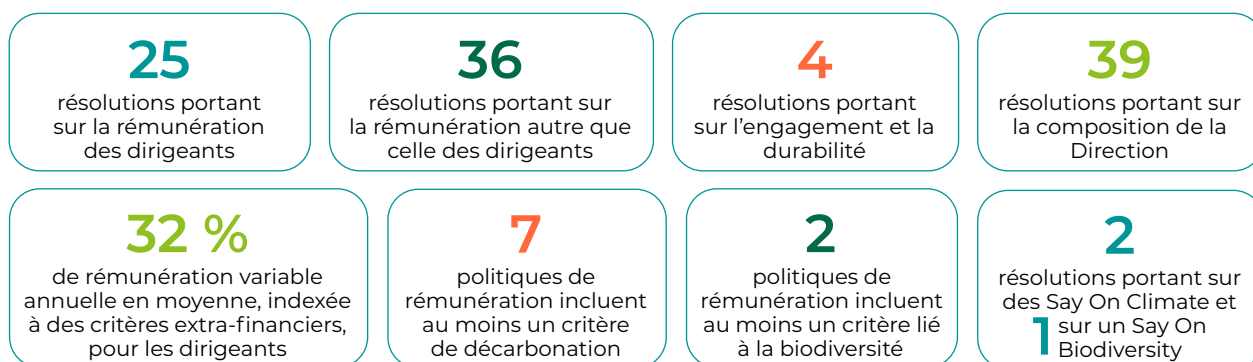
L'écart entre le nombre total d'entreprises dans le périmètre d'application de la politique de vote ESG-Climat et le nombre d'avis rendus par l'équipe ESG s'explique en partie par la forte proportion de participations stratégiques non cotées. Au total, 4 entreprises sont concernées par ce type de structure, soit 29,00 % du périmètre global d'application.

Les entreprises non cotées soumettent généralement un nombre de résolutions moins important à leurs Assemblées Générales comparé aux sociétés cotées. Cette différence est d'autant plus prononcée s'agissant des résolutions présentant un caractère extra-financier, dont la présence est plus limitée. Cette situation résulte des différences réglementaires liées aux obligations de transparence et de gouvernance moins strictes, ce qui réduit les leviers d'engagement via le vote.

Pour pallier cette limitation, Crédit Agricole Assurances a développé deux outils complémentaires, détaillés précédemment : la campagne de notation interne extra-financière et les entretiens dédiés aux participations stratégiques non cotées. Ces dispositifs permettent d'approfondir la compréhension de l'intégration des enjeux ESG dans les activités des entreprises investies et d'identifier les axes d'amélioration à partager avec elles et leurs administrateurs.

Durant la campagne de vote de 2025, **100 % des avis émis par l'équipe ESG pour Spirica ont été favorables**. En complément, **10,00 %** des avis favorables émis ont fait l'objet d'un point de vigilance, reposant principalement sur la transparence des informations communiquées.

### LA CAMPAGNE 2025 DE SPIRICA EN QUELQUES CHIFFRES



## 4.2.2. VOTES EFFECTUÉS SOUS MANDAT DE GESTION DÉLÉGUÉE PAR AMUNDI

### 4.2.2.1. Périmètre d'application

Amundi vote pour le compte de Spirica, à la suite du mandat de gestion qui lui a été délégué, pour les entreprises investies en actions cotées. En 2025, le nombre d'entreprises concernées par ce périmètre s'élevait à 1 218.

### 4.2.2.2. Politique de vote applicable

#### AXE 1 : PRINCIPE

La politique de vote d'Amundi s'inscrit dans une démarche d'investissement responsable, fondée sur une analyse approfondie et multi-dimensionnelle de chaque société. Amundi n'a pas de seuil d'exposition minimum pour déclencher un vote et applique une politique « 100 % vote » pour l'ensemble des titres détenus.

Amundi a défini sa politique de vote en lien avec ses grands thèmes d'engagement afin d'accompagner la transition vers une économie durable, bas carbone et inclusive. Amundi a défini **cinq thèmes prioritaires dans sa politique** :



- 1° Amundi privilégie l'intégration de critères ESG dans les rémunérations variables des dirigeants, notamment des indicateurs climatiques pour les secteurs fortement impactés par la transition énergétique. Les niveaux de rémunération doivent par ailleurs rester socialement acceptables.
- 2° Amundi soutient une politique de dividendes équilibrée.
- 3° Amundi est favorable aux résolutions d'actionnaires en lien avec l'accroissement de la transparence sur les questions environnementales et sociales. Amundi encourage notamment les entreprises à soumettre leur stratégie climatique, assortie d'objectifs clairs et ambitieux, au vote consultatif des actionnaires.
- 4° Amundi vote contre la décharge ou le renouvellement des administrateurs dans deux situations : lorsque l'entreprise présente un retard en matière de pratiques ESG et/ou lorsqu'elle figure sur la liste d'exclusion d'Amundi (dans le cas où elle est présente dans des fonds passifs).
- 5° Amundi préconise une gouvernance stable et cohérente alignée aux recommandations de l'AFEP-MEDEF : un nombre adéquat d'administrateurs indépendants, une diversité des administrateurs, un nombre limité de mandats externes et si possible une part représentative de salariés au sein du Conseil d'Administration.

Amundi a développé un plan sociétal « **Ambition ESG 2025** » visant à renforcer son engagement en faveur d'une transition environnementale juste et inclusive. Au total **70 experts** sont dédiés à ces sujets et **plus de 1 000 entreprises** sont concernées par un dialogue actionnarial en matière de climat.

## AXE 2 : APPLICATION

L'équipe Vote d'Amundi est actuellement composée de 9 personnes, au sein du département Responsible Investment. Pour l'aider dans ses décisions, elle dispose des analyses de ISS, Glass Lewis et Proxinvest afin d'identifier plus efficacement les résolutions qui pourraient être problématiques. Cependant, Amundi conserve une totale autonomie de vote, indépendamment des recommandations qui lui sont faites. Les votes sont opérés sur la plateforme ISS et communiqués sur le site internet d'Amundi avec un mois de décalage. Amundi dispose également d'un comité de vote chargé de valider la politique de vote et de statuer en cas de conflits d'intérêts. Ce comité réunit des représentants des équipes de gestion Action, d'ESG et de conformité.

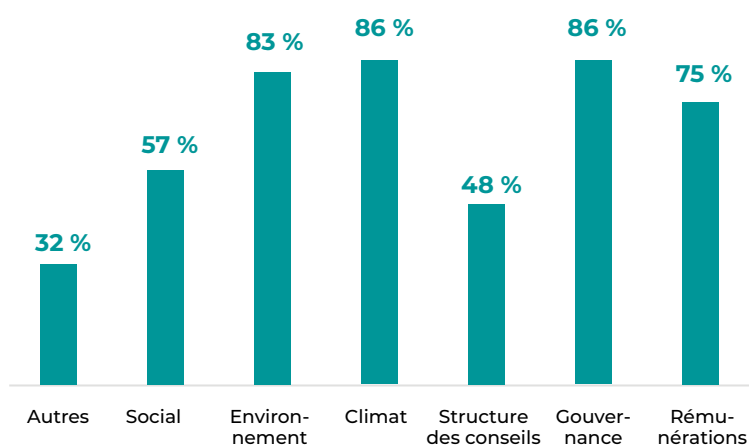
Chaque année, Amundi organise une réunion de restitution des votes et de l'engagement pour la Direction des Investissements de Crédit Agricole Assurances. Cette réunion est l'occasion pour Amundi de présenter ses résultats annuels (l'activité d'Amundi au global) et les résultats annuels propres aux actifs gérés pour Crédit Agricole Assurances. La restitution permet également à Amundi d'expliquer les grands résultats de l'année écoulée et de partager sur les évolutions de la politique de vote pour l'exercice suivant.

### 4.2.2.3. État des lieux au 31 décembre 2025 sur les fonds euros

Sur l'année 2025, Amundi a voté pour le compte de Spirica à **1 347** Assemblées Générales sur **1 362** éligibles, soit un taux de participation de 99,00 % (équivalent à celui de l'année précédente). Cette activité de vote s'est répartie géographiquement entre **37** Assemblées Générales en France et **1 310** à l'international.

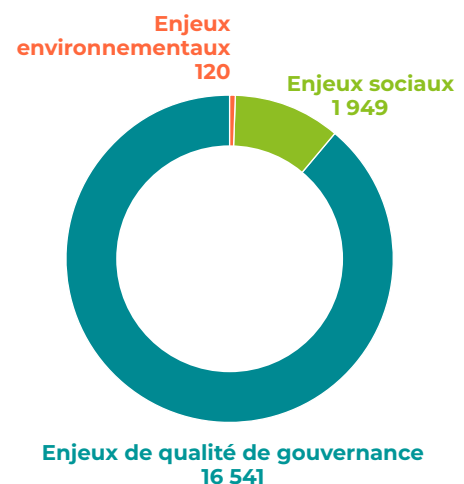
Au total, **18 610** résolutions ont été soumises au vote (en légère baisse par rapport aux 19 238 résolutions votées en 2024), avec un taux d'opposition de **20,00 %**.

**Votes en faveur des résolutions actionnariales de Spirica**



Source : Amundi

**Répartition des votes par thématique de Spirica**



**73,00 %** des Assemblées Générales ont fait l'objet d'au moins un vote contre le management, illustrant un renforcement de la vigilance exercée par Amundi. Par ailleurs, pour l'exercice 2025, Amundi n'a réalisé aucun dépôt de résolution spécifique.

### **4.3. PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE**

---

Crédit Agricole Assurances travaille à renforcer continuellement ses processus et pratiques en matière de vote et d'engagement actionnarial. Cette démarche s'applique aux actifs gérés en direct et à ceux sous gestion déléguée à Amundi. Les pratiques des dernières années ont permis à Crédit Agricole Assurances de développer une expertise croissante et d'affiner les analyses produites. Cette montée en expertise se traduit par une meilleure compréhension des enjeux de gouvernance des entreprises dans lesquelles Crédit Agricole Assurances est investi.

Crédit Agricole Assurances prévoit de procéder à la mise à jour de sa politique de vote et d'engagement au cours de l'année 2026.

# 5

## TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES

### 5.1. INVESTISSEMENTS DU PORTEFEUILLE ÉLIGIBLES ET ALIGNÉS À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE

La Taxonomie européenne constitue un système de classification des activités économiques durables, établi par le règlement européen 2020/852. Adoptée dans le cadre du plan d'action sur la finance durable de la Commission européenne en 2018, elle vise à orienter les flux de capitaux vers des investissements contribuant à la transition écologique et à la neutralité carbone de l'Union européenne d'ici 2050 et d'obliger les acteurs à apporter de la transparence sur leurs investissements.

Ce règlement définit un cadre harmonisé permettant d'identifier les activités économiques considérées comme écologiquement durables. Il établit une liste précise d'activités économiques réparties en 7 macro-secteurs et 72 sous-activités, assorties de seuils de performance quantitatifs qui mesurent leur contribution effective aux objectifs environnementaux européens.

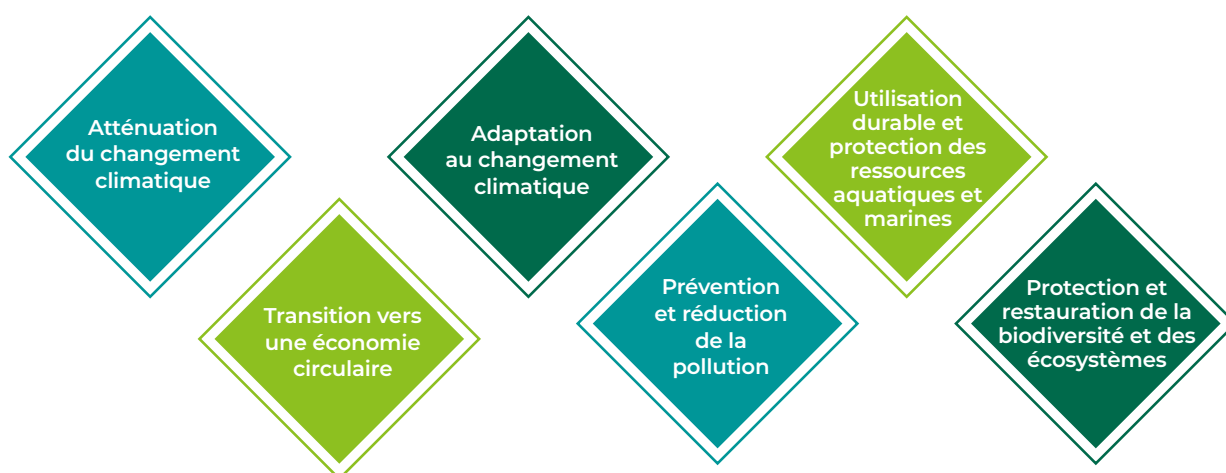
Cette classification impose aux investisseurs institutionnels, dont les compagnies d'assurance, de mesurer et de publier la part de leurs investissements alignés avec la Taxonomie européenne.

#### 5.1.1. PRINCIPE

Pour être alignée avec la Taxonomie, une activité économique doit respecter des **critères cumulatifs** :

1. Faire partie des activités éligibles à la Taxonomie (d'après la liste définie dans les actes délégués, principalement selon la nomenclature européenne NACE),
2. Contribuer substantiellement à au moins un des six objectifs environnementaux définis (satisfaction à des critères d'examen technique précis et mesurables),
3. Ne causer de préjudice important à aucun des autres objectifs (principe « Do No Significant Harm » ou DNSH),
4. Respecter des garanties minimales en matière sociale et de gouvernance (Droit de l'Homme et principes fondamentaux au travail).

#### OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DE LA TAXONOMIE EUROPÉENNE



*A Une activité peut être éligible à la Taxonomie sans pour autant être alignée. Cette situation se produit lorsque l'activité figure bien dans la liste des activités définies par la Taxonomie, mais ne respecte pas un ou plusieurs des autres critères cumulatifs nécessaires à la qualification d'alignement.*

5.1.2. PÉRIMÈTRE DU CALCUL

Le calcul de l'alignement est **obligatoire** pour l'ensemble des **entités vie France** de Crédit Agricole Assurances. L'entité Spirica est donc concernée par ce calcul.

La méthodologie couvre l'ensemble du portefeuille d'investissements de Spirica, en fonds euros, fonds propres et unités de compte, incluant une large diversité de classes d'actifs : actions cotées et non cotées, obligations d'entreprises, investissements immobiliers, infrastructures ainsi que les fonds. L'encours total concerné s'élève à **19,41 Mds€**.

Les obligations souveraines et les entités assimilées sont exclues du calcul des indicateurs, conformément aux exigences du règlement délégué 2021/2178 concernant le périmètre d'application.

5.1.3. MÉTHODOLOGIE APPLICABLE

Crédit Agricole Assurances utilise le fournisseur de données Clarity AI pour la récupération des indicateurs (KPI), liés à la Taxonomie, publiés par les entreprises. Clarity AI se concentre particulièrement sur les rapports annuels des sociétés pour extraire les données à utiliser. Les données de Clarity sont utilisées pour les investissements dans des actifs cotés (actions, obligations, fonds d'actifs cotés).

Les équipes ESG de Crédit Agricole Assurances réalisent également une collecte de données directement auprès des entreprises non cotées et des actifs réels (immobilier, infrastructures) investis. Grâce à ces données, Crédit Agricole Assurances est en mesure d'évaluer l'éligibilité et/ou l'alignement de ces investissements à la Taxonomie.

Les indicateurs de la Taxonomie pour Spirica sont issus du rapprochement des données financières comptables arrêtées au 31 décembre 2025, en valeur de marché, et des données dont dispose Crédit Agricole Assurances (issues de Clarity AI ou récupérées par les équipes ESG).

| SPÉCIFICITÉS DE CALCUL                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Émetteurs cotés                                            | <p>L'ensemble des données collectées sont actualisées au 20 décembre de l'année N-1 et appliquées sur l'inventaire des actifs arrêté au 31 décembre de l'année N. La méthodologie privilégie l'utilisation des données les plus récentes disponibles, en priorité celles de l'année en cours.</p> <p>En l'absence de données pour l'année en cours, les données des années antérieures sont utilisées. Lorsqu'aucune information n'est disponible pour un émetteur, celui-ci est considéré comme non aligné ou non éligible à la Taxonomie.</p>                                                                                                                                                    |
| Émetteurs non cotés                                        | <p>L'ensemble des données sont directement collectées auprès des émetteurs concernés.</p> <p>Lorsqu'aucune information n'est disponible pour un émetteur donné, celui-ci est considéré comme non aligné ou non éligible à la Taxonomie.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Émetteurs non soumis à la CSRD                             | <p>La CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) concerne les entreprises européennes cotées ou de plus de 250 salariés ayant un chiffre d'affaires supérieur à 50M€.</p> <p>Les émetteurs non soumis à la CSRD sont considérés comme non alignés et non éligibles à la Taxonomie.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Participations intra-groupes de Crédit Agricole Assurances | <p>Crédit Agricole Assurances détient des participations dans ses différentes filiales. Afin d'éviter les doubles comptages, ces participations sont exclues du calcul.</p> <p>Cette règle d'exclusion ne s'applique qu'au niveau de Crédit Agricole Assurances et non au niveau de chaque entité prise individuellement.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Opérations de pension livrée                               | <p>Les opérations de pension livrée (REPO) sont des opérations de financement à court terme où une entité vend temporairement des titres avec engagement de les racheter ultérieurement. Bien que ces titres soient juridiquement transférés, ils restent comptabilisés au bilan de l'entité qui les a vendus temporairement, car elle en conserve les risques et bénéfices économiques.</p> <p>Dans le calcul de la Taxonomie, ces actifs sont donc pris en compte, conformément à la réalité économique de l'opération.</p>                                                                                                                                                                      |
| Intérêts minoritaires                                      | <p>Les intérêts minoritaires représentent la part du capital et des résultats d'une filiale de Crédit Agricole Assurances qui appartient à des actionnaires extérieurs au Groupe. Cela concerne les filiales que Crédit Agricole Assurances contrôle et détient majoritairement, mais dans lesquelles d'autres investisseurs possèdent une participation minoritaire.</p> <p>Contrairement aux participations intragroupes, qui sont exclues pour éviter les doubles comptages, les intérêts minoritaires sont intégrés dans les comptes consolidés de Crédit Agricole Assurances. Ils représentent une réalité économique externe et sont donc pris en compte dans le calcul de la Taxonomie.</p> |



### 5.1.4. LIMITES

Le défi de la collecte des données liées à la Taxonomie, consiste à rassembler les informations nécessaires pour identifier les investissements conformes aux critères européens de financement de la transition énergétique. La publication des données par les entreprises n'est pas encore effective à 100 % mais progresse au fil des années de reportings.

Cela s'explique notamment par trois facteurs :

- **Des données incomplètes** : toutes les entreprises ne sont pas tenues de communiquer sur la part de leurs activités alignées aux objectifs environnementaux de la Taxonomie. Seul un périmètre restreint d'entreprises est actuellement soumis à cette obligation de transparence.
- **Une méthodologie en évolution** : les approches de calcul ne sont pas encore stabilisées, que ce soit du côté des entreprises qui établissent leur propre taux d'alignement ou du côté des prestataires qui agrègent et diffusent ces informations.
- **Une méthodologie stricte** : des travaux sont en cours afin d'établir le niveau d'alignement des participations en direct dans des actifs non cotés (immobilier, infrastructures, entreprises non cotées). L'alignement de ces actifs à la Taxonomie, et notamment les étapes du DNSH et des garanties minimales sociales, n'a pas pu être établi.

### 5.1.5. ÉTAT DES LIEUX AU 31 DÉCEMBRE 2025

Au total, pour l'exercice 2025, 95,05 % des actifs de Spirica sont couverts par les indicateurs calculés de la Taxonomie (fonds euros, fonds propres et unités de compte), soit **18,45 Mds€**.

#### PART DES ENCOURS DE SPIRICA CONCERNANT LES ACTIVITÉS EN CONFORMITÉ AVEC LES CRITÈRES TECHNIQUES DU RÈGLEMENT (UE) TAXONOMIE 2020/852

| INDICATEURS CALCULÉS (EN %)                                                                                                                                                                                                        | 31/12/24   | 31/12/25   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| TOTAL DES ACTIFS                                                                                                                                                                                                                   | 15,74 MDS€ | 19,41 MDS€ |
| Part des investissements qui sont destinés à financer des activités <b>éligibles</b> sur la taxinomie, ou associés à de telles activités, par rapport au total de ses investissements (sur la base du chiffre d'affaires).         | 10,92 %    | 14,30 %    |
| Part des investissements qui sont destinés à financer des activités <b>éligibles</b> sur la taxinomie, ou associés à de telles activités, par rapport au total de ses investissements (sur la base des dépenses d'investissement). | 12,35 %    | 15,65 %    |
| Part des investissements qui sont destinés à financer des activités <b>alignées</b> sur la taxinomie, ou associés à de telles activités, par rapport au total de ses investissements (sur la base du chiffre d'affaires).          | 2,37 %     | 3,60 %     |
| Part des investissements qui sont destinés à financer des activités <b>alignées</b> sur la taxinomie, ou associés à de telles activités, par rapport au total de ses investissements (sur la base des dépenses d'investissement).  | 3,36 %     | 4,61 %     |
| Part des expositions sur des entreprises financières et non financières <b>non soumises</b> aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP.                            | 28,01 %    | 33,57%     |
| Part des expositions sur des <b>administrations centrales</b> , des <b>banques centrales</b> ou des <b>émetteurs supranationaux</b> , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP.                                          | 3,77 %     | 4,58 %     |
| Part des <b>produits dérivés</b> , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP.                                                                                                                                             | 0,05 %     | 0,44 %     |

**PART DES INVESTISSEMENTS DE SPIRICA QUI SONT AFFECTÉS  
À DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE ET QUI CONTRIBUENT SIGNIFICATIVEMENT  
À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS CLIMATIQUES**

| Atténuation du changement climatique                               | Adaptation au changement climatique | Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines | Transition vers une économie circulaire | Prévention et réduction de la pollution | Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| <b>Résultats en 2024 sur la base du chiffre d'affaires</b>         |                                     |                                                                        |                                         |                                         |                                                                  |
| 9,44 %                                                             | 0,50 %                              | 0,03 %                                                                 | 0,38 %                                  | 0,56 %                                  | 0,02 %                                                           |
| <b>Résultats en 2025 sur la base du chiffre d'affaires</b>         |                                     |                                                                        |                                         |                                         |                                                                  |
| 12,64 %                                                            | 0,43 %                              | 0,03 %                                                                 | 0,76 %                                  | 0,42 %                                  | 0,02 %                                                           |
| <b>Résultats en 2024 sur la base des dépenses d'investissement</b> |                                     |                                                                        |                                         |                                         |                                                                  |
| 11,51 %                                                            | 0,12 %                              | 0,03 %                                                                 | 0,29 %                                  | 0,40 %                                  | 0,00 %                                                           |
| <b>Résultats en 2025 sur la base des dépenses d'investissement</b> |                                     |                                                                        |                                         |                                         |                                                                  |
| 14,71 %                                                            | 0,07 %                              | 0,04 %                                                                 | 0,51 %                                  | 0,31 %                                  | 0,01 %                                                           |

**PART DES INVESTISSEMENTS DE SPIRICA QUI SONT AFFECTÉS  
À DES ACTIVITÉS ALIGNÉES À LA TAXONOMIE ET QUI CONTRIBUENT SIGNIFICATIVEMENT  
À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS CLIMATIQUES**

| Atténuation du changement climatique                               | Adaptation au changement climatique | Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines | Transition vers une économie circulaire | Prévention et réduction de la pollution | Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| <b>Résultats en 2024 sur la base du chiffre d'affaires</b>         |                                     |                                                                        |                                         |                                         |                                                                  |
| 2,29 %                                                             | 0,03 %                              | 0,02 %                                                                 | 0,01 %                                  | 0,02 %                                  | 0,00 %                                                           |
| <b>Résultats en 2025 sur la base du chiffre d'affaires</b>         |                                     |                                                                        |                                         |                                         |                                                                  |
| 3,44 %                                                             | 0,02 %                              | 0,02 %                                                                 | 0,09 %                                  | 0,02 %                                  | 0,00 %                                                           |
| <b>Résultats en 2024 sur la base des dépenses d'investissement</b> |                                     |                                                                        |                                         |                                         |                                                                  |
| 3,29 %                                                             | 0,01 %                              | 0,03 %                                                                 | 0,01 %                                  | 0,02 %                                  | 0,00 %                                                           |
| <b>Résultats en 2025 sur la base des dépenses d'investissement</b> |                                     |                                                                        |                                         |                                         |                                                                  |
| 4,46 %                                                             | 0,02 %                              | 0,03 %                                                                 | 0,07 %                                  | 0,03 %                                  | 0,00 %                                                           |

Source : Crédit Agricole Assurances

De manière générale, la progression des taux d'alignement (sur la base du chiffre d'affaires) du portefeuille d'actifs de Crédit Agricole Assurances, s'explique par trois facteurs :

- Une meilleure couverture des données par le fournisseur de données, avec une augmentation des déclaratifs émetteurs ;
- Un effet allocation dû à l'entrée en portefeuille de contreparties consacrant une part plus importante au financement d'activités durables, comparativement aux sorties liées aux échéances et cessions ;
- Un élargissement du périmètre lié à la prise en compte de la transparence des fonds dédiés en 2025.

## 5.2. PART DES ENCOURS EXPOSÉS DANS LE SECTEUR DES FOSSILES, AU SENS DE L'ACTE DÉLÉGUÉ EN VERTU DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT DISCLOSURE (SFDR)

### 5.2.1. CADRE RÉGLEMENTAIRE

La réglementation européenne impose aux entreprises financières une obligation de transparence concernant leurs investissements. Concrètement, l'article 29 du règlement délégué 2022/1288 et l'article 4 du règlement SFDR exigent que ces entreprises communiquent publiquement sur la part de leurs investissements dirigés vers le secteur des combustibles fossiles<sup>(24)</sup>.

En tant qu'entreprise financière et filiale de Crédit Agricole Assurances, Spirica se conforme à cette obligation en publiant les proportions des fonds dans lesquels elle est investie dans les secteurs et sous-secteurs liés aux combustibles fossiles.

### 5.2.2. PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

Cette obligation couvre l'ensemble de la chaîne de valeur des combustibles fossiles : l'amont, (prospection et extraction), la production et transformation (raffinage et traitement), la logistique (transport, stockage et distribution) et la commercialisation (vente et négoce).

### 5.2.3. MÉTHODOLOGIE APPLICABLE

La part des investissements dans les combustibles fossiles correspond à l'intégralité des sommes investies dans les entreprises ayant tout ou partie de leur activité dans ce secteur, conformément à l'article 4 du règlement Disclosure.

### 5.2.4. ÉTAT DES LIEUX AU 31 DÉCEMBRE 2025

#### ENCOURS ET PARTS DES ACTIVITÉS DE SPIRICA LIÉES AUX COMBUSTIBLES FOSSILES

| ENCOURS EN MDS€ ET EN % DE L'ENCOURS TOTAL (9,57 MDS€)                                               | SPIRICA                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| Encours investi sur les émetteurs actifs dans les énergies fossiles au premier euros investi         | 0,37 Md€, soit 3,86 %         |
|                                                                                                      | 0,40 Md€ en 2024, 5,20 %      |
| Encours investi sur les émetteurs actifs dans les énergies fossiles en prorata du chiffre d'affaires | 0,11 Md€, soit 1,20 %         |
|                                                                                                      | 0,10 Md€ en 2024, soit 1,30 % |

Source : Crédit Agricole Assurances

## 5.3. PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

Crédit Agricole Assurances poursuit ses efforts pour affiner le périmètre, la chaîne de valeur et l'analyse des émetteurs dans le cadre du suivi de la Taxonomie européenne.

Des revues régulières permettent d'identifier les évolutions nécessaires afin de s'adapter aux exigences réglementaires et d'améliorer la qualité des informations communiquées. Crédit Agricole Assurances poursuit notamment l'animation de réunions mensuelles : les revues de la finance durable. Ces moments permettent aux différents contributeurs d'échanger et de partager sur les évolutions réglementaires.

(24) Les combustibles fossiles désignent toutes les ressources énergétiques naturelles non renouvelables, telles que le charbon, le gaz naturel et le pétrole, formées à partir de plantes et d'animaux vivant dans le passé géologique (définition Eurostat).

# STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DES ARTICLES 2 ET 4 DE L'ACCORD DE PARIS RELATIFS À L'ATTÉNUATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET, LE CAS ÉCHÉANT, POUR LES PRODUITS FINANCIERS DONT LES INVESTISSEMENTS SOUS-JACENTS SONT ENTIÈREMENT RÉALISÉS SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS, SA STRATÉGIE NATIONALE BAS-CARBONE MENTIONNÉE À L'ARTICLE L.222-1 B DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Spirica s'inscrit dans la stratégie climat de Crédit Agricole S.A., appliquée par Crédit Agricole Assurances, avec pour objectif la neutralité carbone à horizon 2050, en cohérence avec l'Accord de Paris qui vise à limiter le réchauffement planétaire à 1,5°C d'ici 2100.

L'approche de Crédit Agricole Assurances, au travers de sa démarche d'investisseur responsable, vise à anticiper les impacts environnementaux, économiques et sociaux à moyen et long terme. Les actions de Crédit Agricole Assurances permettent de travailler sur les objectifs suivants :

1. Contribuer à l'objectif international de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
2. Évaluer l'impact du changement climatique sur la valeur des actifs financiers et ajuster la stratégie d'investissement pour maintenir la performance des portefeuilles destinés aux assurés.

## 6.1. ÉVALUATION DU MIX ÉNERGÉTIQUE DU PORTEFEUILLE INVESTI PAR SPIRICA

L'analyse du mix énergétique constitue un indicateur clé pour évaluer l'exposition des investissements aux différentes sources d'énergie. Cette mesure permet d'identifier la répartition des financements entre énergies renouvelables, énergie nucléaire et énergies fossiles au sein des portefeuilles.

### 6.1.1. PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

Crédit Agricole Assurances réalise deux évaluations du mix énergétique pour Spirica. La première concerne les actifs cotés d'entreprises (qu'ils soient gérés en direct ou sous mandat) et les actifs non cotés en gestion directe. La seconde s'applique aux obligations souveraines et entités assimilées.

A titre informatif, les activités de stockage et de transport des énergies fossiles sont exclues de ce calcul.

### 6.1.2. MÉTHODOLOGIES APPLICABLES

#### 6.1.2.1. Actions et obligations d'entreprises

Crédit Agricole Assurances s'appuie sur GreenWay, la plateforme de données extra-financières de Crédit Agricole S.A., pour évaluer le mix énergétique des portefeuilles d'investissements. GreenWay, développée en 2019, consolide les données collectées par l'ensemble des entités de Crédit Agricole S.A., selon un protocole de reporting standardisé, complétées par des données externes de fournisseurs. Ce système garantit un traitement exhaustif et automatisé des indicateurs extra-financiers.

Pour Crédit Agricole Assurances, cette méthodologie permet d'analyser le mix énergétique de trois catégories de portefeuilles : les investissements cotés gérés en direct, les investissements cotés gérés sous mandat et les investissements non cotés gérés en direct. L'indicateur de mix énergétique mesure l'exposition en valeur de marché au secteur énergétique et détaille la répartition des financements entre énergies renouvelables, nucléaire et énergies fossiles (hors activités de stockage et transport).

Ces données peuvent être confrontées à des scénarios énergie-climat pour valider la cohérence et l'efficacité de la stratégie d'atténuation du changement climatique.

### 6.1.2.2. Souverains et entités Assimilées

Ici, l'indicateur de mix énergétique, calculé par Crédit Agricole Assurances, mesure le niveau d'exposition (en valeur de marché) à chaque source d'énergie (renouvelable, nucléaire et fossile) utilisée par chaque pays, pour produire son électricité. Crédit Agricole Assurances utilise les données fournies par S&P Trucost.

### 6.1.3. ÉTAT DES LIEUX AU 31 DÉCEMBRE 2025

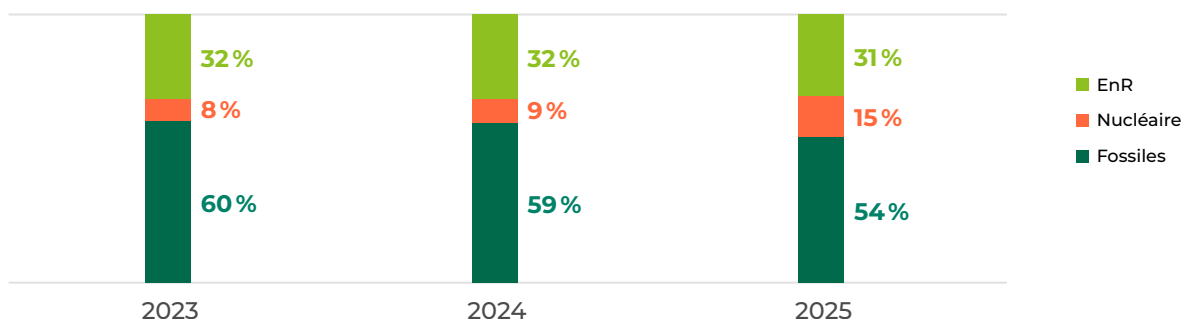
#### VENTILATION DES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR ÉNERGÉTIQUE DE SPIRICA

| ENCOURS EN MDSE ET EN %<br>DE L'ENCOURS TOTAL (9,57 MDSE)  | ACTIONS ET OBLIGATIONS<br>D'ENTREPRISES                 | OBLIGATIONS SOUVERAINES<br>ET ENTITÉS ASSIMILÉES |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| Investissements liés aux EnR                               | 0,07 Mds€, soit 0,68 %<br>0,07 Md€ en 2024, soit 0,9 %  | 0,20 Md€, soit 2,12 %                            |
| Investissements liés à l'énergie nucléaire                 | 0,03 Mds€, soit 0,34 %<br>0,02 Md€ en 2024, soit 0,23 % | 0,42 Md€, soit 4,39 %                            |
| Investissements liés aux énergies fossiles <sup>(25)</sup> | 0,11 Mds€, soit 1,20 %<br>0,13 Md€ en 2024, soit 1,68 % | 0,21 Md€, soit 2,22 %                            |

Source : Crédit Agricole Assurances

Pour suivre l'évolution des investissements réalisés dans le secteur énergétique et avoir une vision générale de son portefeuille, Spirica suit semestriellement l'évolution du mix énergétique et publie l'évolution annuelle.

#### Évolution du mix énergétique des actions et obligations d'entreprises de Spirica



Source : Crédit Agricole Assurances

Depuis 2020, Spirica effectue une analyse comparative de son mix énergétique avec le mix énergétique mondial établi par l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE)<sup>(26)</sup> et le mix énergétique français publié par RTE<sup>(27)</sup>.

(25) L'encours des investissements dans les énergies fossiles présenté dans cette partie diverge de celui présenté dans la partie 5.2.4, notamment du fait de la classification des actifs, en énergies fossiles, demandée par SFDR.

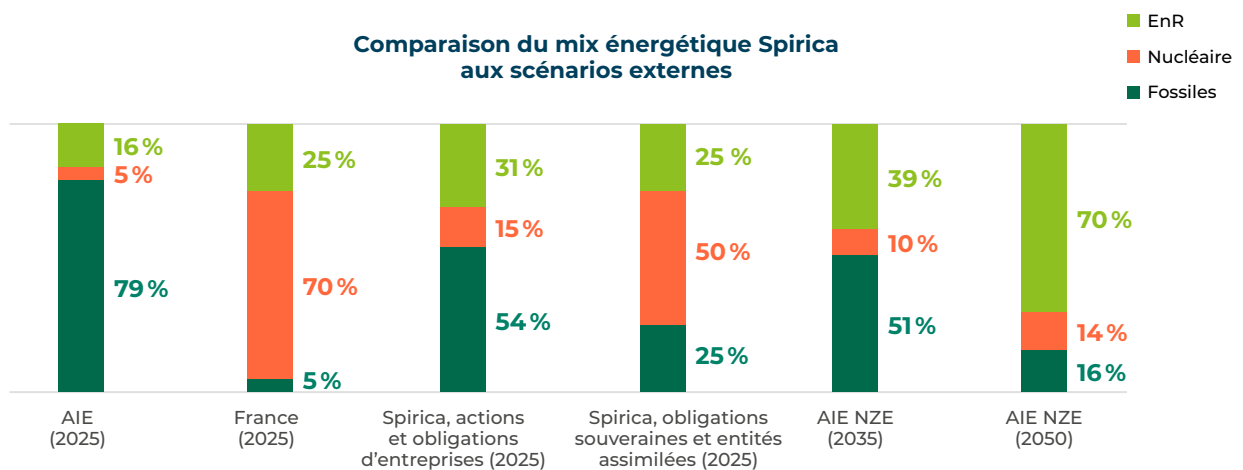
(26) Agence Internationale de l'Énergie (AIE) : World Energy Outlook 2025 Free Dataset - Data product - IEA

(27) RTE : Bilan-electrique-2025-principaux-resultats.pdf

## STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DES ARTICLES 2 ET 4 DE L'ACCORD DE PARIS RELATIFS À L'ATTÉNUATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

L'AIE, organisation intergouvernementale créée par l'OCDE, fournit des données et des analyses sur les enjeux énergétiques mondiaux. L'AIE publie annuellement des projections énergétiques à horizon 2030 et 2050, incluant des scénarios de développement des énergies renouvelables. Son rapport « Net Zero by 2050 » propose une feuille de route pour la décarbonation mondiale du secteur énergétique, visant l'atteinte de la neutralité carbone.

En France, le parc électrique a atteint 164,50 GW de capacité installée à fin décembre 2025, soit une augmentation de 9,50 GW par rapport à l'année précédente. L'augmentation des capacités installées de 6,00 % s'explique principalement par la mise en service d'un réacteur nucléaire de Flamanville 3 (1,60 GW), ainsi que le développement progressif des capacités solaires photovoltaïques (+5,90 GW). A noter qu'en 2025, les capacités solaires installées ont dépassé celles des installations hydroélectriques.



Les investissements de Spirica, dans les infrastructures de production d'énergies renouvelables, s'inscrivent dans une trajectoire compatible avec les scénarios de transition énergétique. Par ailleurs, la surpondération des investissements dans la dette française explique la forte proportion de la production d'énergie d'origine nucléaire. Toutefois, face à l'augmentation de la demande mondiale en services énergétiques, les énergies renouvelables seules ne suffisent pas à assurer la décarbonation complète du secteur énergétique. La transition nécessite également le développement d'autres solutions technologiques, notamment les systèmes de stockage d'énergie et d'autres innovations le long de la chaîne de valeur énergétique.

## 6.2. ANTICIPATION DE LA SORTIE TOTALE DU CHARBON À HORIZON 2030

Dans le cadre de la politique de sortie du charbon thermique de Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Assurances a renforcé son engagement de sortie du charbon à horizon 2030 pour les pays de l'UE et de l'OCDE et à horizon 2040 pour le reste du monde. Cette section complète celle dédiée aux politiques sectorielles, dans la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux, relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Spirica s'inscrit dans l'engagement de sortie du charbon de Crédit Agricole Assurances.

### 6.2.1. PRINCIPES

Ce plan de sortie a été initié en 2023, avec une première cible d'exclusion pour les émetteurs dont le chiffre d'affaires indexé au charbon est supérieur à 5,00 %.

#### CIBLES D'EXCLUSIONS APPLIQUÉES POUR LES ANNÉES À VENIR



Ces limites par palier ont été déterminées afin de laisser le temps aux émetteurs de réaliser leur plan individuel de sortie du charbon. Les émetteurs dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,00 % ne sont pas pris en compte dans l'exclusion et sont considérés comme négligeables.

## 6.2.2. PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

Cet engagement porte sur le stock d'actions et obligations détenues en direct, ainsi que sur les investissements en infrastructures et private equity. L'engagement ne concerne pas les obligations vertes émises par les entreprises du secteur.

## 6.2.3. MÉTHODOLOGIE APPLICABLE

L'exposition au charbon est calculée en pondérant les encours par le chiffre d'affaires issus du charbon obtenus du fournisseur de données de S&P Trucost.

## 6.2.4. ÉTAT DES LIEUX AU 31 DÉCEMBRE 2025

En 2025, l'encours des émetteurs de Spirica exposés au charbon à plus de 1,00 % et qui doit donc être cédé d'ici 2030 est de 53,6 M€. L'exposition au charbon calculée au prorata du chiffre d'affaires réalisé via le charbon est 0,6 M€.

# 6.3. MESURER ET MAÎTRISER LES EMPREINTES CARBONE DES ACTIFS DE SPIRICA

L'indicateur d'empreinte carbone mesure les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités des entreprises, dont les titres sont détenus en portefeuille. Cet indicateur permet à Spirica d'évaluer l'impact climatique indirect des investissements réalisés et de quantifier leur contribution au réchauffement climatique, à travers les entreprises financées.

Les stratégies de décarbonation déployées par les émetteurs, telles que le développement des énergies renouvelables ou l'amélioration de l'efficacité énergétique, contribuent directement à diminuer le niveau des émissions. Ces initiatives deviennent donc des éléments déterminants dans les choix d'investissement, influençant la sélection des émetteurs et des projets en fonction de leur engagement dans la transition bas-carbone.

## 6.3.1. PÉRIMÈTRE D'APPLICATION POUR LES FONDS EUROS ET FONDS PROPRES

Crédit Agricole Assurances calcule l'empreinte carbone des classes d'actifs suivantes pour Spirica : actions et obligations d'entreprises cotées, Souverains et entités assimilées, immobilier, actions et obligations d'entreprises non cotées et des infrastructures et autres types d'actifs (tels que les fonds monétaires, dérivés, fonds diversifiés et alternatifs). L'ensemble des classes d'actifs de Spirica, qui est intégré dans le calcul des empreintes carbone, est de 9,57 Mds€.

## 6.3.2. MÉTHODOLOGIE APPLICABLE POUR LES FONDS EUROS ET FONDS PROPRES

Depuis cette année, Crédit Agricole Assurances calcule directement son empreinte carbone, à la suite de la contractualisation avec S&P Trucost.

L'empreinte carbone d'un portefeuille correspond à l'agrégation des émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble des actifs détenus. Ce calcul intègre pour chaque investissement les émissions directes (scopes 1 et 2) ainsi que les émissions indirectes (scope 3). Les méthodologies de calcul distinguent trois périmètres d'émissions selon les standards internationaux :

**Scope 1 :** Englobe les émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.

**Scope 2 :** Couvre les émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.

**Scope 3 :** Rassemble toutes les autres émissions indirectes, notamment celles liées aux fournisseurs de premier rang avec lesquels l'entreprise entretient une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influencer.

- **Le scope 3 amont** regroupe les émissions indirectes qui se produisent en amont de l'activité de l'entreprise, dans sa chaîne d'approvisionnement.
- **Le scope 3 aval** regroupe les émissions indirectes qui se produisent en aval de l'activité de l'entreprise, après la vente de ses produits ou services.

Les émissions des catégories actions et obligations d'entreprises, cotées ou non, ainsi que des infrastructures sont calculées à partir de la formule suivante. Les calculs et résultats présentés ci-après sont réalisés à partir des **scopes 1, 2 et 3 amont**.

$$\sum_{i=1}^n \text{Émissions de l'entreprise } i \times \frac{\text{Montant investi dans l'entreprise } i \text{ (action ou dette en M€)}}{\text{Valeur de l'entreprise } i \text{ (action + dette en M€) connue}}$$

Encours du portefeuille en M€



### 6.3.3. EMPREINTE CARBONE DES ACTIONS ET OBLIGATIONS D'ENTREPRISES COTÉES

#### 6.3.3.1. Périmètre d'application

Les actions d'entreprises cotées de Spirica représentent un encours global de 0,10 Md€. A la suite des données disponibles en 2025, Crédit Agricole Assurances a mesuré l'empreinte carbone de cette classe d'actifs sur 0,10 Md€, soit un taux de couverture de 100 %.

#### 6.3.3.2. Spécificité de calcul

Les données utilisées pour le calcul proviennent de S&P Trucost, qui publie des informations récupérées directement auprès des entreprises ou issues de ses modèles internes. La part des données primaires, telles que définies par le Règlement délégué (EU) 2023/2772 n'a pas pu être déterminée.

En 2025, Crédit Agricole Assurances a intégré les émissions amont du scope 3 pour les entreprises cotées, plutôt que les émissions liées aux fournisseurs de premier rang, comme en 2024. Le scope 3 de cette catégorie a ainsi augmenté lors de cet exercice.

#### 6.3.3.3. État des lieux au 31 décembre 2025

L'empreinte carbone des actions d'entreprises cotées de Spirica est de **6 352 tCO<sub>2</sub>e**.

### 6.3.4. EMPREINTE CARBONE DES OBLIGATIONS D'ENTREPRISES COTÉES

#### 6.3.4.1. Périmètre d'application

Les obligations d'entreprises cotées de Spirica représentent un encours global de 4,24 Mds€. A la suite des données disponibles en 2025, Crédit Agricole Assurances a mesuré l'empreinte carbone de ces classes d'actifs sur 4,10 Mds€, soit un taux de couverture de 96,68 %.

#### 6.3.4.2. Spécificité de calcul

Les spécificités de calcul sont les mêmes que celles précédemment présentées pour les actions d'entreprises cotées.

#### 6.3.4.3. État des lieux au 31 décembre 2025

L'empreinte carbone des obligations d'entreprises cotées de Spirica est de **384 652 tCO<sub>2</sub>e**.

### 6.3.5. EMPREINTE CARBONE DES SOUVERAINS ET ENTITÉS ASSIMILÉES

#### 6.3.5.1. Périmètre d'application

Les Souverains et entités assimilées de Spirica représentent un encours global de 1,08 Md€. A la suite des données disponibles en 2025, Crédit Agricole Assurances a mesuré l'empreinte carbone de cette classe d'actifs sur 1,06 Md€, soit un taux de couverture de 97,36 %.

#### 6.3.5.2. Spécificité de calcul

Les émissions des émetteurs souverains sont calculées selon le même principe que celui présenté précédemment, en remplaçant la valeur de l'entreprise par le Produit Intérieur Brut de chacun des états. Les titres émis par des émetteurs de type région, ville, département, ou entités directement rattachés à un Etat sont assimilés à des titres de cet Etat. Les données d'émissions de CO<sub>2</sub> de chaque Etat, utilisées pour ce calcul proviennent du provider S&P Trucost. Les émissions sur ce périmètre sont calculées à partir de données estimées sur 100 % des encours.

#### 6.3.5.3. État des lieux au 31 décembre 2025

L'empreinte carbone des Souverains et entités assimilées de Spirica est de **236 284 tCO<sub>2</sub>e**, avec une exposition majoritaire sur le Souverain français.

### 6.3.6. EMPREINTES CARBONE DE L'IMMOBILIER

#### 6.3.6.1. Périmètre d'application

L'immobilier représente un encours global de 0,55 Md€. A la suite des données disponibles en 2025, Crédit Agricole Assurances a mesuré l'empreinte carbone de cette classe d'actifs sur 0,37 Md€, soit un taux de couverture de 67,53 %.

### 6.3.6.2. Spécificité de calcul

Pour l'immobilier, les émissions de CO<sub>2</sub> (émissions correspondant à la consommation énergétique des bâtiments) sont basées sur des données de type Market-Based et sont évaluées directement ou estimées à partir des Diagnostics de Performance Énergétique (DPE) pour le résidentiel et la consommation réelle pour le secteur tertiaire.

Les émissions ne sont pas différenciées par scope et sont toutes intégrées au scope 1. Les émissions sur ce périmètre sont calculées à partir de données estimées sur 100 % des encours.

### 6.3.6.3. État des lieux au 31 décembre 2025

L'empreinte carbone de l'immobilier de Spirica est de **6 902 tCO<sub>2</sub>e**.

## 6.3.7 EMPREINTE CARBONE DES INFRASTRUCTURES

### 6.3.7.1 Périmètre d'application

Les infrastructures représentent un encours global de 0,07 Md€. A la suite des données disponibles en 2025, Crédit Agricole Assurances a mesuré l'empreinte carbone de ces classes d'actifs sur 0,07 Md€, soit un taux de couverture de 100 %.

### 6.3.7.2. Spécificité de calcul

Sur ces classes d'actifs, les données sont récupérées directement auprès de l'entreprise ou issues de modèles sectoriels propriétaires de Crédit Agricole S.A.

### 6.3.7.3. État des lieux au 31 décembre 2025

L'empreinte carbone des actions et obligations d'entreprises non cotées et infrastructures de Crédit Agricole Assurances est de **2 971 tCO<sub>2</sub>e**.

## 6.3.8. EMPREINTE CARBONE DES FONDS DÉDIÉS

### 6.3.8.1. Périmètre d'application

Les fonds dédiés de Spirica représentent un encours global de 0,61 Md€. A la suite des données disponibles en 2025, Crédit Agricole Assurances a mesuré l'empreinte carbone de cette classe d'actifs sur 0,05 Md€, soit un taux de couverture de 8,19 %. Ces données ont été intégrées pour la première fois, en 2025, au périmètre de calcul de l'empreinte carbone du portefeuille.

### 6.3.8.2. État des lieux au 31 décembre 2025

L'empreinte carbone des fonds dédiés de Spirica est de **18 717 tCO<sub>2</sub>e**.

## 6.3.9. EMPREINTE CARBONE DES FONDS OUVERTS

### 6.3.9.1. Périmètre d'application

Les fonds ouverts de Spirica représentent un encours global de 2,76 Mds€. A la suite des données disponibles en 2025, Crédit Agricole Assurances a mesuré l'empreinte carbone de cette classe d'actifs sur 0,78 Mds€, soit un taux de couverture de 28,09 %. Ces données ont été intégrées pour la première fois, en 2025, au périmètre de calcul de l'empreinte carbone du portefeuille.

### 6.3.9.2. État des lieux au 31 décembre 2025

L'empreinte carbone des fonds ouverts de Spirica est de **250 474 tCO<sub>2</sub>e**.

## 6.3.10. EMPREINTE CARBONE DES AUTRES ACTIFS

Les autres actifs de Spirica représentent un encours global de 0,16 Md€. Aucune donnée relative à l'empreinte carbone n'a pu être récupérée pour ces actifs. Ils ne sont donc pas couverts par le calcul au 31 décembre 2025.

## 6.3.11. EMPREINTE CARBONE GLOBALE DES FONDS EUROS ET DES FONDS PROPRES

L'ensemble des classes d'actifs analysées sur les fonds euros et fonds propres de Spirica (scope 1, 2 et 3 amont), génère au total **906 353 tCO<sub>2</sub>e**, sur 6,52 Mds€. Au regard de ces éléments, l'empreinte carbone du portefeuille est de **145,80 tCO<sub>2</sub>/M€**.

Par ailleurs, Crédit Agricole Assurances a également calculé l'empreinte carbone du portefeuille de Spirica sur les scopes 1, 2 et 3 amont et aval, pour un total de **2,14 MtCO<sub>2</sub>e** et **494,90 tCO<sub>2</sub>/M€**.

## 6.3.12. EMPREINTE CARBONE GLOBALE DES UNITÉS DE COMPTE

### 6.3.12.1. Périmètre d'application

Au 31 décembre 2025, les encours en unités de compte de Spirica couverts par le calcul s'élèvent à 6,62 Mds€. Le taux de couverture du fournisseur de données externe Clarity est donc de 67,28 %.

L'évaluation est basée sur les données fournies par le fournisseur de données externe Clarity. L'évaluation inclut les émissions associées aux scopes 1,2 et 3 amont des émetteurs sur les actifs directs (titres vifs et EMTN) et pour les fonds d'actifs cotés (actions et obligations d'entreprises).

### 6.3.12.2. Spécificité de calcul

Il y a pour cette année un effet de périmètre, dû à l'extension de la couverture des émissions au scope 3 amont des émetteurs, augmentant substantiellement l'empreinte (+112,00 %).

Par ailleurs, il y a un effet allocation lié à l'augmentation du poids significatif des EMTN émis par le Crédit Agricole S.A. dans les encours d'unités de compte, et dont les émissions sont plus faibles en intensité que celle de la moyenne des autres actifs, réduisant mécaniquement l'empreinte (-12,00 %).

### 6.3.12.3. État des lieux au 31 décembre 2025

L'évaluation des émissions brutes de gaz à effet de serre des portefeuilles d'unités de compte de Spirica s'élève à **897 000 tCO<sub>2</sub>e**, ce qui représente une empreinte carbone de **135,50 tCO<sub>2</sub>/M€** investi.

## 6.4. ADHÉSION À LA NET ZERO ASSET OWNER ALLIANCE

### 6.4.1. PRINCIPE

La Net Zero Asset Owner Alliance rassemble des investisseurs institutionnels qui s'engagent à atteindre la neutralité carbone de leurs portefeuilles d'investissement dans le but de contenir le réchauffement climatique à 1,5°C, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris.

Le cadre opérationnel repose sur le Target Setting Protocol (TSP), actualisé régulièrement, que les membres doivent déployer dans un délai de 12 mois suivant chaque nouvelle version. Le dispositif s'articule autour d'une matrice de quatre catégories d'objectifs, dont trois doivent obligatoirement être sélectionnés par chaque signataire :



Cette adhésion impose aux membres **trois obligations fondamentales** :

1. Opérer une transition des portefeuilles, en cohérence avec les ambitions climatiques internationales ;
2. Publier des rapports de suivi réguliers sur les avancées ;
3. Définir des jalons intermédiaires quinquennaux.

### 6.4.2. PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

Le périmètre d'application de la NZAOA concerne l'ensemble des portefeuilles d'investissements (fonds euros et fonds propres). Les spécificités d'application sur les différentes classes d'actifs sont détaillées dans le protocole de la NZAOA.

### 6.4.3. ÉTAT DES LIEUX EN 2025 ET OBJECTIFS À HORIZON 2030

Dans la continuité de l'engagement au sein de la NZAOA et de la limitation du réchauffement climatique à 1,5°C, Crédit Agricole Assurances a défini trois objectifs stratégiques à poursuivre d'ici 2030, qui concernent également Spirica :

**Réduction de l'empreinte carbone des investissements.** L'objectif vise à réduire de 50,00 % l'empreinte carbone du portefeuille d'ici fin 2029, par rapport à l'année de référence 2019. Cette réduction s'applique pour Spirica aux actions cotées (0,10 Md€), obligations d'entreprises cotées (4,24 Mds€) et aux actifs immobiliers détenus en direct (0,04 Md€). Le calcul s'effectue par million d'euros investis sur le périmètre des scopes 1 et 2 exclusivement.

Au 31 décembre 2025, le calcul, pour Spirica, a porté sur 4,24 Mds€, soit un taux de couverture de 96,79 %. L'empreinte carbone des actifs de Spirica, inclus dans l'objectif de décarbonation, est de 39,0 tonnes de CO<sub>2</sub> par million d'euros investi au 31 décembre 2025. Cette cible de réduction de l'empreinte carbone a été fixée de manière à respecter les recommandations de la NZAOA et fait l'objet d'un suivi trimestriel par la Direction des Investissements de Crédit Agricole Assurances.

**Développement des investissements climatiques.** Crédit Agricole Assurances s'engage à publier annuellement un bilan des avancées en matière d'investissements favorables au climat et à maintenir une participation active aux travaux du « Transition Financing Track » de la NZAOA. Cette implication se concrétise par la contribution permanente d'un collaborateur dédié aux groupes de travail sur les solutions d'investissement climatique jusqu'en 2030.

**Engagement actionnarial renforcé.** La démarche d'engagement se concentre sur un dialogue soutenu avec les 20 entreprises les plus émettrices du portefeuille. Elle vise à les accompagner dans leur transition vers des modèles d'affaires plus durables.

En 2025, cet objectif a été atteint par Crédit Agricole Assurances, dans le cadre de son mandat de gestion délégué à Amundi. Amundi suit avec attention les entreprises comprises dans le périmètre cible et réalise un bilan d'avancement auprès de la Direction des Investissements de Crédit Agricole Assurances dans l'année.

## 6.5. INDICATEUR DE TEMPÉRATURE DU PORTEFEUILLE

### 6.5.1. PRINCIPE

L'indicateur de température constitue un outil de mesure permettant d'évaluer l'alignement d'un portefeuille d'investissement avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris. Cet indicateur traduit les trajectoires d'émissions des entreprises en portefeuille en une température de réchauffement climatique exprimée en degrés Celsius.

Un portefeuille parfaitement aligné avec l'Accord de Paris afficherait une température de 1,5°C, tandis qu'une température supérieure indiquerait un écart par rapport aux objectifs climatiques internationaux. Cette métrique permet aux investisseurs de mesurer concrètement leur contribution aux enjeux climatiques et d'orienter leurs décisions d'allocation vers des entreprises engagées dans la transition bas-carbone.

### 6.5.2. PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

#### ENCOURS COUVERTS PAR L'INDICATEUR DE TEMPÉRATURE DU PORTEFEUILLE

| Classes d'actifs<br>(non transparisées)<br>Montants en Mds EUR | Répartition de la gestion des encours de Spirica |                                             |                              |             |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|---------------------------------------------|------------------------------|-------------|
|                                                                | Direction des Investissements                    | Sociétés de gestion de Crédit Agricole S.A. | Sociétés de gestion externes | Total       |
| Actions cotées                                                 | 0,10                                             | 0                                           | 0                            | 0,10        |
| Obligations d'entreprises                                      | 0                                                | 3,63                                        | 0                            | 3,63        |
| Souverains et assimilés (supranationales & agences)            | 0                                                | 0                                           | 0                            | 0           |
| Immobilier                                                     | 0                                                | 0                                           | 0                            | 0           |
| Infrastructures et Private Equity                              | 0                                                | 0                                           | 0                            | 0           |
| Fonds dédiés                                                   | 0                                                | 0                                           | 0                            | 0           |
| Fonds ouverts                                                  | 0                                                | 0                                           | 0                            | 0           |
| Autres                                                         | 0                                                | 0                                           | 0                            | 0           |
| <b>TOTAL FONDS EUROS ET FONDS PROPRES</b>                      | <b>0,10</b>                                      | <b>3,63</b>                                 | <b>0</b>                     | <b>3,73</b> |

### 6.5.3. MÉTHODOLOGIE APPLICABLE

Crédit Agricole Assurances évalue si les investissements réalisés par Spirica sont compatibles avec les objectifs climatiques mondiaux en utilisant les données fournies par S&P Trucost. La méthode est basée sur le principe du budget carbone. S&P Trucost compare les émissions de CO<sub>2</sub> de chaque entreprise dans laquelle Spirica est investi, avec ce que cette entreprise devrait émettre pour respecter les accords climatiques internationaux du GIEC et de l'AIE (comme limiter le réchauffement à 1,5°C, 2°C, etc.).

S&P Trucost analyse d'abord les émissions passées de chaque entreprise (sur les scopes 1 et 2), puis projette les émissions futures jusqu'en 2035, en se basant sur les engagements de décarbonation pris par l'entreprise. Pour chaque entreprise, S&P Trucost modélise les trajectoires définies par les scénarios climatiques internationaux.

Les émissions projetées de l'entreprise et les émissions permises par les scénarios climatiques sont rapportées au poids de chaque entreprise en portefeuille afin d'obtenir les émissions projetées du portefeuille et les émissions du portefeuille pour chaque scénario climatique de manière agrégée.

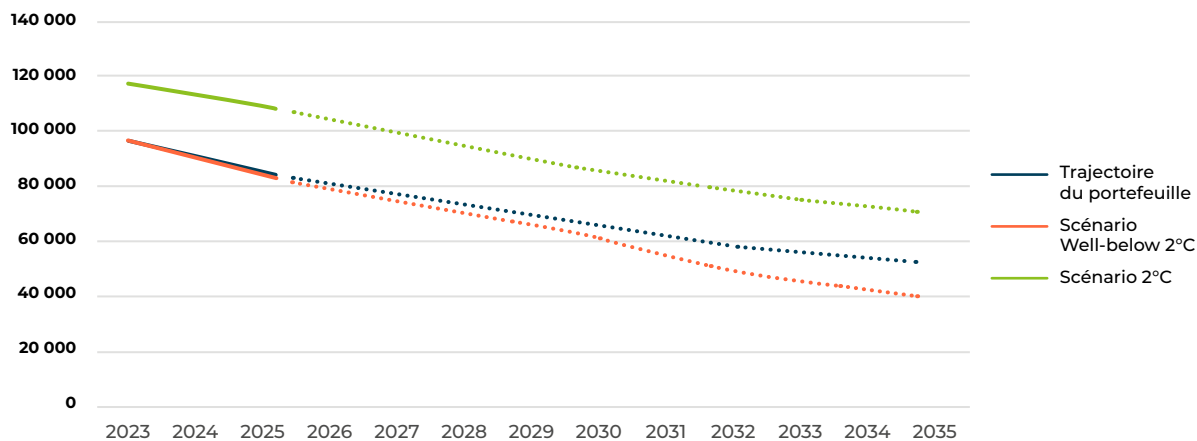
### 6.5.4. ÉTAT DES LIEUX AU 31 DÉCEMBRE 2025

En 2025, les émissions de CO<sub>2</sub> historiques du portefeuille d'investissement de Spirica s'inscrivent dans une trajectoire proche du scénario Well-below 2°C<sup>(28)</sup>, avec des émissions encore légèrement supérieures par rapport au seuil nécessaire. Si la vitesse de décarbonation projetée des entreprises en portefeuille nécessite encore d'être accélérée pour répondre aux besoins de la trajectoire, leurs émissions demeurent compatibles avec le scénario 2°C.

Selon la méthodologie de S&P Trucost, à horizon 2035, le portefeuille d'investissement de Spirica est donc aligné sur un scénario de réchauffement limité à 2°C, témoignant des progrès accomplis.

Toutefois, les efforts doivent être poursuivis pour satisfaire aux attentes du scénario 1,5°C – 1,75°C.

Trajectoire projetée du portefeuille de Spirica et des scénarios climatiques (en tCO<sub>2</sub>)



Source : Crédit Agricole Assurances

### 6.5.5. ÉTAT DES LIEUX AU 31 DÉCEMBRE 2025 DES UNITÉS DE COMPTE

Les données température proviennent de la principale société de gestion de Crédit Agricole S.A., Amundi. Elles sont pondérées par les encours et sont issues du provider de données S&P Trucost. Les données collectées portent uniquement sur les émetteurs corporate.

A la fin de l'année 2025, le calcul portant sur les unités de compte de Spirica a porté sur 1,36 Mds€, soit 13,88 % des encours totaux des unités de compte. La température moyenne calculée est de 2,21°C.

(28) Le scénario Well-below 2°C correspond à une trajectoire de référence issue de l'Accord de Paris de 2015.

## **6.6. PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE**

---

En tant que filiale de Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Assurances poursuit la déclinaison des politiques sectorielles sur ses activités, au travers des différentes classes d'actifs.

Crédit Agricole Assurances poursuit également les travaux pour étudier l'impact de ses portefeuilles sur le climat, en cherchant et en appliquant les méthodologies les plus adéquates au sein des classes d'actifs concernées.

La contractualisation avec le fournisseur de données S&P Trucost permet notamment à Crédit Agricole Assurances de mener les travaux en pleine autonomie, en utilisant une base commune de données.

Par ailleurs, à la suite des engagements issus de l'adhésion à la NZAOA et dans une démarche d'amélioration continue, Crédit Agricole Assurances poursuit les réflexions pour élargir le périmètre de couverture des indicateurs liés à la stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris.

# STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

Si l'enjeu climatique est aujourd'hui bien connu et intégré par les investisseurs, il demeure étroitement lié à celui de la biodiversité. Cette relation d'interdépendance s'exprime dans deux directions :

- D'une part, le changement climatique constitue le troisième facteur de pression sur la biodiversité selon l'IPBES (Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité et les services Écosystémiques, équivalent du GIEC pour la biodiversité),
- D'autre part, la dégradation des écosystèmes accélère le dérèglement climatique.

## PRESSIONS PRINCIPALES CONTRIBUANT À LA PERTE DE BIODIVERSITÉ, SELON L'IPBES



Dans ce contexte, il devient essentiel pour les entreprises d'identifier leurs dépendances, impacts, risques et opportunités liés à la biodiversité et aux services écosystémiques, tout en contribuant activement à leur préservation et restauration.

## CADRE RÉGLEMENTAIRE ET INITIATIVES INTERNATIONALES

La **Convention sur la Diversité Biologique (CDB)**, adoptée lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, constitue le premier accord international sur cette thématique.

### OBJECTIFS FONDAMENTAUX DE LA CDB

- Conservation de la biodiversité
- Utilisation durable des espèces et des milieux naturels
- Partage juste et équitable des bénéfices issus de l'utilisation des ressources génétiques

Le **cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal**, adopté en décembre 2022, a renforcé ces ambitions en fixant des objectifs chiffrés : mobilisation de 200 milliards d'euros par an d'ici 2030 (toutes sources confondues), protection de 30,00 % des terres et des mers, et restauration de 30,00 % des écosystèmes dégradés d'ici 2030.

La COP 16 de Cali en octobre 2024 a marqué une avancée significative avec la création du fonds Cali, destiné à garantir un partage équitable des ressources génétiques. Lors de la suite des négociations qui se sont poursuivies à Rome, les parties à la CDB ont notamment convenu d'une stratégie de mobilisation des ressources financières, visant à combler le déficit de financement de la biodiversité mondiale, en levant au moins 200 milliards de dollars par an d'ici 2030, dont 20 milliards en flux internationaux d'ici 2025.

## INITIATIVES NATIONALES FRANÇAISES

En réponse aux exigences du cadre de Kunming-Montréal, la France a publié en 2023 sa Stratégie Nationale Biodiversité. En octobre 2024, le gouvernement français a défini des zones prioritaires pour l'implantation de futurs parcs éoliens marins, accompagnées de zones de protection forte visant à préserver les écosystèmes marins.

Dans le cadre de l'évaluation ESG des investissements, la biodiversité s'inscrit naturellement dans la dimension environnementale et constitue un critère d'analyse de plus en plus structurant.

Afin d'élaborer une stratégie biodiversité adéquate et applicable au portefeuille, Crédit Agricole Assurances a engagé une démarche structurée d'analyse des impacts et dépendances de Spirica vis-à-vis de la biodiversité.

Cette démarche s'articule en deux étapes complémentaires, avec une première approche d'analyse au niveau sectoriel du portefeuille et une seconde approche d'analyse au niveau des émetteurs investis.

## 7.1. ANALYSE DES IMPACTS ET DES DÉPENDANCES SECTORIELS

Crédit Agricole Assurances a réalisé une étude sectorielle du portefeuille de Spirica, afin d'obtenir une vision macro-économique des impacts et des dépendances vis-à-vis de la biodiversité. Cette approche dite « top-down » permet d'identifier les secteurs d'activité présentant les enjeux les plus significatifs en matière de biodiversité.

Pour mener ce travail d'analyse, Crédit Agricole Assurances a utilisé l'outil ENCORE pour l'exercice 2025.

### 7.1.1. PRINCIPE

**ENCORE** (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure) est un outil développé par le Natural Capital Finance Alliance, qui cartographie les liens entre 167 sous-secteurs économiques et 21 services écosystémiques. Cet outil permet d'évaluer à la fois leurs dépendances et leurs impacts sur la biodiversité.

ENCORE permet aux institutions financières, comme Crédit Agricole Assurances, d'identifier rapidement les secteurs les plus exposés aux risques liés à la nature en attribuant des scores de sensibilité (faible, moyenne, élevée, très élevée) pour chaque relation secteur-service écosystémique.

Les analyses menées avec l'outil ENCORE permettent d'identifier les secteurs d'activités ainsi que les pressions prioritaires pour les investissements de Crédit Agricole Assurances. Des analyses plus poussées sont ensuite à mener afin d'orienter la stratégie biodiversité.

### 7.1.2. PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

L'étude réalisée en 2025 porte sur **49,00 %** du portefeuille d'investissement, représentant 4,70 Mds€ (contre 58,60 % couverts en 2024).

Les classes d'actifs concernées par le périmètre sont : les actions, les obligations d'entreprises, ainsi que les souverains et entités assimilées.

Le pourcentage de couverture a évolué entre les deux exercices, à la suite d'un changement méthodologique (expliqué ci-après).

### 7.1.3. MÉTHODOLOGIE APPLICABLE

L'analyse ENCORE repose sur la définition d'une empreinte agrégée qualitative. Celle-ci permet d'identifier et d'évaluer, à partir des activités et sous-activités constituant les investissements du portefeuille, les dépendances et les pressions liées à la biodiversité. La classification s'appuie sur la nomenclature des secteurs économiques selon les codes NACE.

**Les dépendances** liées à la biodiversité correspondent aux services fournis par la nature, utilisés dans le cadre d'une activité économique pour son fonctionnement. Ces dépendances reposent sur des services dits écosystémiques (exemple : l'approvisionnement en eau).

**Les pressions** liées à la biodiversité correspondent aux impacts négatifs d'une activité économique sur les écosystèmes, à la suite de son fonctionnement. L'IPBES a défini cinq pressions principales, évoquées en début de section.

Dans l'analyse des résultats, un secteur est considéré comme très dépendant ou très impactant, lorsqu'il présente un niveau « fort » ou « très fort » de dépendance ou de pression sur la biodiversité.

En 2024, les codes NACE manquants dans la nomenclature ENCORE avaient été complétés par Crédit Agricole Assurances par extrapolation. Cependant, pour affiner l'analyse sur des données plus fiables, Crédit Agricole Assurances ne fait plus d'extrapolation de données et retire ainsi du périmètre les codes NACE non couverts par la nomenclature ENCORE.



## 7.1.4. ÉTAT DES LIEUX AU 31 DÉCEMBRE 2025

Matrice des dépendances à la biodiversité des secteurs d'activité  
dans lesquels Spirica est investi

| Secteur des investissements<br>(% de valeur de l'étude) | Filtration<br>de l'air | Contrôle<br>de la<br>biologie | Éducation,<br>sciences<br>et services<br>de<br>recherche | Contrôle<br>des<br>inonda-<br>tions | Matériel<br>Génétique | Régulation<br>globale<br>du climat | Régulation<br>locale du<br>climat | Atténua-<br>tion du<br>bruit | Autres services<br>de régulation<br>et d'entretien -<br>Dilution par<br>l'atmosphère<br>et les<br>éco-systèmes | Autres services<br>de régulation<br>et d'entretien -<br>Médiation des<br>impacts senso-<br>riels (autres<br>que le bruit) | Régula-<br>tion des<br>précipita-<br>tions | Rétention<br>du sol<br>et des<br>sédiments | Assinisse-<br>ment des<br>déchets<br>solides | Atténua-<br>tion des<br>tempêtes | Services<br>d'agrément<br>visuel | Régulation<br>du débit<br>d'eau | Purifica-<br>tion de<br>l'eau | Approvi-<br>sionnement<br>en eau |
|---------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------|----------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------|------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|----------------------------------|
| Communication (8%)                                      |                        |                               |                                                          |                                     |                       |                                    |                                   |                              |                                                                                                                |                                                                                                                           |                                            |                                            |                                              |                                  |                                  |                                 |                               |                                  |
| Consommation discrétionnaire (4%)                       |                        |                               |                                                          |                                     |                       |                                    |                                   |                              |                                                                                                                |                                                                                                                           |                                            |                                            |                                              |                                  |                                  |                                 |                               |                                  |
| Consommation de base (2%)                               |                        |                               |                                                          |                                     |                       |                                    |                                   |                              |                                                                                                                |                                                                                                                           |                                            |                                            |                                              |                                  |                                  |                                 |                               |                                  |
| Énergie (2%)                                            |                        |                               |                                                          |                                     |                       |                                    |                                   |                              |                                                                                                                |                                                                                                                           |                                            |                                            |                                              |                                  |                                  |                                 |                               |                                  |
| Finances (43%)                                          |                        |                               |                                                          |                                     |                       |                                    |                                   |                              |                                                                                                                |                                                                                                                           |                                            |                                            |                                              |                                  |                                  |                                 |                               |                                  |
| Santé (4%)                                              |                        |                               |                                                          |                                     |                       |                                    |                                   |                              |                                                                                                                |                                                                                                                           |                                            |                                            |                                              |                                  |                                  |                                 |                               |                                  |
| Industrie (28%)                                         |                        |                               |                                                          |                                     |                       |                                    |                                   |                              |                                                                                                                |                                                                                                                           |                                            |                                            |                                              |                                  |                                  |                                 |                               |                                  |
| Technologie de l'information (1%)                       |                        |                               |                                                          |                                     |                       |                                    |                                   |                              |                                                                                                                |                                                                                                                           |                                            |                                            |                                              |                                  |                                  |                                 |                               |                                  |
| Matériaux (0%)                                          |                        |                               |                                                          |                                     |                       |                                    |                                   |                              |                                                                                                                |                                                                                                                           |                                            |                                            |                                              |                                  |                                  |                                 |                               |                                  |
| Immobilier (6%)                                         |                        |                               |                                                          |                                     |                       |                                    |                                   |                              |                                                                                                                |                                                                                                                           |                                            |                                            |                                              |                                  |                                  |                                 |                               |                                  |
| Services Collectivités (3%)                             |                        |                               |                                                          |                                     |                       |                                    |                                   |                              |                                                                                                                |                                                                                                                           |                                            |                                            |                                              |                                  |                                  |                                 |                               |                                  |

Très faible

Faible

Moyen

Fort

Très fort

Source : Crédit Agricole Assurances

Le portefeuille présente des dépendances significatives vis-à-vis des ressources en eau, particulièrement concentrées dans le secteur des Biens de Consommation de Base. Malgré un périmètre de couverture plus restreint (lié aux secteurs NACE), les résultats restent alignés avec ceux présentés en 2024, concernant le secteur des Biens de Consommation de Base.

Ces dépendances concernent trois dimensions principales : le débit des cours d'eau, la purification de l'eau et l'approvisionnement en eau.

Par conséquent, le portefeuille dépend de certains risques aigus, dans le cadre de l'exercice des activités : les événements climatiques extrêmes et les stress hydriques importants.

Matrice des pressions sur la biodiversité, des secteurs d'activité  
dans lesquels Spirica est investi

| Secteur des investissements<br>(% de valeur de l'étude) | Pertur-<br>bations<br>(bruit,<br>lumière) | Utilisation<br>de l'éco-<br>système<br>eau douce | Émission<br>GES | Zone<br>d'utilisation<br>des fonds<br>marins | Polluant air<br>non GES | Autres<br>ressources<br>biotique (êtres<br>vivants de<br>l'écosystème) | Autres<br>ressources<br>abiotique (les<br>minéraux, la<br>terre, l'eau) | Émission de<br>polluants<br>toxiques dans<br>l'eau et le sol<br>(métaux lourds<br>et chimiques) | Émission de<br>polluants<br>dans l'eau<br>et le sol<br>(nitrate et<br>phosphate) | Déchets | Utilisation<br>des sols | Utilisation<br>de l'eau | Introduction<br>espèces<br>invasives |
|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------------|-----------------|----------------------------------------------|-------------------------|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|---------|-------------------------|-------------------------|--------------------------------------|
| Communication (8%)                                      |                                           |                                                  |                 |                                              |                         |                                                                        |                                                                         |                                                                                                 |                                                                                  |         |                         |                         |                                      |
| Consommation discrétionnaire (4%)                       |                                           |                                                  |                 |                                              |                         |                                                                        |                                                                         |                                                                                                 |                                                                                  |         |                         |                         |                                      |
| Consommation de base (2%)                               |                                           |                                                  |                 |                                              |                         |                                                                        |                                                                         |                                                                                                 |                                                                                  |         |                         |                         |                                      |
| Énergie (2%)                                            |                                           |                                                  |                 |                                              |                         |                                                                        |                                                                         |                                                                                                 |                                                                                  |         |                         |                         |                                      |
| Finances (43%)                                          |                                           |                                                  |                 |                                              |                         |                                                                        |                                                                         |                                                                                                 |                                                                                  |         |                         |                         |                                      |
| Santé (4%)                                              |                                           |                                                  |                 |                                              |                         |                                                                        |                                                                         |                                                                                                 |                                                                                  |         |                         |                         |                                      |
| Industrie (28%)                                         |                                           |                                                  |                 |                                              |                         |                                                                        |                                                                         |                                                                                                 |                                                                                  |         |                         |                         |                                      |
| Technologie de l'information (1%)                       |                                           |                                                  |                 |                                              |                         |                                                                        |                                                                         |                                                                                                 |                                                                                  |         |                         |                         |                                      |
| Matériaux (0%)                                          |                                           |                                                  |                 |                                              |                         |                                                                        |                                                                         |                                                                                                 |                                                                                  |         |                         |                         |                                      |
| Immobilier (6%)                                         |                                           |                                                  |                 |                                              |                         |                                                                        |                                                                         |                                                                                                 |                                                                                  |         |                         |                         |                                      |
| Services Collectivités (3%)                             |                                           |                                                  |                 |                                              |                         |                                                                        |                                                                         |                                                                                                 |                                                                                  |         |                         |                         |                                      |

Très faible

Faible

Moyen

Fort

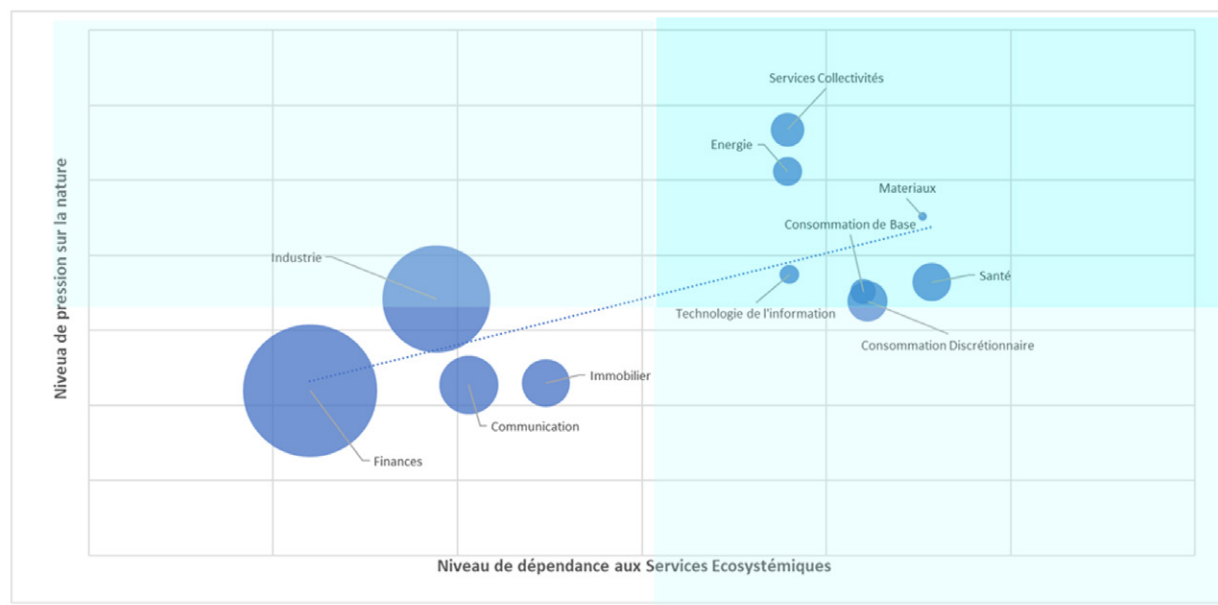
Très fort

Source : Crédit Agricole Assurances

Cette matrice met en avant les pressions exercées sur la biodiversité par les différents secteurs d'activité dans lesquels Spirica est investi. Elle permet d'identifier les impacts sur les écosystèmes.

Les secteurs Services et Collectivités (3,00 % du périmètre), Énergie (2,00 % du périmètre) et Consommation de Base (2,00 % du périmètre) constituent les trois vecteurs majeurs de pression sur la biodiversité.

Par ailleurs, cette matrice permet de mettre en avant les pressions communes qui sont exercées sur la biodiversité : les perturbations environnementales (le bruit, la lumière, ...), les émissions de gaz à effet de serre et les autres pollutions de l'air, ainsi que les émissions de polluants toxiques dans l'eau et le sol.

Synthèse des dépendances et pressions proportionnellement aux encours<sup>(29)</sup> de Spirica

Source : Crédit Agricole Assurances

Le graphique ci-dessus présente de manière synthétique les dépendances et les pressions du portefeuille d'investissement de Spirica vis-à-vis de la biodiversité.

Il met notamment en exergue les secteurs de l'Industrie et des Finances comme les secteurs les plus importants, en poids, dans le portefeuille. Cependant, il ne s'agit pas de secteurs présentant le plus de dépendances et de pressions sur la biodiversité.

## 7.2. ANALYSE DES IMPACTS ET DES DÉPENDANCES DES ENTREPRISES INVESTIES

En complément de l'étude sectorielle, Crédit Agricole Assurances a réalisé pour l'exercice 2025, une analyse par émetteur selon une approche « bottom-up ».

### 7.2.1. L'EMPREINTE BIODIVERSITÉ

Crédit Agricole Assurances, calcule l'empreinte biodiversité des entreprises investies et celle du portefeuille d'investissement. L'empreinte biodiversité constitue l'équivalent de l'empreinte carbone, appliquée aux enjeux de biodiversité. Elle permet de quantifier et d'illustrer les impacts des activités des entreprises sur la biodiversité au moyen d'une métrique agrégée et synthétique. Cette empreinte fournit une première estimation dont la fiabilité s'améliore progressivement, grâce à l'enrichissement des données disponibles et à la maturation des méthodologies existantes.

Crédit Agricole Assurances utilise le Corporate Biodiversity Footprint (CBF), une métrique développée par Iceberg Data Lab (IDL), pour évaluer l'empreinte biodiversité des entreprises en portefeuille, ainsi que leurs impacts.

#### 7.2.1.1. Principe

Le CBF analyse l'impact spécifique de chaque entreprise, sur la biodiversité, en s'appuyant sur ses données opérationnelles réelles. Cette approche bottom-up permet de capturer les différences de pratiques entre entreprises d'un même secteur et d'obtenir une mesure plus précise de leur impact sur les écosystèmes.

Le CBF intègre l'ensemble de la chaîne de valeur de l'entreprise, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la fin de vie des produits, offrant ainsi une vision complète de l'empreinte biodiversité à l'échelle des entreprises.

(29) La taille des cercles est proportionnelle aux encours de Crédit Agricole Assurances.

### 7.2.1.2. Périmètre d'application

Le CBF est calculé par l'équipe ESG de Crédit Agricole Assurances, à l'aide de la base de données fournie par IDL et couvre les actions (hors foncières) et les obligations d'entreprises. Le calcul porte sur 29,00 % des encours de Spirica, représentant 2,70 Mds€.

Le périmètre de calcul intègre l'ensemble de la chaîne de valeur : émissions directes (scope 1), émissions indirectes liées à l'énergie (scope 2) ainsi que les émissions amont et aval (scope 3). Cette couverture exhaustive permet d'éviter les biais liés à une analyse purement sectorielle.

Le CBF présente toutefois certaines limites. Il se concentre uniquement sur la biodiversité terrestre, excluant les écosystèmes marins (sauf l'écotoxicité). La précision dépend également de la qualité et de la disponibilité des données publiées par les entreprises. Enfin, la métrique mesure exclusivement les impacts négatifs et ne prend pas en compte les contributions positives que certaines entreprises peuvent apporter à la préservation de la biodiversité.

### 7.2.1.3. Méthodologie applicable

Le CBF comprend plusieurs étapes pour aboutir à une empreinte biodiversité et évaluer l'impact de Crédit Agricole Assurances sur la biodiversité.

**1. Collecte des données :** IDL rassemble les données sur les activités et opérations des émetteurs. Cela inclut les émissions de carbone, les ressources naturelles utilisées, les habitats affectés et les mesures de conservation mises en place par les entreprises.

**2. Évaluation des émissions de carbone :** IDL mesure les émissions de carbone des émetteurs en intégrant les émissions directes (sources internes) et indirectes (provenant de sources externes comme les fournisseurs et les transporteurs).

**3. Analyse de l'impact sur la biodiversité :** IDL évalue l'impact des activités sur la biodiversité en prenant en compte les habitats affectés, les espèces menacées et les services écosystémiques perturbés. L'analyse s'appuie sur la littérature scientifique, des bases de données et des analyses de cycle de vie des activités.

**4. Calcul du Carbon Biodiversity Footprint :** En combinant les données collectées et les évaluations effectuées, IDL calcule le Carbon Biodiversity Footprint exprimé en MSA.km<sup>2</sup>. Le calcul intègre les pressions environnementales (changement climatique, utilisation des sols, pollution de l'air et de l'eau) et leurs impacts cumulés sur la biodiversité. L'impact est calculé sur la base de ratios financiers permettant des comparaisons intersectorielles.

Le résultat est communiqué en **MSA.km<sup>2</sup>** par an, une unité absolue qui mesure l'impact sur la biodiversité en termes de surface. Cela représente la perte d'intégrité écologique sur une surface donnée.

**Les données des scopes 3 sont additionnées sans compensations entre les émetteurs et les secteurs. Cette approche donne une vision maximaliste de l'impact sur la biodiversité, évitant toute sous-estimation des pressions réelles exercées.**

Durant l'année 2025, la méthodologie de calcul initial du CBF a fait l'objet de diverses évolutions. Cette nouvelle méthodologie quantifie l'impact biodiversité en combinant les pressions environnementales, avec des fonctions de dommages qui convertissent ces pressions en impacts mesurables sur les écosystèmes.

Elle repose sur une architecture entièrement restructurée, alignée avec les cadres de l'IPBES, avec la nouvelle classification suivante :

- Utilisation des sols ;
- Pollution (au global, à la place de la distinction initiale de IDL entre pollution des sols et pollution de l'air) ;
- Changement climatique ;
- Utilisation des ressources (en plus par rapport à la méthodologie précédente) ;
- Espèces exotiques envahissantes (en plus par rapport à la méthodologie précédente).

Les principaux changements, par rapport à la version précédente, incluent l'ajustement des poids du changement climatique, la correction de certains impacts et l'intégration de nouvelles pressions. Cette méthodologie permet d'obtenir une vision plus complète et nuancée de l'empreinte biodiversité des entreprises, notamment avec une diminution significative du scope 3 (amont et aval).

En raison de ces différents changements méthodologiques, une analyse comparative des résultats, vis-à-vis de l'exercice précédent, n'est pas pertinente.

Crédit Agricole Assurances poursuit le dialogue avec IDL afin de comprendre et de s'adapter à leurs évolutions méthodologiques. Par ailleurs, IDL communique pour chacune des données mises à disposition, une date de mise à jour, ainsi qu'un indice de fiabilité de la donnée.

#### 7.2.1.4. État des lieux au 31 décembre 2025 – empreinte biodiversité

Sur l'ensemble du portefeuille de Spirica analysé, **79,00 %** des données sont considérées de bonne qualité (59,00 % en 2024) et **27,00 %** sont considérées comme incertaines (42,00 % en 2024).

- **L'empreinte biodiversité totale du portefeuille** s'élève à - **105 MSA.km<sup>2</sup>** (- 173 MSA.km<sup>2</sup> en 2024) et - 45 MSA.km<sup>2</sup> hors scope 3 aval (- 80 MSA.km<sup>2</sup> en 2024).

Pour donner un ordre de grandeur, cette surface équivaut à celle des Pyrénées-Orientales.

- **L'intensité biodiversité moyenne du portefeuille** s'élève à - **0,04 MSA.km<sup>2</sup>** par million d'euros investi (- 0,06 MSA.km<sup>2</sup> en 2024).

Concrètement, chaque million d'euros investi en 2025 dégrade l'équivalent de **0,05 km<sup>2</sup>** d'écosystème, soit environ **6 terrains** de football (**8 terrains** de football en 2024). À titre de comparaison, un million d'euros investi dans le CAC40 en 2025 dégrade l'équivalent de **11 terrains** de football (**6 terrains** en 2024).

En revanche, en retirant le scope 3 aval, Spirica dégrade l'équivalent de **4 terrains** de football et le CAC40 **3 terrains** de football.

Malgré l'amélioration apparente des résultats, la comparaison entre les exercices est limitée. Les données fournies par IDL présentent de fortes variations d'une année à l'autre, rendant difficile l'analyse des tendances réelles.

Ces variations importantes suggèrent que les évolutions observées peuvent davantage refléter des changements méthodologiques ou de disponibilité des données, que des améliorations réelles des pratiques des entreprises investies.

#### 7.2.1.5. État des lieux au 31 décembre 2025 – impacts sur la biodiversité

En complément du calcul de l'empreinte biodiversité totale et de l'intensité biodiversité moyenne, une analyse d'impact détaillée est réalisée à partir des données fournies par IDL. Cette analyse permet de visualiser la contribution de chaque pression environnementale et son impact global sur la biodiversité.

Les résultats sont présentés sous la forme d'un **diagramme de Sankey**, un outil de visualisation qui illustre les impacts sur la biodiversité du portefeuille d'investissements d'après trois clés de lecture :

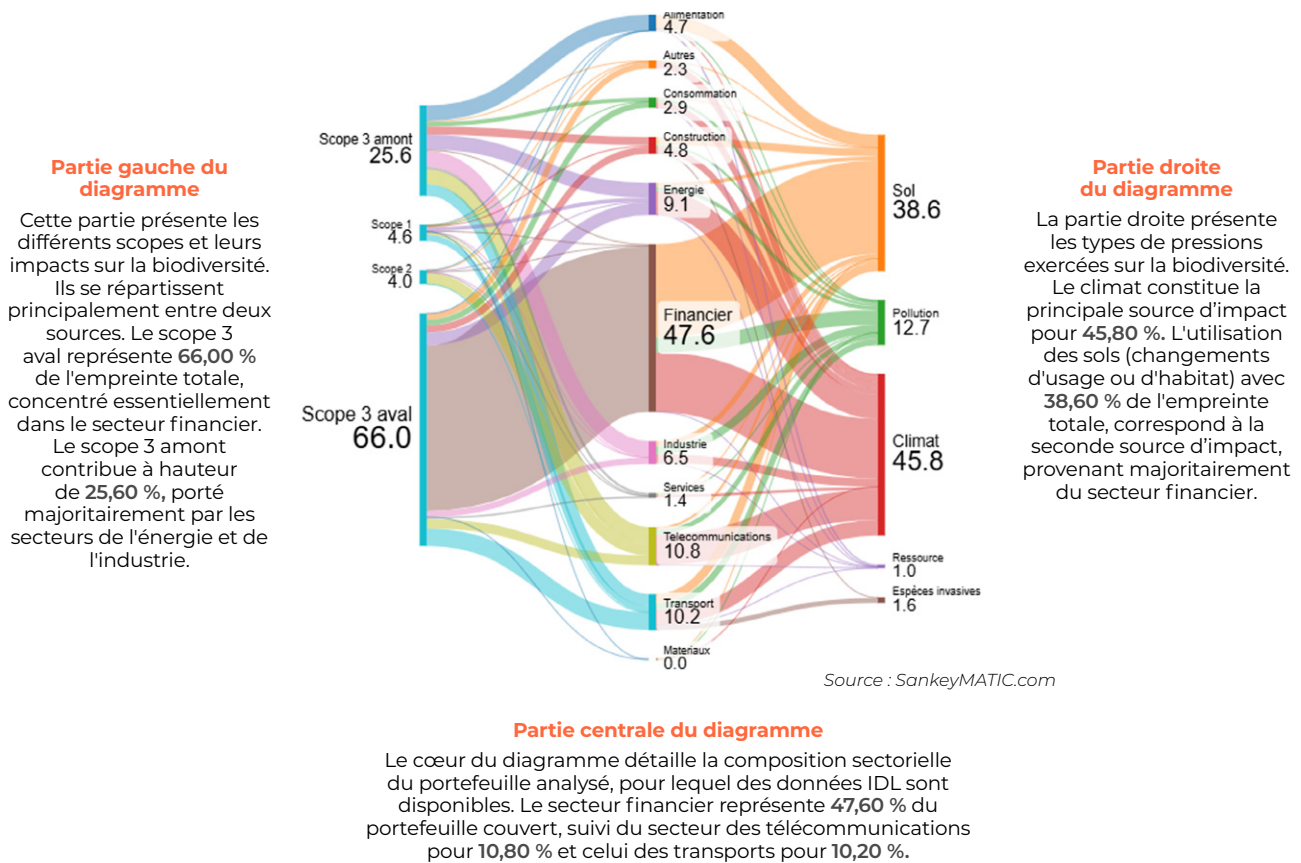
- La répartition des impacts entre les différents scopes (scope 1, 2 et 3 amont et aval).
- Les différentes pressions environnementales qui se propagent à travers les secteurs d'activité pour contribuer à l'impact final sur la biodiversité.
- La largeur de chaque flux, proportionnelle à l'intensité de l'impact, permettant d'identifier les principales sources de dégradation de la biodiversité, tant par scope que par type de pression.

##### Répartition des activités de Spirica et de leurs impacts sur la biodiversité (CBF), en part des encours

| Secteurs             | CBF (en %)     | Encours (en %) |
|----------------------|----------------|----------------|
| <b>Alimentations</b> | <b>19,70 %</b> | <b>5,50 %</b>  |
| Autres               | 0,00 %         | 2,60 %         |
| Consommations        | 5,40 %         | 3,40 %         |
| Constructions        | 2,80 %         | 4,80 %         |
| <b>Énergies</b>      | <b>14,60 %</b> | <b>8,10 %</b>  |
| <b>Financier</b>     | <b>27,70 %</b> | <b>46,90 %</b> |
| Industries           | 5,60 %         | 7,50 %         |
| Matériaux            | 0,00 %         | 0,00 %         |
| Services             | 0,10 %         | 1,60 %         |
| Télécommunications   | 0,20 %         | 12,70 %        |
| <b>Transports</b>    | <b>23,70 %</b> | <b>6,90 %</b>  |

Source : Crédit Agricole Assurances

### Répartition des impacts sur la biodiversité de Spirica d'après le diagramme de Sankey



### 7.2.2. L'EMPREINTE BIODIVERSITÉ DES UNITÉS DE COMPTE

Les données biodiversité proviennent d'Amundi. Elles sont pondérées par les encours et sont issues du provider de données Carbon4 Finance. L'indicateur est produit d'après le MSAppb\* par Mds€ (BIA, Biodiversity Impacts Analytics – Carbon4 Finance).

L'empreinte biodiversité MSAppb\* agrège les impacts statiques et dynamiques d'une entreprise sur les milieux terrestres et aquatiques :

- Les impacts statiques résultent de l'accumulation passée des pertes de biodiversité ;
- Les impacts dynamiques décrivent les impacts survenus au cours de l'année considérée.

Cette empreinte MSAppb\* est ensuite ramenée à la valeur de l'entreprise ou à son chiffre d'affaires par Mds€ pour une meilleure comparabilité.

Au 31 décembre 2025, le calcul de l'indicateur a pu porter sur 1,38 Md€ des encours des unités de compte de Spirica, soit 14,05 % des encours totaux des unités de compte. A date, l'empreinte biodiversité moyenne de ces actifs est de **36,17 MSAppb\* par Mds€**.

### 7.2.3. LES ENJEUX LIÉS À L'EAU

En complément des travaux sur l'empreinte biodiversité du portefeuille d'investissement et des impacts indexés, Crédit Agricole Assurances a décidé de mener des travaux d'analyse complémentaires sur la sensibilisation des entreprises investies aux enjeux liés à l'eau.

Pour cela, Crédit Agricole Assurances a fait le choix d'analyser le portefeuille d'investissement de Spirica avec le module du CDP (Carbon Disclosure Project) dédié aux enjeux liés à l'eau.

### 7.2.3.1. Principe

Le **CDP Water Security** est un module du CDP, similaire au CDP Climate, portant sur les enjeux liés à l'eau. Cet outil permet aux entreprises de répondre à un questionnaire approfondi qui évalue leur impact sur la ressource en eau à différents niveaux : depuis leurs opérations directes jusqu'à leur chaîne d'approvisionnement et l'utilisation finale de leurs produits.

### 7.2.3.2. Périmètre d'application

En 2025, Crédit Agricole Assurances a réalisé une première évaluation de la maturité des entreprises investies par Spirica, sur les enjeux liés à l'eau, grâce à cet outil. Les entreprises répondant aux questionnaires du CDP sont principalement des grandes entreprises, cotées ou non.

#### ENCOURS COUVERTS PAR LE CDP WATER SECURITY

|                                                                | Répartition de la gestion des encours de Spirica |                                                |                                 |             |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|------------------------------------------------|---------------------------------|-------------|
| Classes d'actifs<br>(non transparisées)<br>Montants en Mds EUR | Direction des<br>Investissements                 | Sociétés de gestion<br>de Crédit Agricole S.A. | Sociétés de gestion<br>externes | Total       |
| Actions cotées                                                 | 0,08                                             | 0,00                                           | 0,00                            | <b>0,08</b> |
| Obligations d'entreprises                                      | 0,00                                             | 3,40                                           | 0,00                            | <b>3,40</b> |
| Souverains et assimilés<br>(supranationales & agences)         | 0,00                                             | 0,00                                           | 0,00                            | 0,00        |
| Immobilier                                                     | 0,00                                             | 0,00                                           | 0,00                            | 0,00        |
| Infrastructures et Private Equity                              | 0,00                                             | 0,00                                           | 0,00                            | 0,00        |
| Fonds dédiés                                                   | 0,00                                             | 0,00                                           | 0,00                            | 0,00        |
| Fonds ouverts                                                  | 0,00                                             | 0,00                                           | 0,00                            | 0,00        |
| Autres                                                         | 0,00                                             | 0,00                                           | 0,00                            | 0,00        |
| <b>TOTAL FONDS EUROS<br/>ET FONDS PROPRES</b>                  | <b>0,08</b>                                      | <b>3,40</b>                                    | <b>0,00</b>                     | <b>3,48</b> |

### 7.2.3.3. Méthodologie applicable

Le CDP a développé une méthodologie de scoring propre au questionnaire, allant de D- à A pour la meilleure note, évaluant ainsi le niveau de maturité de l'entreprise sur les enjeux liés à l'eau. Ce scoring fonctionne par palier. Tant que l'entreprise n'atteint pas un score de 80,00 % d'un palier, elle ne peut pas passer au niveau supérieur.

- **Disclosure** (de D- à D) : Phase initiale de reporting, reposant sur la collecte des données.
- **Awareness** (de C- à C) : Phase de compréhension et d'identification des risques et opportunités liés à l'eau dans les activités de l'entreprise.
- **Management** (de B- à B) : Phase de gestion et de structuration de plans d'actions de l'entreprise sur sa chaîne de valeur étendue sur les enjeux identifiés préalablement.
- **Leadership** (de A- à A) : L'entreprise adopte les meilleures pratiques du secteur, avec des actions innovantes et ambitieuses.

Le CDP fournit des explications dans le cas où une entreprise n'est pas notée publiquement.

**Did not disclose** : Elle a été sollicitée afin de répondre au questionnaire et n'a pas répondu.

**Not Scored** : Elle a répondu au questionnaire, en dehors des délais requis et n'a pas pu être scorée.

**Private Score** : L'entreprise a répondu au questionnaire pour la première fois et a fait le choix de maintenir son score privé (seulement possible la première année).

Pour les entreprises notées, le CDP fournit le **Water Overall Score** (score global), avec le score pour chacun des 14 piliers analysés, ainsi que leurs réponses au questionnaire.

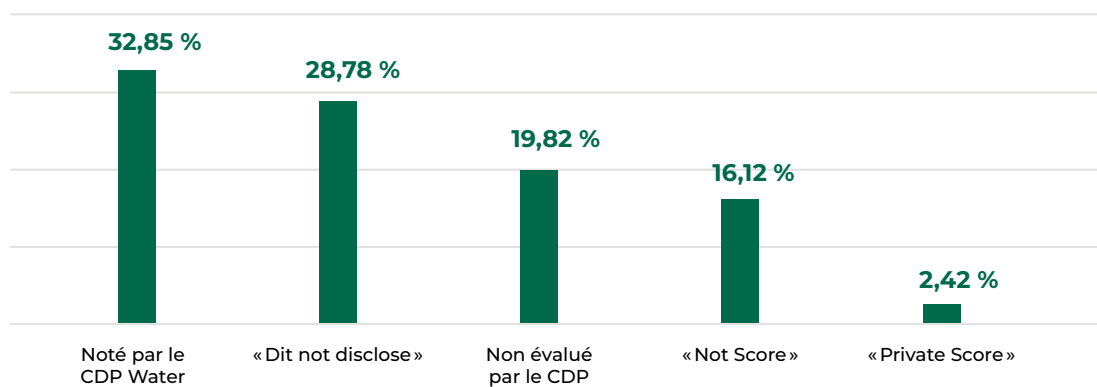
#### 7.2.3.4. État des lieux au 31 décembre 2025

Pour ce premier exercice, Crédit Agricole Assurances s'est concentré sur le score global, pour obtenir un aperçu de la maturité du portefeuille d'investissements de Spirica sur les enjeux liés à l'eau.

Les analyses de dépendance et d'impact à la biodiversité du portefeuille d'investissement révèlent une forte exposition aux ressources hydriques, particulièrement concernant la régulation des débits, la purification et l'approvisionnement en eau.

Le portefeuille génère également des impacts significatifs sur ces mêmes ressources, notamment par les émissions polluantes et la consommation d'eau.

##### État des réponses du portefeuille de Spirica

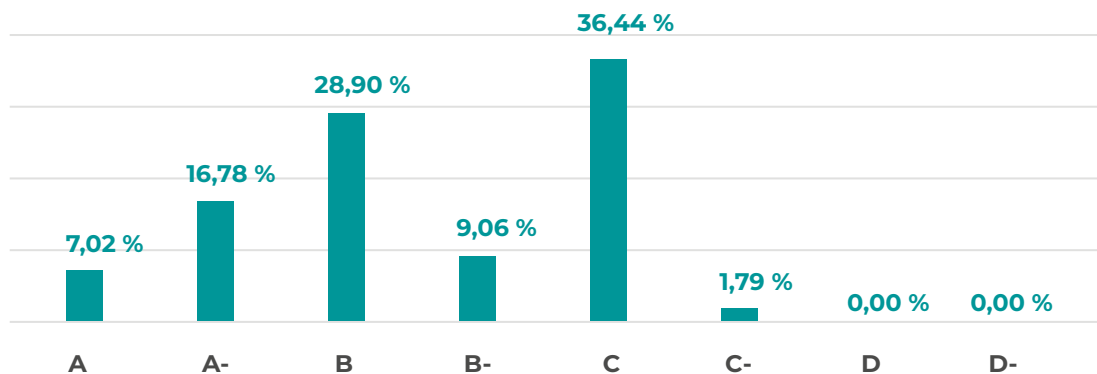


Source : Crédit Agricole Assurances

Sur **3,48 Mds€** analysés, via le questionnaire CDP Water Security, plus de la moitié des investissements en obligations d'entreprises et en actions cotées de Spirica sont déployés auprès d'entreprises engagées dans une démarche de transparence sur le secteur de l'eau.

Au total, **51,40 %** des investissements sont dirigés vers des entreprises reconnaissant la gestion de l'eau comme un enjeu matériel et s'engageant volontairement dans la transparence sur cette thématique. Ce résultat s'appuie sur l'ensemble des entreprises ayant répondu au questionnaire, notées (pour **32,85 %**) ou non (pour **16,12 %**) et également sur celles ayant fait le choix de garder privée leur notation pour la première année d'exercice (pour **2,42 %**).

##### Résultats de la notation du portefeuille de Spirica



Source : Crédit Agricole Assurances

La répartition présentée ci-dessus, porte sur l'ensemble des entreprises, du portefeuille d'investissements de Spirica, qui ont répondu au questionnaire CDP Water Security et dont la note est disponible publiquement (soit **32,90 %** du périmètre analysé, représentant **1,43 Mds€**).

La quasi-totalité des entreprises notées ont dépassé le niveau **Disclosure** du CDP Water, démontrant une transparence complète concernant leurs impacts, dépendances et plans d'actions relatifs à la ressource en eau.

La répartition des notations révèle une maturité croissante du portefeuille d'investissements de Crédit Agricole Assurances, sur les enjeux hydriques. Au global, **plus de 20,00 %** des investissements sont classifiés **Leadership** (notes de A et A-), reflétant des entreprises considérées comme pionnières sur la gestion de l'eau dans leurs activités. La majorité des investissements sont classifiés **Management** (notes de B et B-) ou **Awareness** (notes de C et C-), indiquant des entreprises conscientes de ces enjeux et engagées dans une démarche d'amélioration continue.

La répartition montre que les entreprises sont de plus en plus conscientes de l'importance du sujet pour leur activité. Toutefois, des travaux sont encore à mener afin d'améliorer leur gestion de l'eau.

## 7.3. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

### 7.3.1. STRATÉGIE BIODIVERSITÉ DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Les interdépendances entre économie, finance et écosystèmes naturels confèrent aux institutions financières une responsabilité dans la préservation de la biodiversité et du capital naturel.

En cohérence avec la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, Crédit Agricole S.A. reconnaît le caractère essentiel de la conservation de la biodiversité pour la société.

Agir en faveur de la nature et de la biodiversité est une composante essentielle de la stratégie ESG de Crédit Agricole S.A., en lien avec l'engagement sociétal. Depuis septembre 2023, Crédit Agricole S.A. structure son engagement en faveur de la biodiversité et du capital naturel autour de **cinq axes stratégiques prioritaires** :

1. Évaluer les impacts et risques matériels liés à la perte de nature sur nos activités ;
2. Intégrer des critères liés à la nature et à la biodiversité dans les politiques sectorielles ;
3. Mobiliser des ressources financières pour des activités bénéfiques à la nature ;
4. Soutenir des actions collectives contre le déclin de la nature et des services écosystémiques ;
5. Réduire notre empreinte de fonctionnement et favoriser la biodiversité.

Pour donner suite aux travaux réalisés et aux axes prioritaires définis, Crédit Agricole S.A. a rendu publique une déclaration sur la biodiversité et le capital naturel<sup>(30)</sup>. Celle-ci détaille son engagement en faveur de la nature, ses coopérations avec les parties prenantes nationales et internationales, et offre une vue d'ensemble des actions en cours, ainsi que des cinq axes prioritaires identifiés sur un sujet en constante évolution.

### 7.3.2. STRATÉGIE BIODIVERSITÉ DE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

Crédit Agricole Assurances mène actuellement des réflexions sur l'élaboration d'une stratégie biodiversité. Cette stratégie a vocation à s'appliquer aux filiales de Crédit Agricole Assurances, dont Spirica. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des travaux et analyses conduits par l'équipe ESG de la Direction des Investissements (présentés précédemment), en collaboration avec plusieurs métiers : les gestionnaires des classes d'actifs de la Direction des Investissements, ainsi que les Directions des Risques, de la Finance, de la Communication et de la RSE, de la Conformité et de la Communication Financière.

Les travaux d'élaboration de la stratégie biodiversité de Crédit Agricole Assurances, souhaitent répondre à deux enjeux : s'inscrire en cohérence avec la stratégie biodiversité de Crédit Agricole S.A. et répondre aux Objectifs de Développement Durable, ainsi qu'aux cibles fixées par l'Accord de Kunming-Montréal. Les cibles envisagées par Crédit Agricole Assurances, fixées par l'Accord de Kunming-Montréal sont les suivantes :

- **Cible 7** : Réduire la pollution à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité ;
- **Cible 12** : Améliorer les espaces verts et l'aménagement urbain pour le bien-être humain et la biodiversité ;
- **Cible 15** : Les entreprises évaluent, divulguent et réduisent les risques et impacts négatifs liés à la biodiversité ;
- **Cible 19** : Mobiliser 200 milliards de dollars par an pour la biodiversité à partir de toutes les sources, dont 30 milliards par le biais de la finance internationale.

### 7.3.3. INVESTISSEMENTS MENÉS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

La biodiversité s'impose progressivement comme un enjeu stratégique pour les acteurs financiers, au même titre que le climat au cours des dernières années. Crédit Agricole Assurances est conscient de ces nouveaux enjeux et a engagé depuis 2023 une série d'actions concrètes en faveur de la préservation des écosystèmes, à laquelle Spirica contribue.

(30) <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/199619>





Depuis  
2023

Crédit Agricole Assurances diversifie les investissements en faveur de la biodiversité à travers trois fonds distincts.

- Le premier met en œuvre une stratégie biodiversité bénéficiant de l'expertise scientifique du Muséum National d'Histoire Naturelle.
- Le deuxième intègre la biodiversité par le biais d'investissements dans des entreprises apportant des solutions innovantes ou engagées dans une démarche de transition écologique.
- Le troisième sélectionne, au sein de l'indice Euronext Eurozone 300 (et après exclusion des entreprises aux scores ESG les plus faibles), les sociétés les plus performantes en matière de biodiversité, en s'appuyant sur les données d'Iceberg Data Lab.



En  
2024

Crédit Agricole Assurances a pris part à l'Initiative de place «**Objectif Biodiversité**», initiée par l'Af2i en collaboration avec des investisseurs institutionnels français. À l'image des Fonds Objectif Climat, cette initiative collective ambitionne de stimuler le développement de méthodologies avancées permettant d'intégrer efficacement la biodiversité dans les pratiques de gestion financière.

L'objectif est double :

- Participer activement à la réalisation des engagements internationaux en matière de protection et de restauration de la biodiversité,
- Accompagner l'ensemble des investisseurs institutionnels dans l'atteinte de leurs objectifs d'investissement en faveur de la nature et des écosystèmes.

Cette démarche repose sur l'élaboration de nouveaux indicateurs de suivi des portefeuilles de placements et sur le financement ciblé d'entreprises développant des solutions biodiversité efficaces ou en transition vers un modèle économique respectueux de la biodiversité.



En  
2025

Crédit Agricole Assurances a poursuivi son engagement au sein de l'Initiative de place «**Objectif Biodiversité**». Aux côtés de 16 autres investisseurs institutionnels français, le Groupe a participé à la sélection de Starquest-Montefiore pour gérer un fonds non coté dédié à la biodiversité.

Ce fonds, d'une taille cible de 150 millions d'euros sur 10 ans, investira prioritairement dans des entreprises non cotées, françaises et européennes, actives dans la préservation et la restauration des écosystèmes. Il s'agit du deuxième fonds structuré dans le cadre de cette initiative visant à créer un cadre d'investissement exigeant autour des enjeux de biodiversité.

La démarche s'appuie sur une approche scientifique rigoureuse, avec un Comité scientifique composé d'experts de la biodiversité et de la finance durable, garantissant le suivi des objectifs et l'évaluation de la performance Biodiversité du portefeuille. Le fonds privilégie des outils technologiques innovants (eDNA<sup>(31)</sup>, données satellites, intelligence aérospatiale), du partenaire Darwin DATA et des principes méthodologiques robustes alignés sur les pressions IPBES, pour assurer un impact mesurable et transparent.

## 7.4. PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

Comme évoqué, la Direction des Investissements de Crédit Agricole Assurances travaille, en collaboration avec les autres directions, sur l'élaboration d'une stratégie biodiversité. Crédit Agricole Assurances poursuit les travaux d'analyse d'impact des activités des portefeuilles sur la biodiversité, avec diverses méthodologies et différents fournisseurs de données. L'objectif est d'affiner les pratiques et d'effectuer un travail comparatif d'un exercice à l'autre, ce qui reste cependant limité et complexe vis-à-vis de la fiabilité et de la stabilité de la donnée à l'heure actuelle.

(31) eDNA : ADN environnemental

# 8

## DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES, NOTAMMENT LES RISQUES PHYSIQUES, DE TRANSITION ET DE RESPONSABILITÉ LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA BIODIVERSITÉ

Les sociétés sont confrontées à des défis urgents, tels que le changement climatique, la détérioration de l'environnement et la perte de biodiversité. Dans un contexte de mutations environnementales et de multiplications de réglementations, Crédit Agricole Assurances prend en considération l'importance des enjeux climatiques sur son activité, tout en intégrant plus largement les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance.

En accord avec la stratégie globale de Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Assurances s'engage à apprécier et à gérer les risques environnementaux tout en intensifiant son engagement à la transition énergétique. Les processus décrits dans cette section s'appliquent à l'ensemble des entités de Crédit Agricole Assurances, dont Spirica fait partie.

### 8.1. PROCESSUS D'IDENTIFICATION, D'ÉVALUATION, DE PRIORISATION ET DE GESTION DES RISQUES LIÉS À LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

#### 8.1.1. CADRE DE GESTION DE RISQUE

Crédit Agricole Assurances, à travers les activités vie et non vie, est exposé aux risques environnementaux. Afin de maîtriser et suivre ces risques, un cadre de gestion des risques environnementaux a été mis en place, venant compléter le cadre de gestion des risques global. Il est composé notamment :

- 1° D'une **cartographie dédiée aux risques environnementaux** permettant d'identifier, de rendre compte du niveau d'exposition et de l'horizon de temps concerné par les principaux risques environnementaux.
- 2° D'un **dispositif d'identification des risques majeurs**, dont les risques environnementaux font partie intégrante.
- 3° D'un **suivi et des analyses des principaux indicateurs liés au climat** avec notamment la production, à fréquence trimestrielle, d'un tableau de bord des risques climatiques. Il est structuré autour de trois volets : le risque physique, le risque de transition et le suivi des engagements en lien avec le climat.  
Pour illustration, une analyse de variation trimestrielle de l'empreinte carbone identifiant les facteurs d'évolution, ainsi qu'un suivi des investissements en énergies renouvelables, sont intégrés dans ce suivi.
- 4° De la mise en place d'un **dispositif de contrôles permanents sur les risques environnementaux**.  
Pour illustration, un contrôle est effectué sur l'indicateur de contribution à la capacité de production des investissements en énergie renouvelable ou d'empreinte carbone pour en sécuriser la production.

##### 8.1.1.1. Identification d'un risque majeur

Un risque est considéré comme risque majeur lorsque son occurrence entraîne une déviation significative des objectifs de solvabilité, de résultat ou de liquidité de Crédit Agricole Assurances ou de l'une de ses entités. Il peut s'agir d'un impact déjà observé par le passé ou d'un risque futur. Crédit Agricole Assurances identifie les risques majeurs, notamment à partir des éléments suivants :

**Quantitatifs** : montants des expositions des SCR « Solvency Capital Requirement » modulaires, seuils d'alerte des indicateurs de risques, résultats des stress tests réalisés et résultats de contrôles,

**Qualitatifs** : analyse de l'environnement, revues de portefeuilles, incidents survenus et recommandations d'audit.

## DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES, NOTAMMENT LES RISQUES PHYSIQUES, DE TRANSITION ET DE RESPONSABILITÉ LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA BIODIVERSITÉ

### 8.1.1.2. Processus ORSA

Des analyses et des évaluations sont réalisées dans le cadre du processus ORSA «**Own Risk and Solvency Assessment**», un processus de pilotage dont l'objectif principal est d'identifier, mesurer et gérer les éléments et les risques, de nature à modifier la situation financière de l'entreprise et le déploiement de son plan moyen terme.

Depuis plusieurs années, les risques environnementaux sont intégrés dans le rapport ORSA, à travers la description du profil de risques. L'évaluation et la quantification de ces risques s'appuient notamment sur différents scénarios adverses :



Les compagnies les plus exposées localement aux risques climatiques sont également amenées à évaluer les impacts au travers de scénarios spécifiques qu'elles restituent à leur gouvernance, conformément au processus ORSA Crédit Agricole Assurances.

### 8.1.2. ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

Des actions complémentaires sont menées, de façon à renforcer la gestion des risques climatiques :

**Participation aux initiatives et coopération avec les régulateurs et organismes** de représentation professionnelle (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), France Assureurs) avec notamment la participation aux groupes de travail, aux enquêtes et questionnaires liés à la thématique ESG-Climat.

**Intégration des risques climatiques** dans les suivis et dispositifs de risques existants, notamment dans les suivis relatifs et complémentaires aux risques financiers : suivi et notations extra-financières et avis des risques ESG, en complément des analyses financières, sur les investissements réalisés pour le compte propre de Crédit Agricole Assurances (sur les investissements gérés en direct).

**Intégration des risques environnementaux** dans le dispositif de gestion des risques, tel que déployé pour la directive Solvabilité 2. A ce titre, le risque de durabilité a été intégré dans les principales politiques de Crédit Agricole Assurances et répond aux mêmes processus que les autres risques.

### PANORAMA DES PRINCIPALES ACTIONS DANS LE DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

|                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Suivi et analyse des indicateurs                                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse trimestrielle de l'empreinte carbone</li> <li>Suivi des investissements en énergie renouvelable</li> </ul>                                                                           |
| Dispositif de surveillance et de maîtrise des risques physiques                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Identification et évaluation des risques</li> <li>Dispositif de maîtrise des risques</li> <li>Suivi et pilotage</li> </ul>                                                                   |
| Intégration des risques climatiques dans le processus ORSA (Own Risk and Solvency Assessment)   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Approche qualitative</li> <li>Scénario climatique Crédit Agricole Assurances</li> <li>Scénarios spécifiques Entités Crédit Agricole Assurances</li> <li>Exercice stress-test ACPR</li> </ul> |
| Dispositif de contrôles permanents                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Structuration d'un plan de contrôle sur les principaux indicateurs climat</li> <li>Poursuite de la mise en place de contrôles sur les rapports publiés</li> </ul>                            |
| Mise en place d'une cartographie dédiée aux risques climatiques                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Cartographie Crédit Agricole Assurances par Risque / Niveau</li> </ul>                                                                                                                       |
| Initiatives et coopération avec les régulateurs et organismes de représentation professionnelle | <ul style="list-style-type: none"> <li>Participations aux groupes de travail</li> <li>Participations aux enquêtes / questionnaire</li> </ul>                                                                                        |
| Intégration des Risques Climatiques dans les suivis et dispositifs Risques existants            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Processus de lancement des nouveaux produits</li> <li>Risques financiers (notations, investissements directs)</li> </ul>                                                                     |

## 8.2. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

### 8.2.1. CARTOGRAPHIE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Une cartographie des risques environnementaux a été élaborée pour disposer d'un cadre de référence commun au niveau de Crédit Agricole Assurances, déclinée sur les principales entités.

La cartographie repose sur la décomposition des trois grands risques climatiques, proposée par l'ACPR dans son guide de bonnes pratiques (**risque de transition, risque physique et risque de responsabilité**) et sur l'avis de l'EIOPA, relatif à l'utilisation de scénarios climatiques dans les ORSA publié le 19 avril 2021.

Afin de bien identifier ces risques dans le dispositif, les risques liés à la biodiversité sont isolés et s'ajoutent aux trois risques précédents.

#### TYPOLOGIES DE RISQUES LIÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE AUXQUELLES EST EXPOSÉ CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

| Risques                                                                                                                                                                 | Sous-modules de risques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Risques principaux                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Risque de transition</b><br>Correspond aux effets de la transition vers une économie sobre en carbone, résiliente au changement climatique ou écologiquement durable | <b>Politique, Règlementaire, Technologique</b><br>Coûts de transition associés à l'usage de technologies moins émissives de gaz à effet de serre ; substitution de produits et services existants par des options moins émissives en GES ; tarification croissante des émissions de gaz à effet de serre, renforcement des obligations de déclaration des émissions | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque de marché</li> <li>• Risque de souscription</li> <li>• Risque de contrepartie et de crédit</li> <li>• Risque opérationnel, de réputation, stratégique</li> </ul> |
|                                                                                                                                                                         | <b>Réputation</b><br>Changement de préférence des consommateurs, stigmatisation de certains secteurs d'activité (énergies fossiles par exemple)                                                                                                                                                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque de marché</li> <li>• Risque de contrepartie et de crédit</li> <li>• Risque opérationnel, de réputation, stratégique</li> </ul>                                   |
| <b>Risque physique</b><br>Correspond à l'impact direct du changement climatique sur les personnes et les biens                                                          | <b>Risques d'occurrence des événements extrêmes</b><br>Accroissement de la sévérité des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les tempêtes, les cyclones, la sécheresse, les inondations                                                                                                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque de souscription</li> <li>• Risque de marché</li> <li>• Risque de contrepartie et de crédit</li> <li>• Risque opérationnel, de réputation, stratégique</li> </ul> |
|                                                                                                                                                                         | <b>Risques chroniques et durables</b><br>Changements graduels comme la hausse des températures, l'élévation du niveau de la mer et des océans                                                                                                                                                                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque de souscription</li> <li>• Risque de marché</li> <li>• Risque de contrepartie et de crédit</li> <li>• Risque opérationnel, de réputation, stratégique</li> </ul> |
| <b>Risque de responsabilité</b><br>Correspond aux dommages et intérêts qu'une personne morale devrait payer si elle était jugée responsable du réchauffement climatique | <b>Risque de responsabilité</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque de marché</li> <li>• Risque de contrepartie et de crédit</li> <li>• Risque opérationnel, de réputation, stratégique</li> </ul>                                   |
| <b>Risque lié à la biodiversité</b><br>Correspond à la dégradation de la biodiversité résultant des cinq facteurs de pression                                           | <b>Risque de biodiversité</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque de transition</li> <li>• Risque physique</li> <li>• Risque de responsabilité</li> </ul>                                                                          |

## DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES, NOTAMMENT LES RISQUES PHYSIQUES, DE TRANSITION ET DE RESPONSABILITÉ LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA BIODIVERSITÉ

Chaque sous-module de risque est décliné en plusieurs risques principaux (marché, souscription, contrepartie et de crédit, opérationnel, réputation et stratégique).

Pour chacun de ces risques principaux sont précisés : les principales activités impactées (Vie et/ou Non-Vie), le niveau d'exposition (+ faible, ++ intermédiaire et +++ majeure), les niveaux de coût et fréquence estimés, l'horizon de temps (court terme, moyen terme, long terme) et les leviers d'action et les indicateurs de suivi.

L'ensemble des travaux conduits par la fonction gestion des risques (notamment les analyses réalisées au titre de l'exercice ORSA, le suivi des indicateurs, les résultats des contrôles permanents) ainsi que les travaux menés par les différentes directions (Investissement, RSE, Risques, Actuariat) alimentent l'identification, l'évaluation et la hiérarchisation des risques.

**Cette cartographie fait l'objet d'une présentation et d'échanges en comité des risques et contrôle interne ainsi qu'en comité Audit et des Risques, garantissant son intégration dans le dispositif global.**

### 8.2.2. PRINCIPAUX RISQUES IDENTIFIÉS ET PRIORISÉS

#### 8.2.2.1. Risques physiques

Par ses activités d'assurance dommages, Crédit Agricole Assurances est directement exposé aux risques physiques liés aux conditions climatiques (tempêtes, inondations, cyclones, grêle, sécheresse, etc...). Ces risques peuvent notamment concerner les bâtiments d'habitation des particuliers comme les bâtiments professionnels ou agricoles, les véhicules ou les récoltes.

Sur les risques physiques, le principal risque brut identifié dans la cartographie des risques environnementaux est le risque de souscription, à la fois, à court/moyen terme, dans le sous-module de risque **Risques d'occurrence des événements extrêmes** et, à moyen/long terme, dans le sous-module de risque **Risques chroniques et durables**.

#### 8.2.2.2. Risques de transition

Par ses activités d'investissement, Crédit Agricole Assurances est principalement soumis aux risques de transition, ce qui impacterait le modèle d'activité de certains investissements et pourrait ainsi peser sur leur valorisation. Sans cession des actifs, l'arrêt ou la pénalisation réglementaire de certaines activités jugées trop polluantes ou trop émettrices de gaz à effet de serre pourrait entraîner la dépréciation de ces actifs.

Sur les risques de transition, les principaux risques bruts identifiés dans la cartographie des risques environnementaux sont, à moyen/long terme, le risque de marché au sein du sous-module de risque **Politique, Réglementaire, Technologique** et le risque de réputation quel que soit l'horizon de temps considéré.

#### 8.2.2.3. Risques de responsabilité

En ce qui concerne le risque de responsabilité, son exposition peut être directe ou indirecte :

**Exposition directe** : dans le cas d'un jugement rendant responsable un acteur pour avoir contribué aux conséquences du changement climatique, une responsabilité restant difficile à établir.

**Exposition indirecte** : en considérant l'exposition d'un acteur à des entreprises reconnues responsables via les canaux du risque de contrepartie, du risque de marché et du risque de réputation.

Le risque de responsabilité reste plus difficilement quantifiable à ce stade. Il est actuellement suivi de façon indirecte à travers l'exposition de Crédit Agricole Assurances aux risques climatiques (via, par exemple, le suivi d'indicateurs d'exposition sur certains secteurs tels que le charbon et les énergies fossiles) et le respect des engagements climatiques pris par Crédit Agricole Assurances.

#### 8.2.2.4. Risques liés à la biodiversité

Concernant les risques liés à la biodiversité, la décision a été prise de les traiter séparément afin de mieux les appréhender, même s'ils se déclinent également en risques de transition, risques physiques et risques de responsabilité.

### RISQUES PHYSIQUES IDENTIFIÉS - RISQUES AIGUS (SURVIENNENT BRUTALEMENT)

**Événements climatiques extrêmes.** Les phénomènes météorologiques violents provoquent des interruptions brutales d'activité, endommageant simultanément les infrastructures de chantier, paralysant les chaînes logistiques et bloquant l'acheminement des matières premières sur des périodes prolongées.

**Vulnérabilité des infrastructures.** Les installations de production et d'acheminement électrique subissent des dommages directs lors d'épisodes climatiques violents, qui affectent l'ensemble des activités économiques dépendantes de la continuité d'approvisionnement énergétique.

**Stress hydrique aigu.** Les sécheresses soudaines ou les vagues de chaleur intenses créent des tensions immédiates sur la ressource en eau, déstabilisant à titre d'exemple l'équilibre du réseau électrique.

**Dégradation accélérée du patrimoine bâti.** Les bâtiments et équipements subissent des détériorations soudaines lors d'événements météorologiques extrêmes, générant des coûts de réparation imprévus, des pertes d'exploitation et une dévalorisation des actifs immobiliers exposés à ces aléas climatiques récurrents.

## **RISQUES PHYSIQUES IDENTIFIÉS - RISQUES CHRONIQUES (SURVIENNENT PROGRESSIVEMENT)**

**Dégradation progressive des sols et tensions hydriques durables.** L'assèchement prolongé des terres combiné à l'érosion continue appauvrit les nappes phréatiques et réduit la capacité de rétention des sols.

**Épuisement des ressources métalliques critiques pour la transition énergétique.** Les gisements de terres rares, de lithium, de cobalt et de cuivre nécessaires aux technologies vertes s'amenuisent progressivement, entraînant une escalade tarifaire continue. Cette raréfaction contraint les fabricants à se tourner vers des minerais de moindre performance.

**Altération qualitative et quantitative des matières premières.** La dégradation des écosystèmes réduit progressivement l'accès à des ressources naturelles de qualité. Cette détérioration graduelle se répercute par une inflation structurelle et oblige les industriels à reformuler leurs produits, augmentant la complexité et les coûts opérationnels.

**Amenuisement des ressources minérales essentielles au secteur de la construction.** Les réserves de métaux de construction et de granulats s'épuisent sous l'effet d'une extraction intensive, provoquant une hausse continue des coûts.

## **RISQUES DE TRANSITION IDENTIFIÉS**

**Risques réglementaires et politiques.** La réglementation intensifie la protection des espaces naturels et lutte contre l'artificialisation des sols, imposant des mesures contre les espèces exotiques envahissantes et limitant l'utilisation de pesticides. Ces réglementations multiplient les besoins de mise en conformité et les contraintes opérationnelles.

Les projets d'infrastructures linéaires (routes, voies ferrées, ...) doivent également répondre à des diagnostics environnementaux approfondis.

**Risques de marché.** Les acheteurs prennent de plus en plus en compte les critères environnementaux dans leurs décisions d'achat. Les collectivités publiques exigent le respect de normes écologiques de plus en plus strictes dans leurs appels d'offres, notamment pour les secteurs polluants. La protection croissante des espaces naturels limite l'accès aux ressources stratégiques, créant des tensions sur les marchés et une réduction de l'offre disponible.

Par ailleurs, les crises politiques internationales perturbent les marchés des matières premières, provoquant des ruptures d'approvisionnement et des variations de prix importantes, qui peuvent impacter les activités des entreprises.

**Risques de réputation.** Les entreprises dont les activités dégradent l'environnement font l'objet d'une surveillance accrue de la part du public et des médias, ce qui impacte leur valeur et limite leur accès aux financements. Les investisseurs sont de plus en plus attentifs concernant les critères environnementaux dans leurs choix d'investissement.

Les acteurs économiques qui ne parviennent pas à adopter les nouvelles exigences en matière de biodiversité, de gestion de l'eau et de réduction des produits chimiques voient leur compétitivité diminuer. L'absence de certifications reconnues alimente les soupçons de greenwashing et est susceptible de remettre en cause la confiance des parties prenantes.

**En raison de la spécificité du risque de responsabilité rappelé précédemment et de l'interconnexion entre les risques de biodiversité et les autres risques environnementaux, seule l'analyse et le suivi des risques physiques et de transition seront détaillés ci-après.**

## **8.2.3. INDICATION DE LA FRÉQUENCE DE LA REVUE DU CADRE DE GESTION DES RISQUES**

Le dispositif de gestion des risques environnementaux est revu, a minima, annuellement lors de la préparation et l'élaboration de la stratégie des risques du Crédit Agricole Assurances, incluant le cadre de risques de l'année à venir.

Les orientations de la stratégie risque fait l'objet d'une présentation en comité d'Audit Crédit Agricole Assurances et d'un examen en comité des risques de Crédit Agricole S.A.

En cas d'évènement significatif pouvant avoir des impacts sur l'exposition aux risques et le plan moyen terme de Crédit Agricole Assurances, des adaptations du cadre de gestion des risques peuvent intervenir en cours d'année.

## **8.2.4. ANALYSE, SUIVIS ET PLANS D'ACTIONS VISANT À RÉDUIRE L'EXPOSITION DE L'ENTITÉ AUX PRINCIPAUX RISQUES EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE**

### **8.2.4.1. Analyse et suivi des risques dits « physiques »**

Pour rappel, les risques physiques sont des risques résultant de dommages causés directement par des phénomènes météorologiques et climatiques.

Pour Crédit Agricole Assurances, les principaux risques physiques concernent l'activité assurantielle par son statut d'assureur et les zones géographiques des investissements par son statut d'investisseur.

### **AXE : ASSUREUR**

En tant qu'assureur, les risques physiques sont liés à l'activité d'assurances dommages. Au sein de Crédit Agricole Assurances, la principale compagnie d'assurances de dommages exposée est Pacifica, étant donné son statut d'assureur, à des risques physiques liés aux conditions climatiques (cyclones, tempêtes, grêles, inondations, sécheresses). Ces risques peuvent concerner le bâti, les véhicules ou les récoltes.

## DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES, NOTAMMENT LES RISQUES PHYSIQUES, DE TRANSITION ET DE RESPONSABILITÉ LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA BIODIVERSITÉ

Aujourd'hui, Crédit Agricole Assurances a la capacité d'appréhender le risque physique dans l'activité d'assurance dommages. Pour gérer ces risques et contenir l'exposition du risque physique, un dispositif de surveillance et de maîtrise des risques physiques est en place avec :

### L'identification et l'évaluation des risques physiques

La quantification de ces risques repose notamment sur des simulations de scénarios généraux d'événements climatiques en utilisant à la fois la Formule Standard de la norme Solvabilité 2 correspondant à une période de retour de 200 ans (paramètres définis par l'EIOPA) et une modélisation interne reposant sur des modèles du marché, permettant de disposer d'une courbe de distribution du risque en fonction des périodes de retour.

Parmi les indicateurs calculés, il y a le « coût as if » des événements climatiques passés sur les expositions du portefeuille de contrats en vigueur.

### La mise en place d'un dispositif de maîtrise des risques physiques

En limitant l'impact des événements climatiques extrêmes via un programme de réassurance adapté en fonction de l'appétence aux risques de la gouvernance.

En ajustant la modélisation de la tarification. L'évolution du risque physique est en effet intégrée à la tarification au fil du temps, en fonction des secteurs d'activité et zone géographique.

En ajustant la modélisation du risque physique. La modélisation interne du risque physique (module aléa, module vulnérabilité, module de perte financière) permet d'évaluer la perte probable. L'évolution du risque physique est intégrée à cette modélisation.

### Le suivi et le pilotage spécifique de l'exposition aux événements climatiques

Un suivi de l'exposition aux événements climatiques est réalisé, en distinguant : l'évolution annuelle des sommes assurées par type de contrat d'assurance et par zone géographique, le risque modélisé associé à ces sommes assurées, la diversification de ces risques.

## AXE : INVESTISSEUR

En tant qu'investisseur, le principal risque est géographique, avec la localisation des investissements. Les zones géographiques peuvent être exposées à des événements météorologiques dont l'occurrence, la pérennité et la sévérité pourraient s'accroître avec le changement climatique. De plus, les risques liés au changement climatique diffèrent en fonction des classes d'actifs.

Par exemple, pour les actions, la performance économique serait sensible aux impacts climatiques. Pour les obligations, on pourrait considérer un risque d'augmentation des spreads des obligations souveraines émises par les pays fortement exposés aux risques climatiques extrêmes. Les Corporates seraient affectés sur leur solvabilité.

## EXEMPLES APPLIQUÉS SUR LE PORTEFEUILLE DE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

|                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Emetteurs publics</b>       | Crédit Agricole Assurances est principalement exposé aux Souverains & Assimilés des marchés développés où le risque physique de changement climatique est moins susceptible d'avoir des impacts significatifs sur la dette souveraine.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Emetteurs d'entreprises</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les investissements de Crédit Agricole Assurances sont principalement concentrés en Europe et particulièrement en France : zones jugées globalement moins vulnérables au changement climatique à l'échelle mondiale, en raison de leur capacité d'adaptation, tout en demeurant exposées sur l'ensemble de la chaîne de valeur à des aléas climatiques significatifs.</li> <li>L'analyse des risques dits « physiques » couvre une partie du portefeuille d'actifs : l'immobilier (les commerces et les bureaux) et les infrastructures énergétiques principalement localisées en France.</li> </ul>                                                                                                                                          |
| <b>Immobilier</b>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Sur le patrimoine immobilier de bureaux, notamment détenu en direct, principalement parisien, trois types de risques naturels sont identifiés : le risque inondation, les risques liés au sous-sol « anciennes carrières » et « Gypse antéludien ». De plus, Paris est situé en zone 1 (risque très faible du zonage réglementaire) pour la prise en compte de la sismicité.</li> <li>Concernant le patrimoine immobilier situé dans la commune de Lyon, sont identifiés dans le plan de prévention des risques, le risque naturel tel que les inondations par le Rhône et la Saône, le risque lié aux sols argileux (faible) et le risque technologique. Lyon est situé en zone 2 faible pour la prise en compte de la sismicité.</li> </ul> |
| <b>Infrastructures</b>         | <ul style="list-style-type: none"> <li>La plupart des équipements notamment éoliens sont conçus pour une durée de vie moyenne de quarante ans. Les principaux risques notamment pour l'éolien offshore concernent l'environnement marin et une usure plus rapide en raison de cet environnement sujet aux intempéries (vents violents, structure du sol pouvant conduire à un effondrement).</li> <li>L'analyse des risques potentiels permet d'éviter des implantations dans des zones « à risque ».</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                     |



#### 8.2.4.2. Analyse et suivi des risques de transition

Pour rappel, les risques de transition sont des risques résultant des effets d'une mise en place d'un modèle économique bas-carbone. Il s'agit de risques politiques et juridiques notamment liés à l'évolution adverse des prix des matières premières sur les secteurs producteurs et les pays exportateurs, à l'évolution des marchés de l'énergie, au renforcement ou au respect des normes environnementales, des risques technologiques, des risques de réputation liés au financement de certaines activités.

Un dispositif de gestion des risques est mis en place dans le schéma global du processus décisionnel de l'entreprise pour la prise en compte de ces risques ESG.

#### ANALYSE ESG SUR LE PORTEFEUILLE DES INVESTISSEMENTS

Sur les risques de transition, l'analyse ESG permet de mieux identifier les risques et opportunités. Il s'agit, en l'occurrence, d'essayer de se prémunir des risques réglementaires, financiers, opérationnels et de réputation. Les impacts physiques économiques, voire juridiques sur les actifs détenus directement ou indirectement dans les portefeuilles de placements sont évalués. Le changement et le risque climatique se sont imposés comme un des facteurs ESG les plus significatifs que l'investisseur institutionnel doit gérer dans le cadre de la stratégie d'allocations d'actifs, s'agissant d'un risque systémique et local. Cette analyse ESG peut être matérialisée sous forme de note alphanumérique et pour laquelle des seuils de détention peuvent être appliqués. La prise en compte des risques ESG sur le portefeuille d'investissement vise à :

- **Ne pas investir dans des émetteurs ayant des controverses avérées :** une controverse peut apparaître pour une entreprise détenue en portefeuille. Crédit Agricole Assurances identifie la source, la véracité de l'information et la réponse de l'entreprise. Si la réponse ne semble pas adaptée, un désinvestissement peut avoir lieu.
- **Ne pas investir dans des pratiques qui font naître des risques extra-financiers significatifs.**

Avant d'intégrer une entreprise en portefeuille, une revue des risques ESG est réalisée en même temps que l'analyse financière. Elle permet notamment d'anticiper les risques de dépréciation, les impacts environnementaux, ou les risques de réputation associés aux actifs.

**Si un risque ESG apparaît trop important, l'investissement n'est pas réalisé.**

Les investissements dans des fonds suivent un processus différent (via l'appui par exemple des classifications SFDR).

#### CALCUL ET SUIVI DES INDICATEURS LIÉS AU CLIMAT

Le suivi et l'analyse des risques de transition passent également par le calcul et le suivi d'indicateurs liés au climat, comme la mesure de l'empreinte carbone des portefeuilles, grâce à la combinaison de plusieurs approches (approche sectorielle et géographique, approche au niveau de l'émetteur, approche au niveau des États souverains) :

**L'Approche « Bottom-Up »** d'Amundi privilégie un calcul d'émission de GES au niveau des émetteurs du portefeuille d'investissements cotés en actions et en obligations Corporate sur lesquelles Crédit Agricole Assurances s'est engagé à réduire son empreinte carbone de 25,00 % d'ici 2025. Crédit Agricole Assurances a pris un nouvel engagement à horizon 2030 : réduire de 50,00 % l'empreinte carbone (en équivalent tonnes de CO<sub>2</sub> par million d'euros investis) de ses portefeuilles d'investissement coté en actions et obligations corporate et immobilier détenu en direct d'ici fin 2029 par rapport à fin 2019. Cet engagement sera suivi dans le cadre d'appétit/de risques.

**L'Approche « Top-Down » SAFE**, développée par CACIB, permet de mesurer l'empreinte carbone sur l'ensemble du portefeuille (portefeuilles Entreprises, Souverains et assimilés). Elle alloue l'ensemble des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) aux activités de production selon le secteur économique et la zone géographique des investissements.

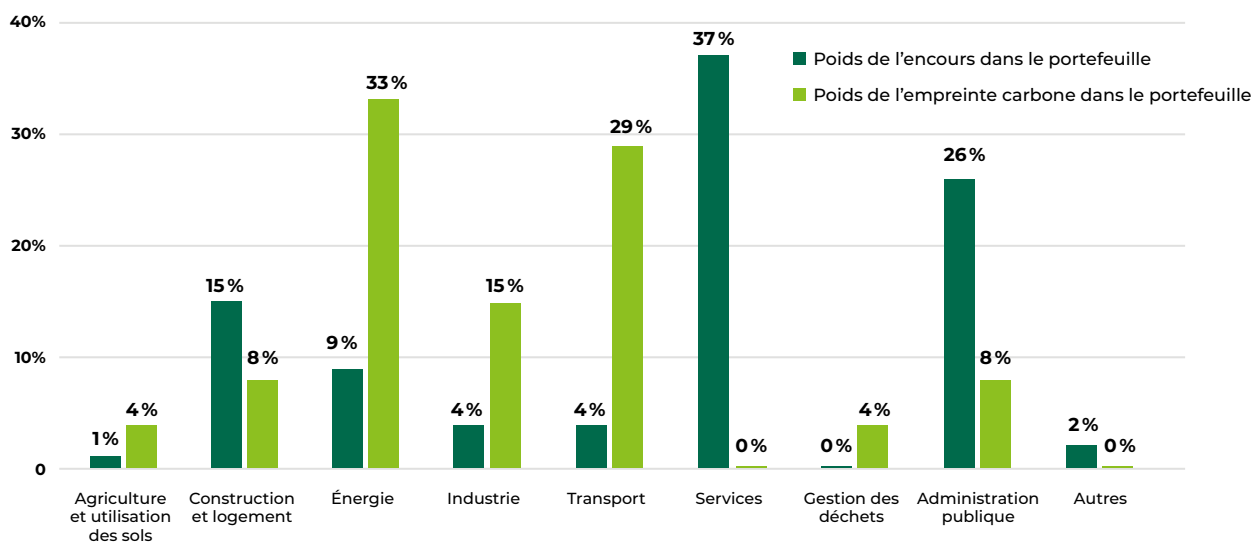
Les facteurs environnementaux et climatiques ont des incidences relativement importantes en fonction des pays et des secteurs. Cela pourrait affecter la chaîne de valeur d'une entreprise (chaîne d'approvisionnement, exploitation et actifs, logistique et marché) et avoir un impact sur la performance financière. En l'occurrence, les secteurs de la chimie, de l'énergie, l'acier et ciment, les activités d'extraction, le transport et le secteur alimentaire sont les plus exposés aux risques environnementaux.



## DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES, NOTAMMENT LES RISQUES PHYSIQUES, DE TRANSITION ET DE RESPONSABILITÉ LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA BIODIVERSITÉ

Les chiffres ci-dessous montrent une très forte hétérogénéité des contributions des différents secteurs.

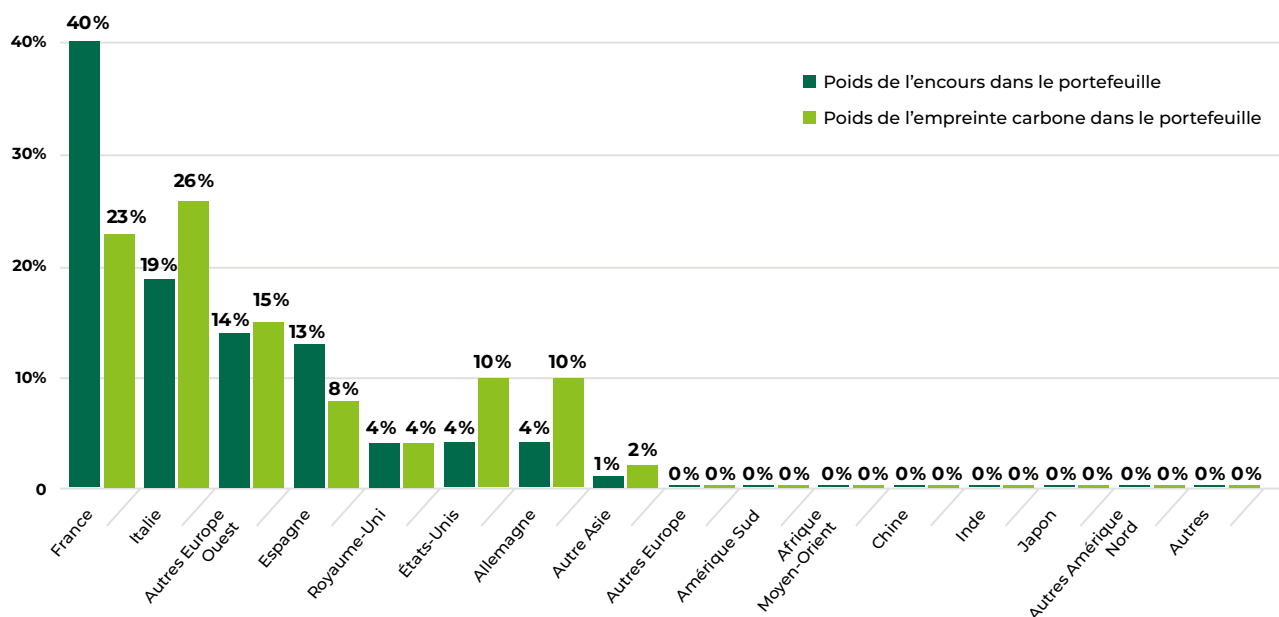
### Contribution aux émissions carbone du portefeuille par macro-secteur économique à fin 2025



Source : Crédit Agricole Assurances

Par ailleurs, au sein d'un même secteur, la même disparité se retrouve au niveau des zones géographiques (à partir des sièges sociaux) comme le montre le graphique suivant sur le secteur de l'énergie.

### Répartition des investissements dans le macro-secteur de l'énergie par secteur géographique à fin 2025



Source : Crédit Agricole Assurances

L'évaluation de l'exposition au risque de transition s'appuie également sur des mesures concrètes de réduction de son empreinte carbone :

- Les investissements en obligations vertes, projets liés aux énergies renouvelables, actifs immobiliers où les risques de transition sont identifiés notamment lors des démarches de labélisation et certification environnementale.
- L'application des politiques sectorielles de Crédit Agricole S.A. et notamment celle de la politique charbon permet de privilégier les émetteurs s'inscrivant dans une démarche de transition énergétique visant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

## 8.3. ESTIMATION QUANTITATIVE DE L'IMPACT FINANCIER DES PRINCIPAUX RISQUES EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE IDENTIFIÉS

Crédit Agricole Assurances évalue les impacts des risques physiques et de transition sur son portefeuille d'activité, en s'appuyant notamment sur des scénarios à court et long terme dans le cadre du processus ORSA et par l'intermédiaire de modélisations internes.

**Scénarios de court terme** : scénarios internes ou lors des exercices de stress tests menés par l'ACPR pour tester l'activité sur un horizon de 5 ans, en lien avec l'horizon de planification stratégique des entreprises (exemples : multiplication de chocs physiques aigus de court terme comme la sécheresse, vague de chaleur intense, les inondations combinées à une perturbation des marchés financiers) et mesurer sa vulnérabilité.

Certaines modélisations internes sont également utilisées pour quantifier ces risques (scénarios généraux d'événements climatiques).

**Scénarios de long terme** : utilisés dans le cadre des exercices de l'ACPR, réalisés en 2020 et 2023, incluant dans la dernière édition une transition ordonnée et une transition désordonnée à l'horizon 2050 (respectivement basés sur les scénarios NGFS « Below 2°C » et « Delayed Transition ») en fonction du rythme de mise en œuvre des actions pour limiter la hausse des températures.

### ZOOM SUR LES SCÉNARIOS DE L'EXERCICE STRESS TEST CLIMATIQUE 2023

Deux scénarios de stress sont proposés, comparés à un scénario de référence (scénario fictif sans prise en compte des risques physiques et des risques liés à la transition). Un dispositif de gestion des risques est mis en place dans le schéma global du processus décisionnel de l'entreprise pour la prise en compte de ces risques climatiques.

**1° Scénario court terme** : Succession de périls physiques extrêmes (sécheresse/ vague de chaleur et choc inondation localisé avec rupture de barrage) de 2023 à début 2025, suivi d'un choc de marché au deuxième trimestre 2025 (choc de valorisation touchant plus particulièrement les actifs des secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre).

**2° Scénario long terme** : Scénarios de transition à horizon 2050 dont un de transition ordonnée et un de transition désordonnée couplés, chacun d'eux, à un scénario physique (hausse mortalité, frais de santé, dommages à couvrir en non-vie).

### 8.3.1. SCÉNARIO DE COURT TERME

#### 8.3.1.1. Exercices de stress tests

Des évaluations sont menées dans le cadre de l'exercice de stress test, en particulier l'exercice proposé par l'ACPR auquel les entités du Crédit Agricole Assurances, Predica et Pacifica, ont participé (soit une couverture par l'exercice de 84,00 % de l'activité Santé-Vie Crédit Agricole Assurances et 87,00 % de l'activité Non-Vie Crédit Agricole Assurances).

Même si les scénarios de stress à court terme affichent un impact défavorable sur l'activité en lien avec les scénarios économiques particulièrement adverses<sup>(32)</sup>, l'impact reste temporaire et contenu avec un retour progressif à une trajectoire financière solide (grâce à la stabilisation des marchés, aux ajustements tarifaires et de provisionnement). Cette tendance transparaît dans les différentes lignes d'activités, avec une chronologie des impacts légèrement différenciée :

**Les activités d'épargne/retraite et de prévoyance/emprunteur** (Predica principalement) sont peu affectées par les chocs physiques les deux premières années. Ils subissent cependant une dégradation plus prononcée avec la perturbation des marchés financiers au milieu de la période de projection, provoquant une hausse du ratio Sinistres/Primes et une baisse du ratio de solvabilité. La 5<sup>ème</sup> année de la projection est néanmoins marquée par une amélioration des ratios à mesure que les marchés financiers se stabilisent.

**L'activité dommages** (principalement Pacifica) est impactée négativement dès la première année, avec l'augmentation des sinistres liés aux événements climatiques. Les conditions négatives sont entretenues les années suivantes par les conséquences néfastes des événements climatiques sur les marchés financiers, entraînant une baisse du ratio de solvabilité. Le ratio tend à augmenter en fin de la période de projection avec l'amélioration des conditions de marché. La dégradation du ratio Sinistres/Primes reste contenue dans le temps, avec une amélioration progressive en fin de période. L'impact du climatique sur le résultat est fortement réduit par le mécanisme de réassurance.

(32) (Dégradation du ratio de solvabilité en lien avec les scénarios économiques particulièrement adverses combinée à une hausse du ratio Sinistres / Primes)

Pour l'exercice 2024, un scénario climatique Crédit Agricole Assurances a également été élaboré dans le cadre de l'exercice annuel ORSA pour évaluer les impacts d'un scénario climatique combinant risque physique et risque de transition avec des chocs techniques et financiers.

- Chocs techniques : périls physiques aigus dès 2025 et sur tout l'horizon de projection.
- Augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques : sécheresse / vagues de chaleur, inondations, etc.
- Dégradation de l'environnement affectant la santé : développement de maladies / de pandémies et multiplicité des pathologies chroniques.
- Impacts financiers à l'actif à la suite de l'accélération des événements climatiques.

Les résultats de ce scénario montrent une baisse significative du ratio de solvabilité, essentiellement liée au risque de transition (à cause des hypothèses pénalisantes des conditions de marché), tout en restant au-dessus du seuil réglementaire de 100 %.

Cette baisse est temporaire et est suivie d'une amélioration du ratio de solvabilité en fin de projection à mesure que les marchés financiers se stabilisent et malgré la poursuite des événements climatiques sur le reste de la trajectoire affectant les entités non-vie, démontrant ainsi la résilience de Crédit Agricole Assurances.

En 2025, il a été décidé de ne pas reconduire ce scénario climatique Crédit Agricole Assurances (les conclusions auraient été analogues au regard d'hypothèses similaires et d'un profil de risques inchangé). Les entités d'assurances de Crédit Agricole Assurances ont continué à évaluer les impacts au travers de scénarios climatiques spécifiques par entité (voir section ci-dessous SCÉNARIOS INTERNES).

En parallèle de l'exercice ORSA 2025, une étude de l'intégration des scénarios risques climatiques à long terme au sein de l'ORSA, a été menée, pour une mise en œuvre pour l'ORSA 2027. Pour ce faire, les entités tiennent compte de la performance des outils et principes utilisés dans les scénarios de changement climatique précédents, afin d'en renforcer l'efficacité.

### 8.3.1.2. Scénarios internes

Dans le cadre de l'exercice ORSA, afin de s'assurer de la bonne couverture de leur profil de risque, les entités de Crédit Agricole Assurances ont complété ce scénario climatique en évaluant les impacts au travers de scénarios spécifiques, en fonction de leurs activités et couverture géographique, et qu'elles restituent à leur gouvernance conformément au processus ORSA de Crédit Agricole Assurances. Les compagnies les plus exposées localement aux risques climatiques sont ainsi amenées à évaluer les impacts au travers de scénarios spécifiques.

En 2025, le nombre de scénarios spécifiques climatiques pour les entités exposées s'est accru, avec 9 scénarios climatiques pour 7 entités en 2025 (contre 7 scénarios pour 5 entités en 2024).

| Entité                  | Scénarios                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>CA ASSICURAZIONI</b> | • Événements de chutes de grêle, inondations, tremblements de terre                                                                                                                                                            |
| <b>MUDUM SEGUROS</b>    | • Concentration d'événements extrêmes (tempête, inondations, incendies) au cours d'une même année en raison du changement climatique ainsi qu'un scénario climatique tendanciel avec des événements progressant au fil des ans |
| <b>CA ZYCIE</b>         | • Scénario simulant des vagues de chaleur et une nouvelle maladie transmise causée par le changement climatique                                                                                                                |
| <b>CATU</b>             | • Pluies extrêmes provoquant des inondations                                                                                                                                                                                   |
| <b>PACIFICA</b>         | • Choc exceptionnel combinant notamment la survenance d'événements climatiques : tempête, grêle, sécheresse, inondation, cyclones (Antilles / Réunion) ; et un sous-placement de la réassurance                                |
| <b>PIÙ VERA</b>         | • Scénario faisant intervenir un séisme, des épisodes de grêle et une inondation                                                                                                                                               |
| <b>VERA PROTEZIONE</b>  | • Choc financier couplé à une hausse de la mortalité en lien avec un scénario climatique                                                                                                                                       |

Les résultats de ces scénarios spécifiques montrent également la résilience des entités d'assurances. Au regard des analyses réalisées, le niveau de fonds propres immobilisés pour faire face aux risques environnementaux est considéré comme suffisant.

### 8.3.1.3. Évaluations spécifiques risques physiques

Au sein de Crédit Agricole Assurances, la principale compagnie d'assurances de dommages, Pacifica est exposée aux risques physiques.

Relatif au dispositif de surveillance et de maîtrise de ces risques mis en place pour contenir l'exposition, une quantification des risques physiques est réalisée, reposant sur des simulations de scénarios d'événements climatiques :

- Par le module catastrophe du SCR défini dans la Formule Standard de la norme Solvabilité 2 correspondant à une période de retour de 200 ans ;
- Par la modélisation interne reposant sur des modèles du marché, permettant de disposer d'une courbe de distribution du risque en fonction des périodes de retour.

La limitation de l'impact des événements climatiques repose notamment sur un programme de réassurance adapté, un ajustement de la tarification et une modélisation.

### 8.3.2. SCÉNARIOS DE LONG TERME

Les scénarios de long terme révèlent la résilience de Crédit Agricole Assurances aux chocs climatiques, compte tenu de son exposition limitée aux secteurs à forte intensité carbone qui sont stressés dans ces scénarios (services pétroliers, fournisseurs de gaz, charbon).

Ce profil de résilience est encore renforcé par la politique de désengagement de Crédit Agricole Assurances en matière de charbon.

La fréquence accrue des catastrophes naturelles et l'augmentation correspondante des sinistres peuvent être partiellement compensées par une réévaluation des cotisations annuelles.

Cette résilience se reflète dans les différentes lignes d'activités :

**Epargne/retraite** : les résultats de ce périmètre restent soutenus et ne montrent pas de trajectoires différenciées selon les scénarios. La croissance des encours sous gestion n'est pas fondamentalement altérée par la montée des risques climatiques et le rendement à long terme du portefeuille d'actifs continue de croître contribuant à pérenniser la constitution d'une provision pour participation aux bénéfices tout en maintenant la rentabilité globale.

**Assurance prévoyance/emprunteur** : la hausse des sinistres induite par la fréquence plus élevée des maladies vectorielles, des catastrophes naturelles et de la pollution entraîne une dégradation du ratio Sinistres/Primes (augmentation d'environ 13,00 % le long de l'horizon de projection). Pourtant, cet effet peut être atténué par une politique de gestion active via une réévaluation des tarifs sur les nouvelles affaires.

**Dommages** (principalement Pacifica) : une différence de rentabilité de plus de 20,00 % (entre le scénario central et le scénario stressé) est observée en raison des chocs sur la santé et des sinistres liés aux catastrophes naturelles. Les revenus restent en hausse régulière portée par la croissance du portefeuille le long de l'horizon de projection. La fréquence accrue des événements extrêmes entraîne une hausse des primes annuelles, dont l'augmentation annuelle moyenne est jugée acceptable (3,20 % en santé et 2,50 % en multirisques habitation dans le scénario « Delayed Transition ») avec néanmoins un effet hétérogène sur certaines régions plus impactées.

## 8.4. INDICATION DE L'ÉVOLUTION DES CHOIX MÉTHODOLOGIQUES ET DES RÉSULTATS

L'exercice pilote climatique et l'exercice de stress test climatique conduit par l'ACPR ont représenté des exercices d'apprentissage utiles pour l'élaboration d'un scénario de stress climatique Crédit Agricole Assurances de l'exercice ORSA 2024 en définissant notamment les contours d'un cadre de projection (granularité, horizons, méthodologies) et les hypothèses de stress associées au changement climatique.

Cette évaluation a constitué une des contributions significatives dans l'évaluation des risques environnementaux et a permis d'alimenter les travaux réalisés en 2025 dans le but d'intégrer des scénarios risques climatiques à long terme au sein d'un prochain exercice ORSA.

Les données en vision prospective utilisées pour identifier et évaluer les risques environnementaux sont, de manière générale, les mêmes données que celles utilisées pour réaliser les exercices prudentiels et surtout ORSA.

Pour l'évaluation prospective court et long terme des risques climatiques, le Crédit Agricole Assurances a décidé de s'appuyer en 2024 sur l'exercice de stress-test climatique proposé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et ses hypothèses/données associées.

Autres exemples de données utilisées pour l'évaluation des risques environnementaux :

- Exercice de projection ORSA : données système de gestion, données de la base d'actifs, données de bilan,
- Suivi de l'empreinte carbone (méthodologie top-down) : données de la base d'actifs,
- Dispositif d'identification des risques majeurs : montants des SCR du processus S2 prudentiel,
- Suivi des investissements en énergie renouvelable : rapport du service infrastructure de la direction des investissements.

## **8.5. PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE**

---

Sur les sujets biodiversité, en collaboration avec Crédit Agricole S.A., les travaux se poursuivent afin d'approfondir l'analyse des enjeux liés à la Nature.

Ces travaux permettront notamment d'enrichir les cartographies des risques environnementaux et les impacts associés à ces risques.

En parallèle de l'exercice ORSA 2025, une étude a également été menée en 2025 et se poursuivra en 2026, sur l'intégration de scénarios risques climatiques à long terme au sein de l'ORSA, intégrant notamment un scénario de réchauffement inférieur à +2°, et un scénario de réchauffement supérieur à +2°. Pour ce faire, les entités de Crédit Agricole Assurances tiennent compte de la performance des outils et principes utilisés dans les scénarios de changement climatique précédemment réalisés, afin d'en renforcer l'efficacité. En amont de la mise en œuvre pour l'ORSA 2027, un exercice test sera mené.

## CONCLUSION

L'année 2025 a permis à Crédit Agricole Assurances et ses filiales, dont Spirica, de poursuivre la mise en œuvre du Projet Sociétal de Crédit Agricole S.A. Cette année a aussi été l'occasion de faire un bilan complet sur les cibles et objectifs de Crédit Agricole Assurances, en matière de durabilité. Crédit Agricole Assurances reste conscient des efforts à poursuivre et des défis à relever pour agir sur les grandes transitions structurelles : énergétique, démographique, urbaine, numérique, environnementale et industrielle.

Dans cette approche, Crédit Agricole Assurances continue les investissements pour répondre à ces transitions et pour contribuer activement à la souveraineté nationale, sans perdre de vue la performance économique.

Convaincue que la création de valeur à long terme repose sur une épargne utile et responsable, Spirica poursuit le développement de solutions patrimoniales innovantes, conciliant accompagnement des clients, diversification des investissements et intégration progressive des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cette ambition s'inscrit pleinement dans la volonté de Spirica, de contribuer, aux côtés de l'ensemble de ses parties prenantes, au financement durable de l'économie réelle.

### AGIR POUR LA TRANSITION CLIMATIQUE

La transition énergétique est au cœur de la stratégie de Crédit Agricole Assurances. Crédit Agricole Assurances se positionne comme un acteur de la lutte contre le changement climatique, notamment via des investissements stratégiques dans les énergies renouvelables et les technologies propres. Ces choix d'investissement contribuent à la réduction de l'empreinte carbone de Crédit Agricole Assurances et participent à la construction d'un avenir durable pour les générations futures.

En parallèle, Crédit Agricole Assurances continue d'élargir le périmètre des actifs soumis à une analyse extra-financière. Cette démarche repose sur une collaboration transversale entre les différentes parties prenantes concernées et s'inscrit dans la démarche d'investisseur responsable de Crédit Agricole Assurances.

### AGIR POUR LA COHÉSION ET L'INCLUSION

La cohésion sociale et l'inclusion fondent le second pilier de l'engagement de Crédit Agricole Assurances. L'objectif est de développer et de valoriser les investissements thématiques dans les territoires, pour répondre aux enjeux de la société : accès au logement, accès à la santé et accès au numérique pour le plus grand nombre.

En favorisant l'égalité des chances et en luttant contre les discriminations, Crédit Agricole Assurances souhaite contribuer au renforcement du lien social et à l'amélioration du bien-être des populations.

### AGIR POUR LES TRANSITION AGRO-AGRI

Crédit Agricole Assurances soutient les acteurs du secteur et investit dans des projets innovants visant à promouvoir des pratiques agricoles durables et résilientes face aux défis climatiques et économiques. Cette démarche contribue à renforcer la souveraineté alimentaire, à préserver les territoires et à garantir la viabilité économique des exploitations agricoles.

**Ces trois axes stratégiques sont essentiels pour construire un avenir cohérent avec les principes du développement durable, tout en participant à la souveraineté économique de la France. Les défis sont nombreux, mais l'engagement collectif de Crédit Agricole Assurances est certain. Ensemble, chaque jour, des actions concrètes sont menées pour construire un avenir durable pour tous, dans l'intérêt des clients et celui de la société.**



# ANNEXE

## LISTE DES FONDS ARTICLES 8 ET ARTICLES 9 DES FONDS EN EUROS

1

### LISTE DES FONDS "ARTICLE 8"

|                                                    |
|----------------------------------------------------|
| Accès Valeur                                       |
| AEX Paris Commerces                                |
| Agricole Rivage Dette Infra                        |
| Altixia Valeur                                     |
| Amundi DS IV Vaugirard                             |
| Amundi Euro Liquidity Select                       |
| Amundi Euro Liquidity Short Term SRI               |
| Amundi Euro Liquidity-Rated Responsible            |
| BFT France Futur ISR Climat                        |
| BNP Paribas Easy ESG Eurozone Biodiversity Leaders |
| Bridge Europe 2020                                 |
| CAA ABS Court Terme                                |
| CAA Actions Mondes                                 |
| CAA Private Debt 2024                              |
| CAA Private Equity 2025                            |
| Cap Santé                                          |
| Capimmo                                            |
| CPR Absolute Return Bonds                          |
| DNCA Invest Convertibles                           |
| Edissimmo                                          |
| Effithermie                                        |
| Efimmo                                             |
| Elysées Pierre                                     |
| FructiPierre                                       |
| FructiRégions                                      |
| GénéPierre                                         |
| GRD 13                                             |
| GRD 3                                              |
| GRD 44                                             |
| GRD 8                                              |
| GRD Global Disruptive                              |
| Groupama Europe Convertible                        |
| Hugau Obli                                         |
| ImmoRente                                          |
| Laffitte Pierre                                    |
| Lazard Convertible Global                          |
| LBPAM Europe Convertibles SRI                      |
| LF Multimmo Durable                                |
| LFP Multimmo                                       |



#### LISTE DES FONDS "ARTICLE 8"

|                                                       |
|-------------------------------------------------------|
| Linasens                                              |
| Lithos O                                              |
| M Convertibles                                        |
| Meilleurimmo                                          |
| Mid Infra 2                                           |
| Mirabaud Convertibles Global                          |
| Novaxia R                                             |
| Novaxia Vista                                         |
| ODDO BHF Global Private Equity                        |
| ODDO BHF Global Target 2028                           |
| Patrimmo Commerce                                     |
| Perial Hospitalité Europe                             |
| PrimoPierre                                           |
| PrimoVie                                              |
| Rivoli Avenir Patrimoine                              |
| Schroders Capital Senior Infrastructure Debt Europe V |
| Silver Avenir                                         |
| Sofidy Convictions Immobilières                       |
| Sofidy Pierre Euro                                    |
| Tailor Allocation Défensive                           |
| UBAM Global Convertible Bond                          |
| UBS Convert Global                                    |
| ViaGénération                                         |
| Y Immo                                                |

#### LISTE DES FONDS "ARTICLE 9"

|                                       |
|---------------------------------------|
| Best Business Models SRI              |
| Credit Mutuel Pierre 1                |
| Eiffel Impact Debt 2                  |
| Epargne Foncière                      |
| Fonds Objectif Climat Actions 2       |
| HSBC Europe Equity Green Transition   |
| LF Paris Grand Patrimoine             |
| LFP Europimmo                         |
| Mirova Energy Transition 6            |
| Objectif Biodiversité Actions cotées  |
| Patrimmo Croissance                   |
| Perial Euro Carbone                   |
| Perial Grand Paris                    |
| Perial O2                             |
| Pierre Impact                         |
| SelectInvest 1                        |
| Tocqueville Equity Biodiversity SRI   |
| Tocqueville Europe Equity Environment |



## ANNEXE

# INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019

Crédit Agricole Assurances a mis en place les moyens nécessaires pour mesurer les indicateurs d'incidence négative du règlement SFDR (dits indicateurs Principal Adverse Impact ou PAI) et ce, sur l'ensemble de ses filiales, dont Spirica. Crédit Agricole Assurances s'appuie sur la source de données et l'expertise de Clarity AI pour le traitement des données des PAI.

Pour l'année 2025, les données figurant dans les tableaux ci-après couvrent les portefeuilles des fonds euros et des unités de compte gérés par Amundi. La part des fonds euros dont la gestion n'est pas déléguée à Amundi ne figure pas dans le périmètre couvert cette année, comprenant entre autres les actifs immobiliers et les titres non cotés. Au global, l'ensemble du portefeuille de Spirica (sur l'assiette de calcul fonds euros et unités de compte compris) a pu être analysé, soit 19,41 Mds€.

Pour SFDR, le règlement exige un rapport annuel. En ce sens, Crédit Agricole Assurances fournit des mesures qui sont réalisées sur la moyenne trimestrielle des investissements en portefeuille en 2025. Les tableaux, ci-après, présentent les données pour l'exercice 2025, en comparaison des données publiées en 2024.

### Les ratios sont mesurés sur le périmètre concerné :

- Total des investissements dans les entreprises pour les PAI 1 à 14 de la table 1, 4 de la table 2 et 9 de la table 3.
- Total des investissements dans les émetteurs souverains ou supranationaux pour les PAI 15, 16 de la table 1.
- Total des investissements immobiliers pour les PAI 17, 18 de la table 1.

Les méthodologies relatives à ces indicateurs ainsi que certaines explications relatives à la notion de taux de couverture sont présentées à la suite des PAI, grâce à la source de données Clarity AI. En revanche, les éléments de mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence reposent toujours sur Amundi, le principal gestionnaire d'actifs. Les explications détaillées de ces mesures peuvent être retrouvées dans les différentes publications d'Amundi sur Amundi.com (notamment au sein du Rapport d'Engagement 2025 et du Rapport Climat et Durabilité 2025).

Les politiques de prise en compte des incidences négatives décrites ci-après seront présentées aux membres du Conseil d'Administration de Spirica en juillet 2025.

## A. INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS

| INDICATEURS D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ                           | ÉLÉMENTS DE MESURE                                                                                                                                                                              | INCIDENCE 2025                            | INCIDENCE 2024                            | MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT       |                                                                                                                                                                                                 |                                           |                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)                                        |                                                                                                                                                                                                 |                                           |                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 1. Emissions de gaz à effet de serre                                           | Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub>                                                                                                                            | 291 315<br>Taux de couverture : 60,02 %   | 240 706<br>Taux de couverture : 57,27 %   | <p><b>Engagement</b> : thème d'engagement sur la transition vers une économie bas carbone.</p> <p><b>Vote</b> : exigence de critères liés à la transition énergétique dans la rémunération des dirigeants pour les secteurs ayant un impact important sur le climat, utilisation du droit de vote comme escalade en cas d'incidences négatives notables.</p>                                                                                                                                     |
|                                                                                | Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub>                                                                                                                            | 72 324<br>Taux de couverture : 60,02 %    | 66 418<br>Taux de couverture : 57,27 %    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                                                                | Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub>                                                                                                                            | 4 885 507<br>Taux de couverture : 57,42 % | 2 925 025<br>Taux de couverture : 55,32 % |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                                                                | Emissions totales de GES en tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub>                                                                                                                                | 5 003 098<br>Taux de couverture : 57,36 % | 3 103 322<br>Taux de couverture : 55,26 % |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 2. Empreinte carbone                                                           | Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> par millions d'euros investis                                                                                                         | 489<br>Taux de couverture : 57,36 %       | 212<br>Taux de couverture : 55,26 %       | <p><b>Intégration du score ESG</b> : inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements             | Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements | 1 556<br>Taux de couverture : 57,41 %     | 698<br>Taux de couverture : 55,44 %       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles                                                                                                       | 7,31 %<br>Taux de couverture : 48,95 %    | 3,61 %<br>Taux de couverture : 44,64 %    | <p><b>Engagement</b> : thème d'engagement sur la transition vers une économie bas carbone.</p> <p><b>Vote</b> : exigence de critères liés à la transition énergétique dans la rémunération des dirigeants pour les secteurs ayant un impact important sur le climat, utilisation du droit de vote comme escalade en cas d'incidences négatives notables.</p> <p><b>Politique d'exclusion</b> : inclus dans la politique d'exclusion liée au charbon et aux hydrocarbures non conventionnels.</p> |

**INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4  
DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPÉEN  
ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019**

| INDICATEURS<br>D'INCIDENCES<br>NÉGATIVES SUR<br>LA DURABILITÉ                   | ÉLÉMENTS<br>DE MESURE                                                                                                                                                                                                                                                           | INCIDENCE<br>2025                       | INCIDENCE<br>2024                       | MESURES PRISES, MESURES<br>PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES<br>POUR LA PÉRIODE DE<br>RÉFÉRENCE SUIVANTE                                                                                                              |
|---------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                         |                                         |                                                                                                                                                                                                                |
| <b>ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)</b>                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                         |                                         |                                                                                                                                                                                                                |
| 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable             | Part de la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie                     | 62,31 %<br>Taux de couverture : 52,97 % | 67,51 %<br>Taux de couverture : 49,87 % | <b>Engagement</b> : thème d'engagement sur la transition vers une économie bas carbone.<br><br><b>Intégration du score ESG</b> : inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire. |
|                                                                                 | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie | 39,73 %<br>Taux de couverture : 20,07 % | 44,14 %<br>Taux de couverture : 18,42 % |                                                                                                                                                                                                                |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique     | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique                                                                                                                      | 0,38<br>Taux de couverture : 35,00 %    | 0,13<br>Taux de couverture : 33,41 %    | <b>Engagement</b> : thème d'engagement sur la transition vers une économie bas carbone.<br><br><b>Intégration du score ESG</b> : inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire. |
|                                                                                 | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés investies appartenant au secteur à fort impact climatique A (agriculture, sylviculture et pêche)                                                                                           | 0,01<br>Taux de couverture : 7,89 %     | 0,00<br>Taux de couverture : 7,49 %     |                                                                                                                                                                                                                |
|                                                                                 | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés investies appartenant au secteur à fort impact climatique B (mines et carrières)                                                                                                           | 0,11<br>Taux de couverture : 18,61 %    | 0,02<br>Taux de couverture : 18,93 %    |                                                                                                                                                                                                                |
|                                                                                 | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés investies appartenant au secteur à fort impact climatique C (industrie manufacturière)                                                                                                     | 0,15<br>Taux de couverture : 28,80 %    | 0,05<br>Taux de couverture : 27,68 %    |                                                                                                                                                                                                                |

| INDICATEURS<br>D'INCIDENCES<br>NÉGATIVES SUR<br>LA DURABILITÉ               | ÉLÉMENTS<br>DE MESURE                                                                                                                                                                                                                        | INCIDENCE<br>2025                    | INCIDENCE<br>2024                    | MESURES PRISES, MESURES<br>PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES<br>POUR LA PÉRIODE DE<br>RÉFÉRENCE SUIVANTE                                                                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT    |                                                                                                                                                                                                                                              |                                      |                                      |                                                                                                                                                                                                                       |
| ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)                                     |                                                                                                                                                                                                                                              |                                      |                                      |                                                                                                                                                                                                                       |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés investies appartenant au secteur à fort impact climatique D (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)                          | 0,19<br>Taux de couverture : 22,52 % | 0,04<br>Taux de couverture : 20,95 % | <p><b>Engagement</b> : thème d'engagement sur la transition vers une économie bas carbone.</p> <p><b>Intégration du score ESG</b> : inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire.</p> |
|                                                                             | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés investies appartenant au secteur à fort impact climatique E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités de dépollution) | 0,01<br>Taux de couverture : 10,04 % | 0,00<br>Taux de couverture : 8,44 %  |                                                                                                                                                                                                                       |
|                                                                             | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés investies appartenant au secteur à fort impact climatique F (construction)                                                                              | 0,03<br>Taux de couverture : 17,18 % | 0,00<br>Taux de couverture : 16,66 % |                                                                                                                                                                                                                       |
|                                                                             | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés investies appartenant au secteur à fort impact climatique G (commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles).                | 0,00<br>Taux de couverture : 21,14 % | 0,00<br>Taux de couverture : 19,57 % |                                                                                                                                                                                                                       |
|                                                                             | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés investies appartenant au secteur à fort impact climatique H (transport et stockage)                                                                     | 0,04<br>Taux de couverture : 22,69 % | 0,01<br>Taux de couverture : 19,68 % |                                                                                                                                                                                                                       |
|                                                                             | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés investies appartenant au secteur à fort impact climatique L (activités immobilières)                                                                    | 0,04<br>Taux de couverture : 19,76 % | 0,00<br>Taux de couverture : 18,81 % |                                                                                                                                                                                                                       |

| INDICATEURS D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ                                             | ÉLÉMENTS DE MESURE                                                                                                                                                                                                                          | INCIDENCE 2025                       | INCIDENCE 2024                       | MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT</b>                  |                                                                                                                                                                                                                                             |                                      |                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>BIODIVERSITÉ</b>                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                             |                                      |                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones | 0,01<br>Taux de couverture : 47,04 % | 0,01<br>Taux de couverture : 42,85 % | <p><b>Engagement</b> : thème d'engagement sur la préservation du capital naturel.</p> <p><b>Vote</b> : utilisation du droit de vote comme escalade en cas d'incidences négatives notables.</p> <p><b>Suivi des controverses</b> : dépistage au sein d'un large univers d'émetteurs, en tenant compte des niveaux d'alertes relatives à la biodiversité et l'utilisation des sols.</p> <p><b>Intégration du score ESG</b> : inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire.</p> |
| <b>EAU</b>                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                             |                                      |                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 8. Rejets dans l'eau                                                                             | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée                                                                                                        | 0,01<br>Taux de couverture : 30,25 % | 0,00<br>Taux de couverture : 26,62 % | <p><b>Engagement</b> : thème d'engagement sur la préservation du capital naturel.</p> <p><b>Suivi des controverses</b> : dépistage au sein d'un large univers d'émetteurs, en tenant compte des niveaux d'alerte relatives à la biodiversité et aux déchets.</p> <p><b>Intégration du score ESG</b> : inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire.</p>                                                                                                                      |
| <b>DÉCHETS</b>                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                             |                                      |                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs                                          | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée                                                                          | 28<br>Taux de couverture : 58,20 %   | 16<br>Taux de couverture : 53,46 %   | <p><b>Engagement</b> : thème d'engagement sur la préservation du capital naturel.</p> <p><b>Suivi des controverses</b> : dépistage au sein d'un large univers d'émetteurs, en tenant compte des niveaux d'alerte relatives aux émissions toxiques, aux rejets et aux déchets.</p> <p><b>Intégration du score ESG</b> : inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire.</p>                                                                                                     |

| INDICATEURS D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ                                                                                                                                                                            | ÉLÉMENTS DE MESURE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | INCIDENCE 2025                         | INCIDENCE 2024                         | MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                        |                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| LES QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONNEL                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                        |                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales                                                                                      | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)                                                                                                             | 3,06 %<br>Taux de couverture : 46,98 % | 0,80 %<br>Taux de couverture : 42,85 % | <p><b>Exclusion</b> : sont exclus les émetteurs qui violent, de manière répétée et sérieuse, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial, sans action corrective crédible.</p> <p><b>Engagement</b> : thème d'engagement sur la cohésion sociale.</p> <p><b>Vote</b> : utilisation du droit de vote comme escalade sur les entreprises aux pratiques sociales controversées.</p> <p><b>Suivi des controverses</b> : dépistage au sein d'un large univers d'émetteurs, en tenant compte des niveaux d'alerte relatifs aux violations de la UNGC.</p> |
| 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations | 0,24 %<br>Taux de couverture : 58,66 % | 0,16 %<br>Taux de couverture : 56,49 % | <p><b>Engagement</b> : thème d'engagement sur une gouvernance forte pour le développement durable.</p> <p><b>Vote</b> : utilisation du vote comme escalade sur les entreprises aux pratiques sociales controversées.</p> <p><b>Suivi des controverses</b> : dépistage au sein d'un large univers d'émetteurs, en tenant compte des niveaux d'alerte relatifs aux politiques publiques et aux incidents de gouvernance.</p>                                                                                                                                 |
| 12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé                                                                                                                                                                    | Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements                                                                                                                                                                                                               | 0,22<br>Taux de couverture : 44,33 %   | 0,09<br>Taux de couverture : 41,05 %   | <p><b>Engagement</b> : thème d'engagement sur la cohésion sociale.</p> <p><b>Vote</b> : thème prioritaire de la politique de vote sur la cohésion sociale.</p> <p><b>Suivi des controverses</b> : dépistage au sein d'un large univers d'émetteurs, en tenant compte des niveaux d'alerte relatifs aux relations de travail et la gestion des employés.</p>                                                                                                                                                                                                |
| 13. Mixité au sein des organes de gouvernance                                                                                                                                                                                   | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres                                                                                                                                                                                                                | 0,38<br>Taux de couverture : 58,75 %   | 0,22<br>Taux de couverture : 56,12 %   | <p><b>Engagement</b> : la généralisation de la mixité fait partie de la politique d'engagement via le lancement en 2020 du 30 % Club France Investor Group dont Amundi est devenu co-président.</p> <p><b>Vote</b> : politique de vote sur les entreprises aux pratiques sociales controversées.</p>                                                                                                                                                                                                                                                       |

| INDICATEURS D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ                                                                                                       | ÉLÉMENTS DE MESURE                                                                                           | INCIDENCE 2025                         | INCIDENCE 2024                         | MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b> |                                                                                                              |                                        |                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>LES QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONNEL</b>                                                                                                              |                                                                                                              |                                        |                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)                               | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées | 0,00 %<br>Taux de couverture : 50,57 % | 0,00 %<br>Taux de couverture : 46,33 % | <p><b>Politique d'exclusion</b> : les armes controversées sont exclues conformément à la politique d'exclusion des armes.</p> <p>Dans le cadre de sa politique d'exclusion, Amundi peut dialoguer avec certains émetteurs pour confirmer leur exposition à des armes controversées.</p> <p><b>Vote</b> : utilisation du droit de vote comme escalade sur les entreprises aux pratiques sociales controversées.</p> |

## B. INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX

| INDICATEURS D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ                    | ÉLÉMENTS DE MESURE                                                                                                                                                                                                                        | INCIDENCE 2025                        | INCIDENCE 2024                        | MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ENVIRONNEMENT</b>                                                    |                                                                                                                                                                                                                                           |                                       |                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 15. Intensité de GES                                                    | Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> par millions d'euros de produits intérieur brut                                                                                                        | 108<br>Taux de couverture : 13,03 %   | 10<br>Taux de couverture : 11,84 %    | <b>Intégration du score ESG</b> : inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation souverain ESG propriétaire.                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>SOCIAL</b>                                                           |                                                                                                                                                                                                                                           |                                       |                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales | Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national                                    | 6<br>Taux de couverture : 3,56 %      | 6<br>Taux de couverture : 2,85 %      | <p><b>Exclusion</b> : les pays figurant sur la liste des sanctions de l'Union européenne (UE) assorties d'une sanction consistant en un gel des avoirs et un indice de sanction au plus haut niveau (prenant en compte les sanctions des États-Unis et de l'UE) sont exclus, après examen formel et validation par le Comité de notation d'Amundi.</p> |
|                                                                         | Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national | 4,66 %<br>Taux de couverture : 3,56 % | 4,88 %<br>Taux de couverture : 2,85 % |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

## C. INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ACTIFS IMMOBILIERS

| INDICATEURS D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ                         | ÉLÉMENTS DE MESURE                                                                                                                                | INCIDENCE 2025                        | INCIDENCE 2024                        | MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE                 |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>COMBUSTIBLES FOSSILES</b>                                                 |                                                                                                                                                   |                                       |                                       |                                                                                                          |
| 17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers        | Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles | 0,00 %<br>Taux de couverture : 0,00 % | 0,00 %<br>Taux de couverture : 0,00 % | Intégration au score ESG : la thématique pollution est intégrée dans la notation ESG.                    |
| <b>EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE</b>                                                |                                                                                                                                                   |                                       |                                       |                                                                                                          |
| 18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique | Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique                                                             | 0,00 %<br>Taux de couverture : 0,00 % | 0,00 %<br>Taux de couverture : 0,00 % | Intégration au score ESG : le niveau de performance énergétique est pris en compte dans la notation ESG. |

## D. AUTRES INDICATEURS RELATIFS AUX PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

| INDICATEURS D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ                                                        | ÉLÉMENTS DE MESURE                                                                                                                                               | INCIDENCE 2025                          | INCIDENCE 2024                          | MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ÉMISSIONS</b>                                                                                            |                                                                                                                                                                  |                                         |                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris (en %) | 62,49 %<br>Taux de couverture : 62,63 % | 37,69 %<br>Taux de couverture : 60,09 % | <p><b>Engagement</b> : thème d'engagement sur la transition vers une économie bas carbone.</p> <p><b>Vote</b> : exigence de critères liés à la transition énergétique dans la rémunération des dirigeants pour les secteurs ayant un impact important sur le climat, utilisation du droit de vote comme escalade en cas d'incidences négatives notables.</p> <p><b>Intégration du score ESG</b> : inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire.</p> |
| <b>DROITS DE L'HOMME</b>                                                                                    |                                                                                                                                                                  |                                         |                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 9. Absence de politique en matière de droits de l'Homme                                                     | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'Homme (en %)                                                   | 9,09 %<br>Taux de couverture : 59,10 %  | 5,41 %<br>Taux de couverture : 57,11 %  | <p><b>Intégration du score ESG</b> : inclus dans le pilier social du modèle de notation ESG propriétaire.</p> <p><b>Suivi des controverses</b> : dépistage au sein d'un large univers d'émetteurs, en tenant compte des niveaux d'alerte relatifs aux violations de la UNGC.</p>                                                                                                                                                                                                    |



## E. DESCRIPTION DES POLITIQUES VISANT À IDENTIFIER ET HIÉRARCHISER LES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

Crédit Agricole Assurances intègre la gestion des principales incidences négatives dans les différents composants de sa stratégie d'investissement responsable : les exclusions normatives et sectorielles, l'intégration des critères ESG dans ces investissements, ses engagements en faveur de la transition climatique (NZAOA) ou encore l'engagement actionnarial.

Crédit Agricole Assurances et sa principale société de gestion, Amundi, œuvrent conjointement en accord avec les scénarios scientifiques de références pour améliorer la prise en compte des enjeux ESG. L'ensemble des politiques est évoqué et détaillé dans le présent rapport ESG et sont disponibles sur le site de Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole Assurances.

## F. MÉTHODOLOGIE ET SOURCE DE DONNÉES

### PRINCIPES GÉNÉRAUX

Clarity AI a développé une méthodologie sur mesure pour chacune des principales incidences négatives, selon les définitions exactes du régulateur. Afin de publier des indicateurs qui représentent au mieux les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au niveau de l'entité, Clarity AI prend en compte dans son évaluation uniquement le poids du portefeuille applicable.

Pour le calcul des PAI, Clarity AI peut faire utilisation de la valeur d'entreprise ou, le cas échéant, du chiffre d'affaires, en accord avec la définition de chaque indicateur. Les deux mesures sont considérées en millions d'euros, comme l'exige la réglementation.

La réglementation définit la valeur d'entreprise comme « la somme, à la fin de l'exercice, de la capitalisation boursière des actions ordinaires, de la capitalisation boursière des actions privilégiées et de la valeur comptable de la dette totale et des participations ne donnant pas le contrôle, sans déduction des liquidités ou équivalents de liquidités ».

Clarity AI considère la valeur d'entreprise avec liquidités (EVIC), alignée sur cette définition.

### LIMITES MÉTHODOLOGIQUES ET MARGES D'ERREUR

Les limites de la méthodologie de Clarity AI sont liées à l'utilisation de données ESG. L'univers des données ESG est en cours de standardisation, ce qui peut avoir un impact sur la qualité des données et la mise à jour de ces dernières. Les réglementations actuelles et futures amélioreront la normalisation des rapports et des informations fournies par les entreprises sur lesquelles reposent les données ESG.

Dans certains cas, les entreprises investies ne divulguent pas toutes les informations requises pour le calcul des principales incidences négatives et une estimation ad hoc précise ne peut être effectuée, pour cette entreprise, sur une mesure particulière. En conséquence, Clarity AI peut supposer que l'entreprise manquante correspond globalement au profil des actifs restants dans le portefeuille, pour lesquelles des informations sont disponibles. Cela garantit que des données inconnues ne faussent le portefeuille à la hausse ou à la baisse, car les mesures moyennes du portefeuille restent inchangées.

Crédit Agricole Assurances recommande aux lecteurs de faire preuve de prudence et de tenir compte de cette marge d'erreur potentielle lors de l'interprétation et de l'utilisation des informations fournies.

### LES DIFFÉRENTES APPROCHES SELON LA COUVERTURE DES DONNÉES

La couverture des données peut être inégale entre les différents indicateurs des principales incidences négatives. Pour garantir un bon niveau de précision et de couverture, Clarity AI privilégie la déclaration des principales incidences négatives au niveau de l'entreprise. Cependant ils peuvent utiliser les données des sociétés mères, lorsque la couverture au niveau de l'entreprise pour des indicateurs spécifiques n'est pas suffisante, comme le suggèrent les directives réglementaires. Lorsque les données de l'organisation mère la plus proche ne sont toujours pas suffisantes, Clarity AI recherche d'autres sociétés mères dans la structure de l'organisation.

Avec cette approche, Clarity AI vise à augmenter sa capacité de reportings, tout en maintenant un alignement avec les exigences réglementaires.

## **SÉLECTION DES INDICATEURS ADDITIONNELS DE PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES**

Crédit Agricole Assurances a identifié les indicateurs additionnels dans les tableaux 2 et 3 du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 en évaluant :

- Leur pertinence par rapport aux priorités stratégiques ESG de Crédit Agricole Assurances et d'Amundi telles que décrites dans les politiques globales ;
- La disponibilité des données pour mesurer la gravité de l'impact de ces risques au sein de l'univers d'investissement.

Les données des entreprises et des souverains et entités assimilées, sont exclusivement fournies par Clarity AI pour les principales incidences négatives. Pour les actifs immobiliers :

- La collecte des données est réalisée directement auprès de nos principales parties prenantes (gestionnaires de bien, locataires, gestionnaires techniques...);
- La collecte des consommations d'énergie est réalisée auprès de chaque locataire des actifs immobiliers sous gestion via un prestataire dédié.

Les sources de données pourront être révisées à l'avenir et inclure davantage de fournisseurs de données.

# ANNEXE DÉFINITIONS

3

## DÉFINITIONS

### ARTICLE 29 LEC

Il renforce les exigences de transparence en matière ESG des investisseurs en intégrant et en mobilisant toutes les marges de manœuvre permises par le droit européen (règlement «Disclosure» (UE) 2019/2088). Le décret d'application combine ainsi une ambition, celle que la France continue de jouer un rôle moteur dans la finance durable, et un impératif d'articulation des différents niveaux de normes applicables. (economie.gouv)

### ASSET MANAGEMENT

Il s'agit d'une activité financière qui a pour objectif de créer, gérer, faire fructifier et maximiser les bénéfices de produits ou placements financiers confiés par des entreprises ou des investisseurs particuliers. (absparis)

### BIODIVERSITÉ

Terme qui a été obtenu par la contraction des mots biologie et diversité. Il désigne la diversité des organismes vivants (faune, flore, bactéries, etc.) et des écosystèmes présents sur Terre. (Novethic)

### BREEAM

Système de validation et de certification pour un environnement bâti durable, pour atteindre les objectifs ESG, de santé et de zéro émission nette. (bregroup)

### CDB

La Convention Internationale sur la Biodiversité ou Convention sur la Diversité Biologique rassemble, sous l'égide des Nations-Unies, 194 pays qui participent aux négociations internationales sur la préservation de la biodiversité. Les pays signataires sont engagés à conserver l'équilibre écologique de la planète tout en conservant une croissance du développement économique. (Novethic)

### CORPORATE SUSTAINABILITY REPORTING DIRECTIVE (CSRD)

Vise à favoriser la transition vers une économie mondiale durable, tenant compte de la justice sociale et de la protection de l'environnement. Elle remplacera bientôt la directive sur le reporting extra-financier des entreprises (NFRD), afin de renforcer les objectifs de l'Union Européenne en matière de transparence des entreprises. (Novethic)

### DÉCLARATION DE GLASGOW

La Déclaration de Glasgow est un catalyseur pour répondre au besoin d'accélérer de toute urgence l'action climatique dans le tourisme et obtenir des engagements solides à l'appui des objectifs mondiaux visant à réduire les émissions de moitié au cours de cette décennie et atteindre zéro émission nette le plus tôt possible avant 2050. (UNWTO)

### EMPREINTE CARBONE

L'empreinte carbone est un indicateur qui permet de mesurer l'impact d'une action ou d'une activité sur l'environnement. Pour le faire, on se base sur la quantité de gaz à effet de serre (GES) émise lors de cette action ou activité, qu'il s'agisse d'une personne, d'une organisation, d'une entreprise, d'un État ou encore d'un objet ou d'un procédé. (Leshorizons)

### ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ

L'érosion de la Biodiversité se traduit notamment par l'augmentation du taux d'extinction d'espèces, par le déclin des populations de certaines d'espèces, par la dégradation des habitats naturels. Elle résulte principalement de la destruction et de la fragmentation des milieux naturels, de leur pollution, de la surexploitation d'espèces sauvages, de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, mais également du Changement climatique. (Notre-environnement.gouv)

### EXCLUSION NORMATIVE

Dans le cadre d'un investissement responsable, l'investisseur peut être amené à exclure certains types d'investissement de leurs portefeuilles pour cause de non-respect de certains principes éthiques ou moraux, mais aussi de normes internationales. (Novethic)

### EXCLUSION SECTORIELLE

Dans le cas de l'exclusion sectorielle, il est question d'exclure des entreprises tirant une part de leur chiffre d'affaires, considérée comme significative, d'activités jugées néfastes pour la société. Il s'agit généralement d'exclusions éthiques, les secteurs les plus concernés étant l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent et la pornographie ou d'exclusions pour raisons environnementales dans le cas des OGM, du nucléaire ou de l'exploitation des énergies fossiles. (Novethic)

### FONDS EUROS

Ils définissent les supports d'investissement en représentation des contrats à capital garanti (hors frais de gestion) faisant porter un risque de performance financière des supports d'investissement à l'assureur. Il s'agit en France des fonds euros (fonds euros "standards" et fonds euro-croissance) et à l'étranger, des fonds garantis.

### FONDS PROPRES

Ils définissent les actifs qui ne sont pas en représentation de contrats d'assurance vie et retraite mais correspondent à l'activité propre de l'assureur et permettent de couvrir les besoins réglementaires en capital. Les rendements de ces actifs reviennent intégralement à l'assureur.

## HQE

La certification HQE traduit un équilibre entre respect de l'environnement (énergie, carbone, eau, déchets, biodiversité...), qualité de vie et performance économique par une approche globale et multi-thème/multicritère. Quel que soit le territoire, HQE est aussi une feuille de route stratégique, gage de maîtrise des coûts et des délais lors de la construction, de contrôle des charges et des risques lors de l'exploitation et de différenciation lors de la location ou de la vente. (HQEGBC)

## INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG

(Environnement Social Gouvernance) Il s'agit d'un investissement intégrant au moins l'un des trois aspects suivants : Environnement (E), Social (S), Gouvernance (G).

## ISR

(Investissement Socialement Responsable) Il s'agit d'un investissement intégrant de manière jointe les trois aspects E, S, G et circonscrit à un véhicule d'investissement (le fonds est complètement ISR ou non). L'ISR est donc plus restrictif que l'ESG et est inclus dedans (un produit ISR est nécessairement ESG). Il y a aussi le label ISR.

## LEED

La certification LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) est une certification environnementale d'origine nord-américaine visant à promouvoir la haute qualité environnementale des bâtiments. Développée par le US Green Building Council, elle vise à mesurer et réduire l'impact environnemental des bâtiments tout au long de leur cycle de vie. Conçue pour répondre à la pluralité des projets de construction et leurs spécificités, elle concerne différentes typologies d'actifs. (Greenaffair)

## NET ZERO ASSET OWNER ALLIANCE (NZAOA)

La Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA), convoquée par l'ONU, est une initiative dirigée par des investisseurs institutionnels qui s'engagent à transitionner leurs portefeuilles d'investissements vers la neutralité carbone d'ici 2050, conformément à une augmentation maximale de la température de 1,5 °C. L'Alliance compte 87 membres de 18 pays représentant 9,7 trillions de dollars d'actifs sous gestion. (NZAOA)

## OBLIGATION VERTE

Une obligation verte est un emprunt émis sur le marché par une entreprise ou une entité publique auprès d'investisseurs pour lui permettre de financer ses projets contribuant à la transition, plus particulièrement les investissements en infrastructures. Elle se distingue d'une obligation classique par un reporting détaillé sur les investissements qu'elle finance et le caractère vert des projets financés. (Ecologie.gouv)

## ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF EN VALEURS MOBILIÈRES (OPCVM)

Il s'agit d'intermédiaires financiers qui donnent, à leurs souscripteurs, la possibilité d'investir sur des marchés financiers auxquels ils n'auraient que difficilement accès autrement (marchés financiers et monétaires étrangers, actions non cotées, ...). L'activité principale des OPCVM

consiste à collecter des fonds en émettant des titres financiers auprès de divers agents (particuliers, sociétés, etc.) en vue d'acquérir des actifs financiers. (Insee)

## PACTE MONDIAL

Il offre à ses adhérents un cadre d'engagement volontaire construit sur la base de Dix principes, issus des textes fondamentaux des Nations Unies, à respecter en matière de droits humains, de droit du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption. (Pacte Mondial)

## PRIVATE EQUITY

Le Private Equity, littéralement capitaux propres privés ou non cotés, consiste à acheter des actions d'entreprises non cotées en Bourse. Cet investissement se réalise directement ou via des sociétés ou des fonds. Les titres n'étant pas cotés sur les marchés financiers, on dit souvent que le Private Equity permet d'investir dans l'économie dite réelle. (CPFB)

## PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE (PRI)

Les six Principes pour l'investissement responsable offrent un menu d'actions possibles pour intégrer les questions ESG dans la pratique de l'investissement. (UN PRI)

## RISQUES DE TRANSITION

Il désigne la perte financière qu'un établissement peut encourir, directement ou indirectement, du fait du processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et plus soutenable d'un point de vue environnemental. Il peut provenir, par exemple, de l'adoption relativement brutale de politiques climatiques et environnementales, du progrès technologique ou de variations du sentiment et des préférences de marché. (BCE)

## RISQUES PHYSIQUES

Il fait référence aux effets financiers du changement climatique (notamment multiplication des événements climatiques extrêmes et modifications progressives du climat) et de la dégradation de l'environnement (comme la pollution de l'air, de l'eau et de la terre, le stress hydrique, la perte de biodiversité et la déforestation). Le risque physique peut être qualifié d'« aigu » quand il découle d'événements extrêmes, tels que la sécheresse, les inondations et les tempêtes, et de « chronique » lorsqu'il résulte de changements graduels, comme la hausse des températures, l'élévation du niveau de la mer, le stress hydrique, la perte de biodiversité, le changement d'utilisation des sols, la destruction de l'habitat et la pénurie de ressources. (BCE)

## RSE

La Responsabilité Sociale des Entreprises correspond à la prise en compte par les entreprises des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs activités.

## SCOPE 1

Le scope 1 couvre toutes les émissions directes résultant des activités d'une entreprise, qu'elles soient liées à la combustion ou aux processus. En d'autres termes, il s'agit des émissions rejetées directement dans l'atmosphère par une installation appartenant à l'entreprise ou exploitée par elle. (Wearegreen)

## SCOPE 2

Le champ d'application 2 couvre toutes les émissions indirectes liées à l'électricité consommée par une entreprise. Autrement dit, il s'agit des émissions rejetées indirectement dans l'atmosphère à la suite de la production d'électricité utilisée par une installation appartenant à l'entreprise ou exploitée par elle. (Wearegreen)

## SCOPE 3

Le champ d'application 3 couvre toutes les autres émissions indirectes. En d'autres termes, il s'agit des émissions rejetées indirectement dans l'atmosphère à la suite d'activités ou à l'achat de produits/services qui ne sont pas détenus ni contrôlés par l'entreprise. (Wearegreen)

## TAXONOMIE

La proposition de Taxonomie européenne des activités durables est un dispositif qui se veut central dans le plan d'action pour la finance durable. Son objectif premier est de créer un langage communautaire puis international pour catégoriser les activités économiques en fonction de leurs externalités environnementales. (Novethic)

## TASKFORCE ON NATURE-RELATED FINANCIAL DISCLOSURES (TNFD)

Il s'agit d'un groupe de travail qui propose de fournir un cadre aux institutions financières et aux entreprises pour identifier et rendre compte de l'ensemble des risques liés à la nature, dont la biodiversité.

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La transition énergétique (ou transition écologique) désigne le passage d'un système énergétique qui repose essentiellement sur l'utilisation des énergies fossiles, épuisables et émettrices de gaz à effet de serre (que sont le pétrole, le charbon et le gaz), vers un bouquet énergétique donnant la part belle aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. (Novethic)

## UNITÉ DE COMPTE

Elles constituent des supports d'investissement soumis aux fluctuations de marché, pour lesquels le risque de variation de valeur est porté par l'assuré. Le choix des supports ou des orientations d'investissement est de la responsabilité des assurés.







CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES  
Direction des Investissements  
Département ESG

Réalisation ●● ETHANE. Juin 2026

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT  
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



ASSURANCES